

APPEL A INITIATIVES

Pépinière urbaine de Bouaké

*Dans le cadre de la réhabilitation du
Centre Culturel Jacques Aka de
Bouaké*



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



CONTRAT
DE DÉSENETTEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT



Date de publication du présent dossier : 16 mars 2026

L'Agence française de Développement (AFD) se propose de subventionner des structures (OSC et Sociétés) pour la réalisation d'un projet « Pépinière urbaine », dans la ville de Bouaké, en Côte d'Ivoire, selon un cadre défini (voir les termes de référence - Section XII).

Dans des contextes où de grands projets transforment en profondeur les territoires, l'enjeu est de remettre les besoins et usages des habitants au cœur de la réflexion. Les études préliminaires, souvent menées sous des contraintes fortes de temps et de ressources, n'accordent pas toujours une place suffisante à la concertation, alors même qu'une approche participative est essentielle pour améliorer la pertinence, l'inclusivité et l'impact social des projets.

Le dispositif **Pépinières urbaines** est un outil d'appui aux projets urbains financés par l'AFD dont le but est d'**aménager de manière collaborative des espaces publics ou des équipements collectifs de proximité, et de soutenir l'animation de ces sites.**

Les Pépinières urbaines accompagnent le démarrage de projets financés par l'AFD, et se déploient en parallèle des études et des travaux de ceux-ci. Leurs interventions poursuivent un double objectif :

- **Apporter des réponses concrètes** aux besoins des habitants (espaces publics, équipements socio-collectifs, sportifs, culturels) pour améliorer leur cadre de vie avant que le plus grand projet ne soit livré ;
- **Tester des usages et des approches participatives**, afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre des grands projets urbains, en anticipant notamment les enjeux de gestion et d'appropriation.

A ce jour, des Pépinières urbaines ont été financées en Tunisie, au Burkina Faso, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Liberia, au Ghana, au Cameroun, à Madagascar, au Kenya et au Rwanda. La **Pépinière urbaine de Bouaké** sera la deuxième Pépinière urbaine mise en œuvre en Côte d'Ivoire, après celle d'Abidjan déployée entre 2020 et 2022. Elle est envisagée dans le cadre de la réhabilitation du Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké (CCJAB), prévue au sein du projet Cultures Côtes d'Ivoire, afin de préfigurer les activités qui pourront être mises en place par le Centre. Elle sera placée sous la responsabilité du Ministère de la Culture et de la Francophonie, qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

L'AFD dispose à ce titre d'une enveloppe de **900 000€** pour mettre en œuvre la Pépinière urbaine de Bouaké sur une durée maximum de **36 mois**. Cette enveloppe sera mise à disposition d'une organisation (ONG ou OSC), ou d'un consortium d'entités (ONG/OSC et sociétés de droit privé) chargé de mettre en œuvre la Pépinière urbaine Bouaké sous forme de subvention. Cette organisation ou groupement d'organisation constituera **l'opérateur pépiniériste**.

Le présent dossier présente le cadre de la Pépinière urbaine de Bouaké (Section I et II). La sélection est effectuée sur la base d'une note projet (voir modèle – Section III) accompagnée d'un canevas financier, d'un cadre logique, d'un chronogramme, d'un tableau des rétrocessions, d'un dossier administratif et des fiches de renseignements (Section IV à XI) à remettre au plus tard le **04 mai 2026 à 12h00 heure de Paris**. Les termes de référence de l'appel à Initiative sont présentés en section XII.

La structure sélectionnée sera ensuite invitée à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec l'équipe projet de l'AFD, et soumettra une note projet finale. La proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d'un dialogue avec l'équipe projet de l'AFD et les pouvoirs publics ivoiriens.

Les dossiers d'appel à initiatives sont disponibles à compter du 16 mars 2026 sur la plateforme dédiée : <https://groupe-afd.wiin.io/fr/applications/call-for-proposal-urban-fabric-initiative-duplicate-6c49c0>

Composition du présent appel à initiatives :

- I. CADRE GENERAL DEFINI PAR L'AFD
- II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS
- III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET
- IV. CANEVAS FINANCIER
- V. LA LETTRE DE SOUMISSION
- VI. LE CADRE LOGIQUE
- VII. LE CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE)
- VIII. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU PORTEUR DU PROJET
- IX. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES
- X. LE TABLEAU DES RETROCESSIONS
- XI. LE DOSSIER ADMINISTRATIF
- XII. TERMES DE REFERENCE

Pour tous renseignements complémentaires, les demandeurs doivent s'adresser par écrit à :

Fatima CHIOUKH (AFD Paris – SDD/VIL – chioukhf@afd.fr)
Magali KREITMANN (AFD Abidjan - directrice adjointe – kreitmannm@afd.fr)
Simon NYAM (AFD Paris – SDD/VIL – nyams.ext@afd.fr)

Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes
75598 PARIS cedex 12

I. CADRE GENERAL DEFINI PAR L'AFD

Article 1. Clauses et conditions générales

1.1 L'appel à initiatives pour la **Pépinière urbaine de Bouaké** (« l'Appel ») vise à financer des projets de développement portés par des structures :

- Internationales, seules ou de préférence en partenariat avec des structures ivoiriennes ;
- Disposant d'expériences préalables à Bouaké, en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région ;
- Disposant d'expériences dans la mise en œuvre de projets liés à la création d'espaces socio-culturels ;
- Disposant d'une capacité de dialogue rapproché avec le siège de l'AFD à Paris et avec l'agence AFD d'Abidjan ;
- Capables de démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure,

Cet appel est ouvert aux Organisations de la Société Civile (OSC) et aux consortiums formés par des OSC et des entreprises de droit privé.

Pour être éligible, le montant annuel du projet proposé ne devra pas représenter plus de 70% du budget annuel de l'OSC, ou du budget annuel cumulé des membres du consortium, sur les 3 derniers exercices certifiés. En d'autres termes, ce budget annuel doit être au minimum de **430 000€**.

Pour être éligibles, les sociétés devront répondre à l'un des deux critères suivants :

1. Être une société enregistrée localement dans un pays d'intervention de l'AFD, ou
2. Être une société enregistrée dans un pays de l'Union Européenne.

Une société immatriculée au sein de l'Union Européenne pourra faire partie d'un consortium mais ne pourra présenter seule une initiative ou être chef de file/mandataire solidaire du dit-consortium.

1.2 L'objectif de la subvention est de mettre en œuvre la Pépinière urbaine de Bouaké, dans le cadre de la réhabilitation du Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké, afin de préfigurer les activités du nouveau Centre.

1.3 Cet Appel a pour vocation le financement, à hauteur de **900 000€** sur subvention, d'un projet opérationnel (cf. TDR en section XII).

1.4 Le projet doit être réalisé à Bouaké, en Côte d'Ivoire

1.5 Chaque structure porteuse ne doit soumettre qu'une seule proposition. Dans le cas de consortium, les entités qui ne sont pas cheffes de file ont la possibilité de s'associer à plusieurs réponses.

1.6 En cas de consortium entre structures internationales et structures locales, les structures soumissionnaires devront justifier de partenariats avec des structures ivoiriennes pour la mise en œuvre du projet présenté grâce à une lettre d'intention co-signées par les partenaires. Dans ce cas, les activités et rémunérations prévisionnelles de chaque organisation devront apparaître explicitement dans les différentes composantes du projet.

1.7 L'AFD se réserve la faculté de ne pas donner suite à l'Appel à initiatives.

Article 2. Mode opératoire

2.1 Dans le cadre de l'Appel, l'AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation d'un projet conçu et défini par une structure pour une durée maximum de **36 mois**.

2.2 La mobilisation d'un cofinancement n'est pas obligatoire, mais il sera pris en compte positivement dans l'évaluation des propositions. Ce co-financement peut prendre la forme d'une valorisation de temps passé sur le projet.

2.3 Le porteur de projet devra mentionner les parties prenantes qu'il envisage de mobiliser dans le cadre de l'exécution du projet.

2.4 L'Appel ne peut (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) financer, pour une même structure, des prestations déjà prévues dans d'autres projets financés par l'AFD, (iii) financer des prestations déjà prévues sur d'autres financements que ceux de l'AFD.

2.5 Le budget du projet proposé devra suivre le modèle de proposition financière annexé (Section IV) et respecter les ratios suivants :

- Le **total des frais de fonctionnement** (lignes 2.4 – frais de fonctionnement + ligne 4. Coûts de fonctionnement globaux (Coûts du siège)) ne devra pas excéder **12%** du montant total du projet ;
- La **construction des aménagements** (ligne 1.5 – Processus de construction de l'aménagement et de mise en œuvre de la scénographie) doit représenter au moins **20%** du montant total du projet ;
- Les **activités de mise en œuvre du projet y compris la construction des aménagements** (toutes les lignes situées sous la rubrique *1 – Activités de mise en œuvre*) doivent représenter au moins **80%** du montant total du projet.

Article 3. Présentation des initiatives

3.1 La sélection est effectuée sur la base d'une note projet (cf. modèle en section III) accompagnée d'un canevas financier (cf. section IV), d'un dossier administratif et des fiches de renseignements (section V) à remettre au plus tard le **04 mai 2026 à 12h00 heure de Paris**, sur la plate-forme Wiin.io.

3.2 Pour la ou les proposition(s) retenue(s), chaque structure sera ensuite invitée à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec le chef de projet de l'AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l'ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d'un dialogue avec le chef de projet désigné à l'AFD. Sur cette base, le chef de projet soumettra le projet aux instances de validation des concours de l'AFD.

Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation

4.1 Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d'audits externes, intermédiaire et final. La structure sélectionnée contractualise avec un cabinet d'audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l'AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet. Le contrat d'audit est financé dans le cadre du projet, à hauteur d'environ 2% du montant total du projet.

4.2 Une évaluation ex-post pourra être réalisée et financée dans le cadre du projet.

4.3 L'AFD encourage l'élaboration d'un programme d'innovation ouverte sur lequel le candidat communiquera régulièrement sur son programme et son travail en ligne et hors ligne. Le but étant de contribuer d'une part à la diffusion de bonnes pratiques et d'autre part à la bonne promotion et communication du projet.

Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement

5.1 Les structures établiront obligatoirement leur proposition en euros qui est la monnaie de la convention de financement. Le budget devra être établi TTC globales et forfaitaires, ferme et non révisable.

Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à initiatives

6.1 Par le fait même de déposer leurs propositions, les structures sont réputées :

- Avoir pris connaissance des conditions de l'appel à initiatives décrites dans les présentes et les accepter ;
- Avoir les capacités de conduire un programme dont les spécificités et problématiques sont décrites dans l'Appel,
- Avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
- Avoir pris connaissance des conditions générales et de l'ensemble des documents à remplir et pièces administratives à fournir.

Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection

7.1 L'ouverture des plis sera effectuée au siège de l'AFD à Paris par la division Développement urbain.

7.2 La sélection des offres se fera par une commission de sélection, composée de représentants de l'AFD, du Cabinet et de la Cellule de Suivi du Projet (CSP) du Ministère de la Culture et de la Francophonie, et du Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké (CCJAB). La grille de notation et les offres retenues suite à l'ouverture des plis seront envoyées préalablement à l'ensemble des membres de la commission.

7.3 Un compte-rendu de sélection sera établi par le chef de projet. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d'appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux structures.

Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions

8.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux structures des éclaircissements relatifs à leur proposition. L'AFD se réserve également le droit d'organiser des entretiens pour tout ou partie des candidats. Si besoin, les candidats auditionnés devront partager une version mise à jour de leur proposition sous deux jours ouvrés après l'entretien.

8.2 Si besoin, les entretiens auront lieu la **semaine du 18 mai 2026**.

Article 9. Détermination de la conformité des propositions

9.1 La Commission peut éliminer les propositions émanant de structures n'ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

Article 10. Evaluation et classement des propositions

10.1 La commission de sélection des propositions effectuera l'évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

10.2 La notation des propositions lors de l'étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème dans la Section XII – Termes de Références.

Article 11. Droit reconnu à l'AFD de rejeter toute proposition

11.1 L'AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d'annuler la procédure d'appel à initiatives aussi longtemps que l'AFD n'a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des structures concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'appel à Initiatives aura été annulé ou leur proposition rejetée.

Article 12. Instruction des projets

12.1 Après la sélection du projet, le Responsable d'équipe projet l'instruit dans le cadre d'un dialogue. La structure porteuse reste libre d'intégrer ou non les suggestions et l'AFD libre de ne pas poursuivre l'instruction de la proposition ; les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d'autres, une cause de non validation de la proposition finale :

- Refus de participer à un dialogue avec le Responsable d'équipe projet de l'AFD, visant à enrichir la proposition,
- Refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d'amendements suggérés par le Responsable d'équipe projet,
- Écart de plus de 10 % entre le budget demandé à l'AFD dans la note projet et celui développé dans le cadre de la note projet finale.

Article 13. Caractère confidentiel

13.1 Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l'attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux structures soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution de la ou des subvention(s) à ou aux structures retenue(s).

13.2 Toute tentative effectuée par une structure soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette structure.

Article 14. Information sur le processus de sélection

14.1 La structure ayant été retenue par la commission de sélection en sera informée par mail, ce dernier fixant le calendrier d'instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

Article 15. Information sur l'octroi et signature de la convention de financement

15.1 Le Responsable d'équipe projet enverra à chaque structure porteuse bénéficiaire de la subvention un courrier l'informant de l'octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.

II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Le processus qui conduit à l'accord de financement est effectué en deux temps :

- 1) sélection sur la base d'une note-projet (section III) accompagnée d'un canevas financier (section IV), d'une lettre de soumission (section V), d'un cadre logique (section VI), d'un chronogramme (section VII) des fiches de renseignements du porteur et des structures du consortium le cas échéant (sections VIII et IX), du tableau des rétrocessions (le cas échéant, section X) et du dossier administratif (section XI) à remettre au plus tard le **04 mai 2026 à 12h00 heure de Paris** (la date d'arrivée fait foi)
- 2) poursuite du dialogue avec le Responsable d'équipe projet, permettant d'enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base au Responsable d'équipe projet pour la soumission du concours aux instances de décisions de l'AFD.

SELECTION DES PROPOSITIONS

Sélection sur la base d'une note projet accompagnée d'un dossier administratif

Chaque structure porteuse déposera sur la plate-forme Wiin.io :

- sa proposition conformément au modèle de note-projet ;
- l'ensemble des documents opérationnels et administratifs demandés

ELABORATION ET VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Dès réception de la notification de sélection de son projet, la structure pourra engager le processus de construction de sa proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue. Elle entamera pour cela un dialogue avec l'AFD et *le cas échéant*, les autorités locales.

A l'issue de ce processus, le Responsable d'équipe projet donnera son accord en vue de la validation de la note projet, s'il considère que la proposition finale reflète le contenu de la note-projet initiale tout en intégrant certains éléments issus du dialogue qu'il aura conduit avec la structure soumissionnaire. En cas de désaccord, la structure soumissionnaire reste libre de ses choix, à conditions qu'ils soient conformes à la proposition sélectionnée (et en particulier à la note-projet) et que la structure ait exposé ses arguments justifiant son refus d'adopter des modifications demandées par l'AFD. Une fois la note projet finale transmise, le Responsable d'équipe projet pourra soumettre le projet aux instances de décision et d'octroi.

**III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET -
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**

Maximum 20 pages

1. Description du projet proposé

- 1) Présentation courte du contexte, du projet et des enjeux : expliquez pourquoi la Pépinière urbaine de Bouaké est pertinente dans le contexte de la réhabilitation du CCJAB, et en quoi votre organisation est bien placée pour la mettre en œuvre.
- 2) Expérience de la (ou des) structure (s) en Côte d'Ivoire et à Bouaké, ou dans des contextes similaires
- 3) Objectif général et objectifs spécifiques de la Pépinière urbaine de Bouaké, et articulation avec les objectifs de réhabilitation du CCJAB
- 4) Activités de la Pépinière urbaine de Bouaké (qui devront articuler (i) une nouvelle programmation culturelle, (ii) une méthodologie participative, et (iii) l'aménagement d'un site au sein du CCJAB)
- 5) Résultats attendus et indicateurs d'impact visés
- 6) Principaux éléments du budget proposé
- 7) Expertise de l'association porteuse de la présente note ; expériences en Côte d'Ivoire et sur la thématique des ICC

2. Mise en œuvre du projet

- 1) Calendrier du projet :
 - a) Durée
 - b) Date de démarrage et date de fin
 - c) Préciser les différentes phases.
- 2) Pilotage, Gouvernance et Partenariats :
 - a) Courte description des partenaires et des apports de chacun
 - b) Détail de la mise en œuvre et des rôles de chacun
 - c) Modalités des partenariats et les rétrocessions (compléter le tableau en annexe)
 - d) Gouvernance de la Pépinière urbaine de Bouaké, et insertion dans le schéma de Gouvernance du projet Cultures Côte d'Ivoire
- 3) Bénéficiaires :
 - a) Directs : nombre estimatif, caractéristique des différentes cibles (publics, OSC, acteurs des ICC, etc.)

- b) Indirects : externalités positives du projet
- 4) Prise en compte des approches transversales
- a) Prise en compte des jeunesses
 - b) Prise en compte du genre et de l'inclusion des personnes vulnérables
 - c) Renforcement des capacités des acteurs des ICC (individuels et organisations)
 - d) Prise en compte de l'environnement, du climat et de la biodiversité
- 5) Présentation de l'équipe cœur du projet, avec identification des postes clés, accompagnée d'un CV personnel pour chaque poste clé. Les candidats doivent démontrer que l'équipe proposée est la plus apte à gérer la Pépinière urbaine de Bouaké et à répondre à l'expérience requise dans les termes de référence.

3. Risques Identifiés

- 1) Risques liés au contexte et au projet
- a) Risques contextuels et solutions identifiées : cadre culturel, économique, social, sécuritaire et environnemental
 - b) Risques opérationnels et solutions identifiées : risques techniques, financiers, partenariaux
- 2) Pérennité du projet
- a) Pérennité technique (transfert de compétences localement, utilisation et gestion du matériel, etc.)
 - b) Pérennité sociale et institutionnelle : stratégie en vue de l'appropriation du projet par le CCJAB, et l'autonomisation des acteurs locaux des ICC
 - c) Pérennité économique et financière : stratégie en vue de la viabilité économique et financière des équipements du CCJAB et des activités qui y sont organisées par la Pépinière urbaine de Bouaké

NB : Les candidats sont encouragés à utiliser des présentations graphiques claires pour faciliter la lecture de la proposition.

IV. CANEVAS FINANCIER – PROJET DE PEPINIERE URBAINE DE BOUAKE

Compléter l'ensemble du tableur Excel joint à l'Appel à Initiatives (section IV – canevas financier).

Lignes directrices pour la feuille de travail 1 - Dépenses :

- Les candidats doivent remplir les cases surlignées en jaune ET préciser les profils (numéro du profil et intitulé du poste pour chaque profil) pour les dépenses liées aux ressources humaines (RH) nationales ou internationales.
- Les candidats doivent fournir tout commentaire ou élément d'explication dans la colonne prévue à cet effet afin de faciliter la compréhension et l'analyse du budget par l'AFD.
- Les candidats ne peuvent pas modifier la structure de la feuille de calcul et l'organisation de la liste des dépenses.
- Si cela s'avère nécessaire au regard de leur approche, les candidats peuvent ajouter des catégories de dépenses mais doivent veiller à ce que les formules de calcul fonctionnent toujours.
- Au moins **80 %** du budget doit être consacré aux activités de mise en œuvre (ensemble des lignes sous la rubrique 1 – *Activités de mise en œuvre*). Le rapport entre la rubrique 1 - *Activités de mise en œuvre* et les catégories 2 et 4 sera pris en compte dans l'évaluation des propositions.
- Le total des frais de fonctionnement (lignes 2.4 – frais de fonctionnement + ligne Coûts de fonctionnement globaux (coûts du siège)) ne devra pas excéder **12%** du montant total du projet ;
- La construction des aménagements (ligne 1.5 – Processus de construction de l'aménagement et de mise en œuvre de la scénographie) doit représenter au moins **20%** du montant total du projet. Une part de budget dédié supérieure serait pris en compte positivement dans l'évaluation des propositions, dans la mesure où suffisamment de ressources sont dédiées aux autres activités du projet ;

Si le budget dépasse la contribution maximale de l'AFD (900 000 EUR), les candidats doivent présenter le budget total et pas seulement la partie couverte par les fonds de l'AFD. Dans ce cas, la répartition entre la contribution de l'AFD et l'autre partie doit être expliquée dans la note de projet (partie 1.6).

V. LA LETTRE DE SOUMISSION

SOUMISSION d'une PROPOSITION de PROJET

à

Monsieur le Directeur de l'Agence Française de Développement en Côte d'Ivoire

Monsieur le Directeur,

Je (nous) soussigné(s) prénom(s), nom(s), agissant en qualité de(fonction(s)) au nom et pour le compte de(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d'appel à initiatives et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à initiatives,

Remet(on)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d'un budget joint,

Je soumetts (nous soumettons) et m'engage (nous engageons conjointement et solidairement, la structurefaisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j'ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTC) :.....(montant en chiffres et en lettres) Euros,

aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit

Je reconnais (nous reconnaissons) que l'AFD n'est pas tenue de donner suite à l'une des propositions qu'elle recevra.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que la structure ou le groupement de structures pour laquelle (lesquelles) j'agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d'interdictions légales soit en France, soit dans l'Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d'intervention proposé.

Fait à, le

Signature

Le signataire joindra l'acte lui déléguant les pouvoirs d'engager son association. Dans le cas d'un groupement momentané d'associations, joindre l'acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.

L'original de la soumission devra porter la mention « ORIGINAL ».

VI. LE CADRE LOGIQUE

Exemple de modèle

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectif global	<i>Quels sont le ou les objectif(s) global(aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?</i>	<i>Quel est l'indicateur-clef lié à ce ou ces objectif(s) global(aux) ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?</i>
Objectif(s) spécifique(s) (et sous-objectifs spécifiques)	<i>Quels objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à ou aux objectif(s) global(aux) ?</i>	<i>Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?</i>	<i>Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?</i>
Résultats attendus	<i>Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'atteinte de l'objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus (Numérotez ces résultats) ?</i>	<i>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>
Activités à développer	<i>Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)</i>	<i>Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)</i>

VII. LE CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE)

VIII. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE A LA STRUCTURE SOUMISSIONNAIRE

Nom complet de la personne morale :	
Acronyme :	
Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Objet social :	
Zone(s) d'intervention :	
Secteur(s) d'intervention :	
Existence d'un document stratégique validé en AG¹ :	
Principaux financements et partenariats noués entre la structure et l'AFD au cours des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le	

¹ Joindre au dossier administratif le document stratégique de la structure, ce document est obligatoire pour présenter une demande de subvention dans le cadre d'une convention-programme.

service de l'AFD concerné) [le cas échéant]	
Principaux financements et partenariats noués entre la structure et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné) [le cas échéant]	
Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :	
Principales publications de la structure :	

Personne(s) de contact pour ce projet	Nom	Téléphone	Adresse électronique
Nom et prénom du représentant légal :			
Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement² :			

Date de création :	
Statut Juridique :	
Les références de la déclaration à la Préfecture ou autre organisme adapté au statut juridique de la structure :	

² Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association.

N°		Date		Département	
La date de publication au Journal officiel ou autre registre adapté au statut juridique de la structure :					
Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :					
Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel :					

Nom et prénom du représentant légal :	
Dans le cas d'une OSC, Nom et prénom du secrétaire général :	
Dans le cas d'une OSC, Nom et prénom du trésorier :	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration ou un organe de gouvernance équivalent³ :	
Compte-t-on parmi ses membres un agent de l'Agence Française de Développement ? : si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Compte-t-on parmi ses dirigeants et les membres de son Conseil d'Administration ou de son organe de gouvernance équivalent, une	

³ Joindre la liste détaillée au dossier administratif.

personne politiquement exposée⁴ ? : si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Date de l'Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus le ou les membre(s) du CA ou de son organe de gouvernance équivalent et du bureau actuels, dans le cas d'une OSC :	
Date d'échéance des mandats de ces membres :	
Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :	

Effectifs au siège de la structure:	Total (ETP ⁵)	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s)			
Bénévole(s) [le cas échéant]			
Total			
Effectifs à l'étranger :	Total (ETP)	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s) expatrié(s)			

⁴ Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus.

⁵ Equivalent Temps Plein.

Salarié (s) local(aux)			
Volontaire(s) [le cas échéant]			
Bénévole(s) [le cas échéant]			
Total			

Répartition des dépenses budgétaires de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC soumissionnaires uniquement)

Rubriques budgétaires par pôle de dépenses	Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années							
	Année 2023	%	Année 2024	%	Année 2025	%	Total	%
Fonctionnement de l'association								
Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux])								
Charges locatives								
Frais financiers, impôts et taxes								
Frais de communication et de collecte de fonds								
Sous-total								
Interventions⁶								
Actions de solidarité internationale								
Sensibilisation/éducation au développement								
Aide alimentaire								

⁶ Activités de Solidarité internationale et Education au Développement.

Aide d'urgence								
Envoi de volontaires (pour les structures d'envoi de volontaires)								
Action en faveur des réfugiés								
Missions								
Autres								
Sous-total								
TOTAL								

DATE ET SIGNATURE

Présentation des ressources financières globales de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC soumissionnaires uniquement)

Année	Total des produits de l'OSC ⁷	Dont ressources publiques ⁸		% du total des produits	Dont ressources privées ⁹		% du total des produits
2025 (validé ou prévisionnel)		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC ¹⁰ : - préciser nom et montant - préciser nom et montant		
		Dont autres ministères centraux :					
2024		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC ⁸ : - préciser nom et montant - préciser nom et montant		
		Dont autres ministères centraux :					
2023		Montant total :			Montant total :		

⁷ Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l'association de l'année considérée. Il n'est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes.

⁸ Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine publique : subventions et prestations, fonds publics d'origine locale, nationale, internationale, etc.

⁹ Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine privée : subvention de la part de fondations ou d'entreprises, legs, dons, etc.

¹⁰ Lister ici l'ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l'OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S'il s'agit d'une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d'Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s'il s'agit d'une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse).

		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC ⁸ : - préciser nom et montant - préciser nom et montant		
--	--	------------	--	--	---	--	--

IX. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES (INCLUANT LE CAS ECHEANT LE MONTANT DE LA RETROCESSION)

A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

Nom complet de la personne morale :	
Acronyme :	
Adresse postale :	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Personne(s) de contact pour ce projet :	
Nom et prénom du représentant légal :	

Date de création :	
Statut Juridique : (Joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.)	

Nombre de membres composant le Conseil d'Administration ou l'organe de gouvernance équivalent :	
Liste des membres du CA ou l'organe de gouvernance équivalent :	

Objet social :	
Principaux domaines d'intervention :	

Ressources humaines de la structure :	
Dans le cas d'une OSC, Budget total annuel en euros:	
Dans le cas d'une OSC, Principaux donateurs :	
Dans le cas d'une OSC, Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :	
Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels	
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :	
Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée :	
Quelle est la valeur ajoutée du projet par rapport à vos activités classiques ?	
Comment allez-vous vous approprier le projet ?	

DATE ET SIGNATURE

X. LE TABLEAU DES RETROCESSIONS

Indiquer la liste des partenaires ou parties-prenantes bénéficiaires de rétrocessions et indiquer, pour chacun d'eux, le montant de la rétrocession prévue dans le cadre du projet.

Veiller à joindre, pour chacun d'eux, la fiche de renseignements partenaire.

NOM COMPLET DE LA PERSONNE MORALE (ET DEROULER LE SIGLE)	SIGLE (UNIQUEMENT SI UTILISE)	MONTANT PREVU

DATE ET SIGNATURE

XI. LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Liste des documents à transmettre par la structure soumissionnaire :

- Copie des statuts signés ;
- Copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et/ou dans tout Registre pertinent (i.e Registre du Commerce et des Sociétés, publication au Journal Officiel etc.) ou équivalent selon réglementation du pays dans lequel la structure a son siège ;
- Liste datée et les coordonnées des membres du Conseil d'Administration ou équivalent, du bureau dans le cas d'une OSC et des principaux dirigeants dont le représentant légal, sur laquelle figure la date des dernières élections, le cas échéant ;
- Organigramme daté et signé par le représentant légal ;
- Rapports d'activités des trois dernières années,
- Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale ou au minimum l'ordre du jour de la dernière Assemblée Générale et les principales résolutions ;
- Bilans et Comptes d'exploitation des trois derniers exercices certifiés et audités (avec les annexes et notes explicatives), validés par l'AG, faisant ressortir l'origine (publique ou privée) des ressources financières dans le cas d'une OSC.
- Hors OSC, un schéma actionnarial certifié par un représentant légal faisant apparaître les personnes morales et/ou les personnes physiques détenant directement et/ou indirectement et/ou de manière croisée au moins 5% du capital ou des droits de vote de la structure soumissionnaire ;
- Dans le cas d'une OSC, budget prévisionnel pour l'exercice en cours, global et dans le(s) pays de mise en œuvre du projet faisant apparaître la liste des financements publics envisagés en indiquant s'ils sont sollicités ou acquis, tel que validé en AG, et signé ;
- Dans le cas d'une OSC, liste des financeurs privés contribuant à plus de 5% du dernier budget de la structure validé en AG et/ou à plus de 5% du budget du projet présenté et composition de leur Conseil d'administration.

- Pièce d'identité du ou des bénéficiaires effectifs (Le Décret n°2018-284 du 18 avril 2018, définit le bénéficiaire effectif comme, la personne physique qui exerce in fine un pouvoir de contrôle sur la personne morale, par sa détention capitalistique ou ses droits de vote ou le représentant légal de la personne morale, en l'absence d'exercice in fine d'un pouvoir de contrôle par la détention capitalistique ou de droits de vote).

1. LE PROJET CULTURES COTES D'IVOIRE ET LA REHABILITATION DU CENTRE JACQUES AKA DE BOUAKE

1. Contexte du projet

La Côte d'Ivoire connaît une forte vitalité culturelle et artistique, avec un poids économique croissant du secteur des Industries Culturelles et Créatives (ICC), représentant près de **4 % du PIB en 2020**. Cependant, la production reste très concentrée à Abidjan, alors que d'autres grandes villes, notamment **Bouaké**, souffrent d'un déficit d'infrastructures culturelles.

Bouaké, deuxième ville du pays (900 000 habitants), porte un fort potentiel économique et culturel mais doit faire face à de réels défis (notamment un **taux de chômage des jeunes dépassant 60 %**). Le **Centre culturel Jacques Aka de Bouaké (CCJAB)**, principal lieu culturel public de la région, illustre cette situation : emblématique à bien des égards, il cherche à moderniser aussi bien en termes d'infrastructures que d'offres culturelles.

Dans ce contexte, le **Ministère de la Culture et de la Francophonie (MCF)**, appuyé par l'**Agence Française de Développement (AFD)** à travers le **C2D** (Contrat de désendettement et de développement), souhaite faire du CCJAB un **site pilote** d'un nouveau modèle de centre culturel, capable de stimuler les ICC, d'accroître l'emploi des jeunes et de réduire les inégalités d'accès à la culture.

2. Objectifs du projet Cultures Côte d'Ivoire

Objectif général : Accélérer la croissance des ICC ivoiriennes, tant en termes d'offre culturelle que de potentiel d'emploi.

Objectifs spécifiques :

- **Améliorer l'accès à la culture à Bouaké** grâce à la réhabilitation du CCJAB et à une programmation renouvelée.
- **Appuyer le développement économique des ICC**, en structurant et professionnalisant les filières (cinéma, musique, mode).
- **Renforcer la gouvernance du MCF** dans la mise en œuvre de sa stratégie ICC.
- **Promouvoir l'autonomisation et la sécurité des femmes** dans les ICC par la formation, la gouvernance inclusive et la prévention des violences basées sur le genre.

3. Composantes du projet Cultures Côte d'Ivoire

Composante 1 – Réhabilitation du Centre culturel Jacques Aka

Objectif : transformer le CCJAB en un équipement culturel moderne, inclusif et sécurisé.

- **Réhabilitation complète** de la salle de spectacle, bureaux administratifs, bibliothèque/médiathèque, et aménagement paysager d'un **jardin intérieur**.
- **Création de nouveaux espaces** :
 - *Village des arts / Studios* : formation, enregistrement, coworking, postproduction.
 - *Auditorium* modulable pour spectacles et projections.
 - *Espace de vente pour l'artisanat local*
- **Accessibilité universelle**, sécurité renforcée pour les femmes, signalétique inclusive.

- Les travaux incluent études, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et bureau de contrôle.

Composante 2 – Développement de l'écosystème ICC

Parmi les activités de cette composante, il convient de noter :

- La mise en place d'un **incubateur culturel** pour accompagner les entrepreneurs (≥ 35 % de femmes).
- Des formations courtes pour **500 acteurs** des ICC.
- La création d'un mécanisme de **collecte de données cinéma** via l'ONAC-CI et numérisation d'œuvres musicales (au moins 20 % d'artistes féminines) avec le Burida.

20% de ces activités bénéficient aux acteurs ICC de Bouaké.

Composante 3 – Suivi, pilotage et communication

- Fonctionnement de la **Cellule de Suivi du Projet (CSP)** basée à Abidjan et Bouaké.
- Suivi-évaluation, communication et audits annuels.
- Évaluation intermédiaire et finale du projet (C2D).

4. Montage institutionnel du projet Cultures Côte d'Ivoire

Le projet est financé par l'AFD sur fonds C2D, dans le cadre d'une convention de financement signée entre l'AFD et la république de Côte d'Ivoire, représentée par le Ministère des Finances et du Budget.

La Maîtrise d'ouvrage du projet est le MCF, qui accueille la CSP. La CSP sera appuyée par une assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la composante 1 – travaux et aménagement du CCJAB. Expertise France joue le rôle d'ensemblier, et a la charge d'appuyer la CSP dans la mise en œuvre de la composante 2 – développement de l'écosystème ICC : formation de professionnels, accompagnement d'entrepreneurs culturels, outils de promotion de la destination Côte d'Ivoire, etc.

5. Budget du projet Cultures Côte d'Ivoire

L'achèvement du projet est prévu pour 2029, et bénéficie d'un financement de 17 millions d'euros.

Le plan de financement est réparti comme il suit :

Composante	Budget (M€)
Composante 1 – Réhabilitation du CCJAB	12,5
Composante 2 – Développement de l'écosystème ICC	3,5
Composante 3 – Suivi, pilotage et communication	1
TOTAL	17

6. Intérêt d'une Pépinière urbaine dans le contexte de réhabilitation du Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké

Le projet Cultures Côte d'Ivoire a été **formellement lancé en septembre 2025**, au CCJAB, en présence de la Ministre de la Culture et Francophonie et du Ministre des Transports, Maire de la commune de Bouaké.

Le début des travaux de réhabilitation du Centre (Composante 1 du projet) est prévu dans le courant du **second semestre 2026**, après une phase d'études et de conception du futur

Centre. La composante culturelle (Composante 2 du projet), coordonnée la CSP avec l'appui d'Expertise France, a quant à elle débuté début 2026.

Afin **d'accompagner le démarrage des travaux au CCJAB tout en sécurisant un accueil du public pendant ceux-ci** (qui devraient durer plusieurs années), le Ministère de la Culture et l'AFD se sont entendus pour déclencher le dispositif de Pépinières urbaines, financé directement par l'AFD, en sus du projet Cultures Côte d'Ivoire.

La Pépinière urbaine de Bouaké, pourra s'apparenter à une **phase d'amorçage de la réhabilitation du CCJAB**. Elle constituera un "laboratoire" des futures activités du centre, basé sur la participation des habitants et des professionnels du secteur culturel pour la conception d'un espace aménagé au sein du CCJAB et l'animation de cet espace.

2. L'APPEL A INITIATIVES POUR LA PEPINIERE URBAINE DE BOUAKE

1. Qu'est-ce qu'une Pépinière urbaine ?

1.1. De quoi parle-t-on ?

Les **Pépinières urbaines** sont des initiatives urbaines portées par l'Agence Française de Développement dont le but est d'**aménager de manière collaborative des espaces publics ou des équipements collectifs de proximité, et de soutenir l'animation et la gestion de ces sites.**

Ces initiatives accompagnent la conception et le démarrage de projets urbains financés par l'AFD et favorisent leur appropriation par les habitants, à travers la mise en œuvre **d'actions d'aménagement rapides** permettant de **tester des usages ou des types d'équipements** en amont du projet urbain. Les Pépinières urbaines peuvent également proposer des aménagements complémentaires aux programmations initialement prévues. L'approche déployée par les Pépinières urbaines contribue à **renforcer la prise en compte de la participation citoyenne** dans les pratiques des acteurs publics, en plaçant les usagers au cœur de la démarche. En outre, si une expérimentation est concluante, les solutions testées ont pour vocation d'être **répliquées dans le grand projet associé.**

A ce jour, des Pépinières urbaines ont été financées en Tunisie, au Burkina Faso, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Liberia, au Ghana, au Cameroun, à Madagascar, au Kenya et au Rwanda, et forment le réseau des Pépinières urbaines.

Plus d'information sur le dispositif et sur les Pépinières urbaines déjà mises en œuvre sont disponibles sur le site internet : <https://pepinieres-urbaines.org/fr/>

1.2. Les étapes clefs

En fonction de leurs objectifs et de l'approche retenue, les Pépinières urbaines peuvent prendre des formes très différentes. Néanmoins, on peut généralement regrouper les différentes activités sous les étapes-clefs présentées ci-dessous :



- **Cadrage** : au démarrage de sa mission, l'opérateur pépiniériste mène un travail de bureau en lien avec les institutions locales afin de mieux prendre connaissance du contexte, et d'affiner le mode opératoire (cartographie des acteurs, stratégie de mobilisation des parties prenantes, stratégie de codesign, etc.), et le schéma de

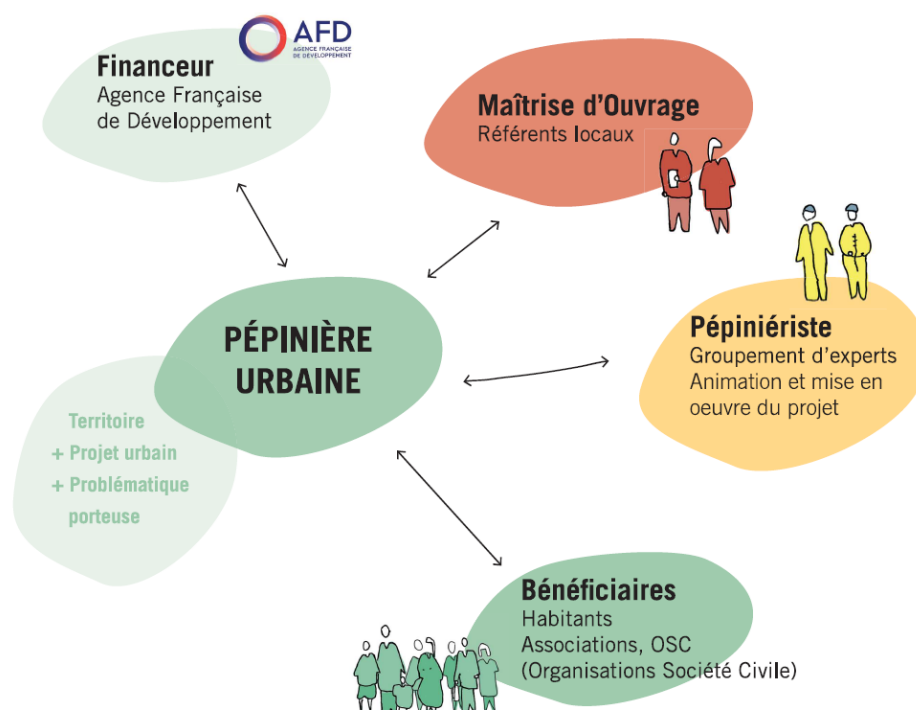
gouvernance de la Pépinière urbaine (instauration de comités, signature d'un protocole d'accord avec les institutions locales, etc.). Cette étape doit notamment permettre de sélectionner définitivement les sites sur lesquels la Pépinière urbaine interviendra.

- **Co-diagnostic** : Une fois les éléments de cadrage validés par les acteurs institutionnels, le travail avec les habitants peut démarrer avec la phase de diagnostic. Lors de cette étape, l'accent est mis sur une implication active des différentes parties prenantes du projet. L'objectif est de mettre en œuvre des activités permettant d'aller à la rencontre des habitants, afin de comprendre les usages actuels des sites – qui sont pluriels –, et les usages futurs qu'ils souhaiteraient en avoir. Quelques exemples d'activités : Cartographie sensible des sites et des quartiers, permanences architecturales, organisation d'événements sportifs ou culturels permettant de toucher largement les usagers actuels et les potentiels futurs usagers, matérialisation, etc.
 - **Co-conception** : Une fois le co-diagnostic mené avec l'ensemble des parties prenantes de la Pépinière urbaine, le Pépiniériste débute un travail de co-conception des projets sur les sites identifiés. Le Pépiniériste mène alors un travail conjoint avec les usagers pour identifier de manière collaborative les types d'équipements à installer, proposer l'aménagement du site le plus pertinent et le plus inclusif, et affiner les choix de design des différents éléments retenus. Ces échanges peuvent être menés à travers des ateliers, des focus groups organisés par groupes d'usagers homogènes, lors desquels le Pépiniériste veille à ce que chacun puisse s'exprimer. L'idée est souvent de faire en sorte que le projet se matérialise le plus rapidement possible, à travers la construction de maquette ou l'installation de mobilier urbain sur le site par exemple. Le process est ponctué d'étapes de discussion avec les autorités compétentes, qui effectuent les arbitrages finaux, de restitution aux usagers et acteurs locaux partie prenante de la démarche participative, de traduction des attentes et contraintes en propositions techniques par le pépiniériste.
 - **Chantier** : L'implication des habitants en phase chantier varie en fonction de l'ambition de la Pépinière urbaine à ce sujet et du contexte local. Le Pépiniériste doit à minima s'assurer que les moyens techniques et financiers génèrent autant que possible des revenus et emplois dans les quartiers d'intervention en sélectionnant par exemple de la main d'œuvre locale, ou en organisant des chantiers écoles. La prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux dans la phase chantier est importante. Le pépiniériste prioriser autant que possible les matériaux locaux, voire géo ou biosourcés, selon les filières existantes, et choisit des entreprises ou artisans locaux pour la réalisation des travaux, en s'assurant du respect des règles de sécurité sur les chantiers et de l'utilisation d'équipements de protection individuelle systématiques.
- Activation** : Une fois les équipements livrés, le Pépiniériste accompagne la mise en fonctionnement du site et son appropriation par les usagers, à travers la mise en place d'activités visant à animer le lieu. Cela passe par exemple par l'organisation d'événements ou d'activités culturelles, l'organisation de tournois sportifs, la mise en place d'appels à projets associatifs.
- **Gestion** : il s'agit d'une activité transversale, qui doit être prise en compte dès les phases de diagnostic et de conception. Le pépiniériste met en place une solution de gestion qui a vocation à être pérenne. Il s'assure entre autres que le modèle économique permette de financer le fonctionnement et la maintenance des sites, et que les usagers prennent part aux décisions concernant leur gestion afin de veiller au maintien de la vocation et des usages des sites et à leur accessibilité pour toutes et tous. Cela peut passer par un appui au développement d'activités génératrices de revenus, ou encore la création de Comités de gestion (COGES) qui regroupent usagers et institutions publiques (voire opérateurs privés) pour la gestion du site.

→ **Il ne s'agit pas d'un processus linéaire** : ces étapes sont le plus souvent mises en œuvre de manière itérative, et peuvent suivre un ordre différent en fonction des besoins spécifiques du projet. Chacune de ces étapes est ponctuée **d'activités événementielles et d'animation** permettant d'assurer une participation importante des parties prenantes locales : habitants, usagers, professionnels, opérateurs économiques locaux et institutions publiques.

1.3. Les parties prenantes

La Pépinière urbaine est mise en œuvre par un opérateur dit « **Pépiniériste** », qui est responsable de l'initiative, conformément aux principes définis supra. Il s'agit d'un acteur tiers, faisant le lien entre les institutions publiques et les habitants, qui doit mobiliser des expertises plurielles portant sur **l'engagement social et communautaire, l'architecture et le design, l'urbanisme et le pilotage de projets institutionnels, ainsi que certaines expertises thématiques selon le projet**. Le **Pépiniériste** travaille en étroite collaboration avec les autorités locales pour **les sensibiliser à sa démarche**, et assurer une bonne **coordination** avec la maîtrise d'ouvrage du projet au sein duquel elle s'inscrit.



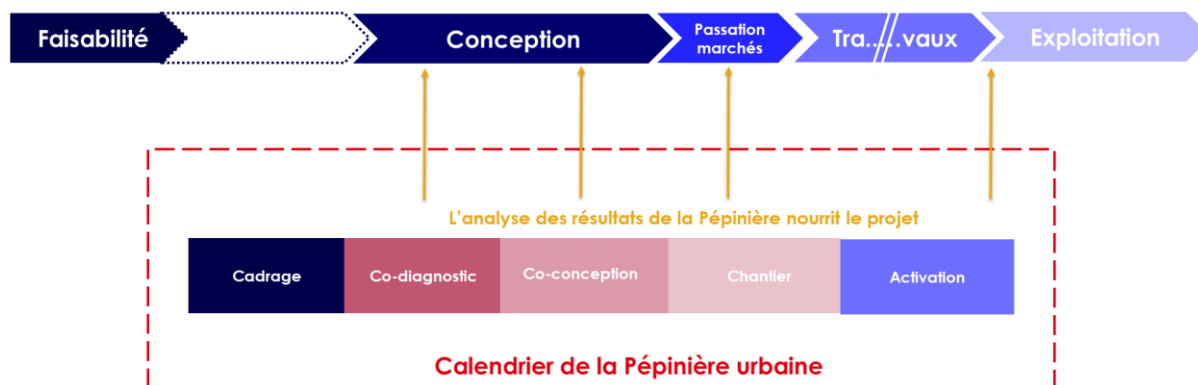
1.4. La Pépinière urbaine : un outil au service d'un projet associé

Contrairement à d'autres dispositifs de participation citoyenne, les Pépinières urbaines prévoient la construction d'aménagements suite au processus de co-conception. Outre le fait de répondre rapidement à un besoin, cela permet de collecter les retours des utilisateurs pour améliorer de manière itérative la conception des équipements, et de disposer d'un aménagement concret autour duquel réfléchir à une solution de gestion et d'animation.

Cela étant, **les Pépinières urbaines ne sont pas des projets autonomes**. Les aménagements pilotes qu'elles livrent ont vocation à être répliqués, que ce soit dans leur conception, dans leur mode de gestion, ou dans l'approche collaborative menée avec les habitants. Il est pour cela essentiel que la Pépinière urbaine s'articule bien avec le projet au sein duquel elle s'insère, y compris en termes de calendrier.

La Pépinière urbaine doit donc intervenir suffisamment tôt pour que les enseignements qu'elle produira puissent nourrir le projet associé, tout en s'assurant qu'il n'y ait pas de pause trop longue entre les activités de la Pépinière urbaine et les travaux du projet, afin d'éviter de perdre la dynamique qui aura été créée. Dans la pratique, la Pépinière urbaine s'adapte au rythme d'avancement du grand projet, qui peut connaître des retards et imprévus.

Étapes d'intervention de la pépinière urbaine au sein du grand projet associé



2. Les enjeux auxquels la Pépinière urbaine de Bouaké doit répondre

Une mission d'identification pour la Pépinière Urbaine de Bouaké (PUB) s'est tenue en décembre 2025 en présence du CCJAB, du MCF, de l'AFD et des experts du Groupement d'animation des Pépinières urbaines, afin de définir les contours du projet. Elle a constaté que l'identité du CCJAB méritait certainement d'être mieux valorisée, à la fois :

- Sous le prisme de son histoire, en tant que premier centre culturel du pays qui a connu un grand succès dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, qui a par ailleurs été l'épicentre de la crise politico-militaire dans les années 2000. Cette histoire, qui continue de s'écrire avec sa réhabilitation prochaine, est connue des Bouakéens et Bouakéennes, mais n'est pas racontée aux visiteurs et n'est sans doute pas assez ancrée dans l'identité du Centre tel qu'il existe aujourd'hui.
- Sous le prisme de sa vocation à la fois culturelle et sociale, véritable lieu de vie et de rencontres pour la population de Bouaké. Après sa réhabilitation, le centre devra adopter une gouvernance et une direction artistique lui permettant à la fois de réaliser son ambition d'être un centre culturel de référence, répliquable sur d'autres territoires, tout en conservant une offre socio-culturelle accessible à tous et toutes. Il s'agira de conserver son caractère social et populaire, qui est à la base de l'attachement qu'en ont les habitants de Bouaké aujourd'hui.

Durant la période de transition que va traverser le CCJAB, la Pépinière urbaine devra répondre à ces deux enjeux fondateurs de l'identité du Centre et déployer ses différents moyens (expertise, budget pour des travaux, des équipements, activités, etc.) pour réaliser des activités pilotes qui préfigureront la programmation et les activités culturelles et sociales du nouveau Centre.

3. Objectifs de la Pépinière urbaine de Bouaké

L'objectif général de la Pépinière urbaine de Bouaké est **de tester et préfigurer la programmation culturelle et sociale du nouveau Centre après rénovation en faisant participer activement les habitants de Bouaké.**

1. **Déployer des activités** qui permettront de contribuer à forger l'identité du Centre, combinant ambition culturelle et vocation sociale ;

2. **Mobiliser les différentes parties prenantes du territoire** (notamment les publics, les OSC, les acteurs ICC et les structures entrepreneuriales) afin de s'assurer que le projet prenne en compte leurs attentes et initiatives ;
3. **Coconcevoir et construire un espace sur le site du CCJAB** qui hébergera les activités culturelles de la Pépinière urbaine de Bouaké, lieu d'accueil des usagers du Centre pendant les travaux et qui perdurera après la réhabilitation. Cet espace aura vocation à questionner et à tester de nouvelles modalités d'interaction entre le CCJAB et son environnement.

Il n'est pas attendu que les projets proposés reprennent strictement ces objectifs spécifiques, mais qu'ils les intègrent de manière cohérente dans la proposition globale.

4. Cadre de réflexion pour les activités de la Pépinière urbaine de Bouaké

Les principaux constats de la mission d'identification sont présentés en **annexe 1**. Outre ces constats, un cadre a été proposé pour les activités de la Pépinière urbaine, afin d'illustrer la manière dont elle pourrait atteindre ses objectifs. **Ces propositions, qui sont détaillées ci-après, ont vocation à inspirer les propositions de projet, mais ne constituent pas un cahier des charges.**

4.1. Impulser et accompagner la mutation du CCJAB

Déployée en parallèle de la réhabilitation du CCJAB, la Pépinière urbaine aura pour vocation **d'amorcer l'évolution du Centre**. A ce titre, elle tirera partie de cette phase de transition pour :

- **Accompagner la création d'une identité renouvelée** pour le CCJAB, ainsi qu'une nouvelle stratégie de communication
- Déployer des **éléments de scénographie et des équipements** permettant d'améliorer la programmation actuelle (par exemple à travers des projections de cinéma) et d'accompagner de nouvelles activités et de créer du lien entre activités sociales et culturelles
- **Organiser et produire des activités permettant d'activer le futur centre**, en préfigurant la programmation culturelle qui pourrait être déployée, en rythmant l'agenda de l'année autour de saisons culturelles et en engageant les publics et artistes/professionnels des ICC
- Déployer de **nouvelles activités socio-culturelles** dans le centre et hors les murs en réponse aux attentes des publics
- **Préfigurer un modèle économique et des modalités de gestion** du centre socio-culturel, fondé sur plusieurs ressources : publiques, privées et issues des activités et du public, en testant les capacités contributives, le consentement à payer des publics ainsi que les types et modalités d'abonnements possibles.
- **Renforcer les capacités** et accompagner l'équipe du CCJAB à réaliser ces changements, de façon complémentaire et en coordination avec les activités prévues par la composante 2 mise en œuvre par Expertise France.

Le fait que la Pépinière urbaine opère cette phase transitoire, à la manière d'une occupation temporaire, lui laisse de la liberté pour expérimenter et piloter les ressources du projet. Elle travaillera étroitement avec toute l'équipe du CCJAB de manière à coconstruire le projet avec elle et à progressivement transférer la programmation, la production et la gestion des événements et activités.

L'annexe 2 – « Propositions pour une transition du CCJAB vers Jacques AKA, Maison culturelle de Bouaké », propose une illustration de ce à quoi pourrait ressembler cette mutation et donne des exemples concrets de ce que la pépinière pourrait mettre en place, en préfiguration du projet définitif. Cette proposition a été élaborée suite à la mission d'identification menée en décembre 2025, mais n'a pas fait l'objet d'un travail de concertation entre les différentes

parties prenantes. Ce document constitue un cadre de réflexion sur certains aspects de la pépinière mais **pas un cahier des charges que l'opérateur pépiniériste sera tenu de respecter**. Les candidats sont donc libres de s'en inspirer ou non pour construire les activités qu'ils imaginent pour le projet, tout en gardant à l'esprit qu'une phase de cadrage sera indispensable au démarrage du projet.

4.2. S'assurer que cette mutation est concertée, à travers des activités participatives

4.2.1. Déployer une approche participative

En lien avec le deuxième objectif, et la nécessité de garantir la vocation sociale du centre, des **activités participatives** seront menées par la Pépinière urbaine, telles que, par exemple :

- **Mobilisation des publics du Centre** (actuels et futurs), **des acteurs des ICC du territoire, et des équipes du CCJAB**
- Organisation de **workshops** pour définir :
 - o La stratégie de mutation du Centre
 - o Les attentes des publics pour les différentes activités
 - o La mobilisation des acteurs ICC locaux et des institutions locales
 - o Les solutions pour assurer une participation importante des publics aux activités
- Appui à la prise en compte des **aspects sociaux** dans la programmation culturelle du centre

4.2.2. Envisager des activités hors des murs du CCJAB pour aller à la rencontre des publics

Des événements et activités pourraient également être **organisés hors des murs du CCJAB**, dans les sites qui ont été visités pendant la mission, si l'accès est possible, ou dans d'autres sites éventuels à identifier dans les quartiers. Ces sites pourraient faire l'objet d'aménagements éphémères ou légers.

Plusieurs sites ont été visités à Bouaké lors de la mission d'identification en décembre 2025. La plupart pourraient accueillir des spectacles et animations diverses, de manière temporaire. Relevant de gestion municipale ou déléguée à un opérateur privé, il serait nécessaire de définir les conditions d'utilisation. Les sites visités ayant le plus de potentiel sont présentés ci-dessous.

Sites pouvant accueillir des activités hors les murs le temps des travaux

Les acteurs culturels et institutionnels nous ont présenté plusieurs sites dans la ville étant identifiés pour accueillir potentiellement des activités du CCJAB hors les murs le temps des travaux

-  Centre culturel Jacques Aka
- 1** Salle de spectacle de Hôtel de ville
- 2** Jardins jumeaux
- 3** Place de la paix
- 4** Parvis de la gare Sitarail
- 5** Foyer des jeunes de Koko



Salle de l'hôtel de ville et jardins jumeaux



1-Salle de spectacle de l'hôtel de ville
Cet espace géré par la mairie de Bouaké est modulable avec une jauge importante pour des spectacles et événements en intérieur. Les conditions d'utilisation de cet espace ne sont pas connues à ce jour.



2-Jardins jumeaux
Ces deux jardins publics situés de part et d'autre de la A3 offrent un potentiel intéressant d'utilisation pour des spectacles, événements en plein air de petite taille. La fermeture des sites peut permettre d'en gérer l'accès. Ces espaces ont aujourd'hui été mis en gestion par la ville à des commerces de boisson. Les conditions d'utilisation restent à mettre en place avec les différents protagonistes.

9

Place la paix et parvis Sitarail



3-Place de la paix
Cette grande place se trouve à la convergence de 5 grands axes. Elle offre un potentiel intéressant d'utilisation pour des spectacles, événements en plein air de grande taille. La fermeture du site peut permettre d'en gérer l'accès. Cet espace est aujourd'hui géré par la ville. Les conditions d'utilisation restent à définir.



4-Parvis de la gare
Ce grand parvis se trouve à la convergence de 3 grands axes. Il offre un potentiel intéressant d'utilisation pour des spectacles, événements en plein air de taille moyenne. Le site n'est pas fermé. Il est actuellement dédié à des activités sportives. Cet espace est aujourd'hui géré par la Sitarail. Les conditions d'utilisation restent à définir.

10

Foyer des jeunes de Koko



5-Foyer des jeunes de Koko
Cet équipement de proximité peut accueillir des spectacles ne nécessitant pas de condition acoustique ou d'éclairage particulier. La jauge est appropriée pour des événements de taille moyenne.

11

Outre l'organisation d'activités sur ces sites, on pourrait également envisager le recours à des dispositifs mobiles pour aller à la rencontre de publics éloignés. A titre d'exemple, on pourrait imaginer l'utilisation d'un Bibliobus, ou d'une version plus frugale du type Bibliocycle, afin de promouvoir la lecture dans des quartiers excentrés de Bouaké.

4.3. Identifier et aménager un ou des espaces de façon pérenne, mettre en œuvre des activités de la Pépinière urbaine, et préfigurer une partie des futures activités du CCJAB

Un espace propice aux activités d'une pépinière a été identifié pendant la mission au sein du CCJAB. Idéalement, cet espace pourrait être **aménagé de façon pérenne** assez rapidement de manière à **proposer et tester une programmation et des fonctions** qui seront ensuite déployées à plus grande échelle par le CCJAB.

La pertinence de ce site est à consolider en fonction de l'évolution du projet architectural de la réhabilitation du centre et de la gestion du phasage des travaux. Il est primordial de garder en tête dans la mesure du possible que le site doit être en interface avec l'espace urbain pour questionner et tester de nouvelles modalités d'interaction entre le CCJAB et son environnement.

Espace potentiel à activer par le projet pépinière urbaine

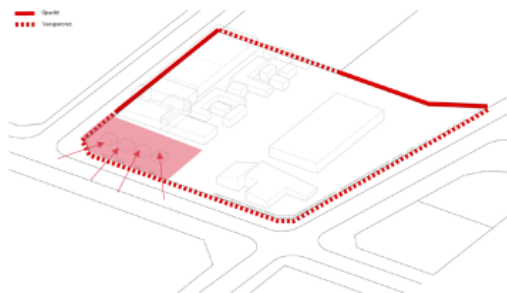


A l'issue de cette mission un des axes structurants proposé pour la conduite du projet Pépinière urbaine serait de co-concevoir et d'aménager un espace public extérieur. Cette proposition s'appuie sur l'objectif de maintenir une activité socio-culturelle pendant la durée des travaux. L'espace identifié à ce stade serait la zone présentée en rouge

1 Surface environ 1300m²

12

Espace potentiel au sein du CCJAB



Cette proposition de localisation s'appuie sur l'étude de faisabilité réalisée par Groupe Huit. Elle permet de répondre au besoin de conserver un espace extérieur polyvalent tout en ne contraignant pas le bon déroulement des travaux. Cet espace permet de tester une porosité plus forte du CCJAB avec l'espace public environnant. Reste au pépiniériste et aux différents protagonistes d'en co-concevoir ses fonctions et sa forme.

13

Etat des lieux



14

Fiche inspirations

Espace potentiel à activer par le projet pépinière urbaine
lot de fraîcheur et convivialité urbaine



15

Fiche inspirations

Espace potentiel à activer par le projet pépinière urbaine
Accueillir des manifestations culturelles tout en restant polyvalent



16

Fiche inspirations

Espace potentiel à activer par le projet pépinière urbaine
Faire signal en améliorant les usages



17

Fiche inspirations

Espace ludique et convivial



18

5. Budget et planning

La Pépinière urbaine de Bouaké dispose d'un budget de **900 000€**. Ce budget couvre l'ensemble des dépenses prévues par le projet : temps passé par les équipes, prestation de services, contrats de travaux, logistique pour les événements et les activités, etc.

La durée maximum de mise en œuvre pour le projet est de **36 mois**. La proposition de projet devra inclure une proposition de planning détaillée pour la durée du projet.

Le calendrier envisagé pour le démarrage de la Pépinière urbaine de Bouaké est le suivant

- Sélection de l'opérateur pépiniériste suite à l'appel à projet : **début mai 2026**
- Ajustement des propositions techniques et financières, et validation finale du projet : **mi-mai 2026**
- Validation des diligences de conformité, et affectation formelle du financement par l'AFD : **début juin 2026**
- Négociation et signature de la convention de financement entre l'opérateur pépiniériste et l'AFD : **fin juin 2026**
- Démarrage du projet : **juillet 2026**

3. PARTIES PRENANTES ET MODALITES DE PILOTAGE

1. Parties prenantes du projet

1.1. Institutions

Un certain nombre d'acteurs institutionnels pourront être impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre de la Pépinière urbaine de Bouaké :

1. **L'Agence Française de Développement** : joue le rôle de bailleur en finançant la Pépinière urbaine, et signe une convention de financement directement avec l'opérateur Pépiniériste. Elle suit l'exécution du projet en s'assurant du respect des engagements contractuels.
2. **Le Ministère de la Culture et de la Francophonie** : la Cellule de Suivi du Projet (CSP) assure la maîtrise d'ouvrage effective du projet, bien que l'AFD signe la convention pour des questions pratiques. Elle supervise et pilote la mise en œuvre de la Pépinière urbaine.
3. **CCJAB** : il s'agit de la principale institution bénéficiaire des activités de la Pépinière urbaine. Il est étroitement associé dans la mise en œuvre des différentes activités, et sera amené à prendre le relai lorsque la Pépinière s'achèvera. L'opérateur pépiniériste sera donc invité à porter une attention particulière à la manière dont impliquer les membres de l'équipe du Centre, constituée d'une cinquantaine de salariés.
4. **Expertise France** : responsable de la mise en œuvre de la composante 2 du projet Cultures Côte d'Ivoire. Une collaboration est à prévoir avec l'équipe de l'opérateur pépiniériste concernant les activités de programmation culturelle et d'appui/incubation aux acteurs des ICC.
5. **Mairie de Bouaké** : l'interface semble limitée entre la Pépinière urbaine et les équipes municipales, mais la mairie devra être associée en cas d'activités hors des murs du CCJAB.
6. **Direction Régionale du MCF de Bouaké** : institution à consulter pour sa connaissance fine des différents acteurs du territoire.
7. **Centres de Lecture et d'Actions Culturelles (CLAC)** : institution qu'il pourrait être intéressant de sonder pour des activités hors des murs du CCJAB.
8. **Youth Sounding Boards (notamment le représentant de la région du Gbêkê)** : comités de jeunes financés par l'UE, dont l'objectif est de porter la voix des jeunes dans les projets financés par l'UE. Il pourrait être intéressant de les consulter.

1.2. Acteurs des ICC et de la société civile

La mission d'identification a permis de constater la richesse de l'écosystème des industries culturelles et créatives et de la société civile sur le territoire de Bouaké. La cartographie menée à cette occasion a permis d'identifier les catégories suivantes :

1. **Acteurs en mesure de piloter un projet de l'envergure de la Pépinière urbaine** (capacités suffisantes en termes de coordination opérationnelle et de gestion financière) :
 - Il s'agit des opérateurs pépiniéristes potentiels répondant à cet appel à initiatives (ONG, agences créatives et de production, agences d'architecture, etc.)
 - ➔ Ils seront chargés de déployer la stratégie, de suivre la mise en œuvre des activités, et seront responsables contractuellement de la mise en œuvre du projet
2. **Acteurs de terrain** :
 - Prestataires et/ou structures bénéficiant de financements du projet (promoteurs, professionnel.le.s, agences de production locales, OSC du territoire, entreprises travaux, etc.)

- Personnes ou structures associées au projet qui pourront être chargées de mettre en œuvre certaines activités de terrain

3. Ambassadeurs du projet :

- Conseillers et/ou prestataires du pépiniériste (artistes et collectifs, influenceurs, etc.)
 - Chargés d'éclairer les prises de décisions, et d'assurer un relai auprès des différentes parties prenantes de terrain (publics et acteurs des ICC)

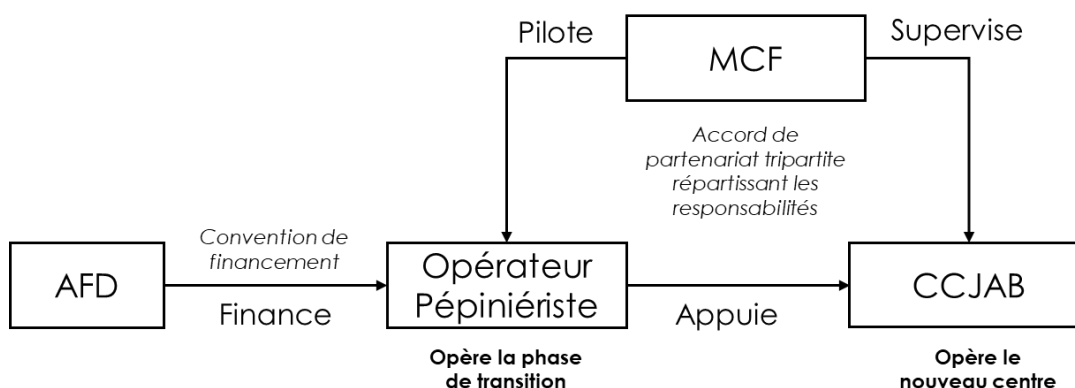
4. Publics :

- Cibles des activités (habitants, artistes, sportifs, artisans, collectifs, associations et syndicats, professionnels pour les masterclass, etc.)
 - Participent aux activités organisées par l'opérateur pépiniériste et contribuent à la conception, l'animation et la gestion du dispositif créé par la PUB

A noter : un conseil consultatif composé d'acteurs culturels (artistes, techniciens, etc.) est prévu et sera chargé de conseiller le projet Culture Côte d'Ivoire, afin de s'assurer qu'il prenne suffisamment en compte les attentes des artistes. Les termes de référence de ce conseil sont encore en cours de définition, mais **l'opérateur pépiniériste est invité à proposer une manière de l'intégrer dans le mode de fonctionnement de la Pépinière urbaine**. L'objectif est que cette expertise clef puisse **bénéficier au projet de réhabilitation du CCJAB dès la phase de transition**, et qu'une manière de **financer le temps passé par ces artistes** soit proposée.

2. Modalités de pilotage de la Pépinière urbaine de Bouaké

2.1. Relation entre les acteurs institutionnels



Suite à la sélection d'un projet à l'issue de cet appel à initiatives, une convention de financement sera signée entre l'AFD et l'opérateur pépiniériste retenu afin de formaliser le financement de la Pépinière urbaine de Bouaké.

Au démarrage du projet, un accord tripartite sera signé entre l'opérateur Pépiniériste, le MCF et le CCJAB afin de répartir les responsabilités entre ces acteurs.

2.2. Organes de gouvernance

Il est attendu que les projets soumis proposent un schéma de gouvernance permettant des prises de décisions concertées entre les différents acteurs institutionnels, et une bonne coordination entre la Pépinière urbaine de Bouaké d'une part, et la réhabilitation du CCJAB ainsi que l'appui au développement de l'écosystème ICC d'autre part.

Le schéma de gouvernance pourra comporter les comités suivants :

1. **Comité de Pilotage** (COFIL) chargé de :
 - Donner les orientations stratégiques

- Valider les différents résultats (identité, programmation culturelle, activités sociales, conception de l'espace extérieur, etc.)
- Rendre les principaux arbitrages
 - ➔ *Participants : personnes décisionnaires du Cabinet MCF et de la CSP (qui pourra avoir la présidence), pépiniériste, CCJAB, AFD, et éventuellement Mairie de Bouaké*

2. **Comité technique** (COTECH) chargé :

- Du suivi de l'avancement des activités
- De l'articulation entre les différentes parties prenantes du projet (BET conception, programmation, autres composantes du projet, travaux, etc.)
 - ➔ *Participants : équipes opérationnelles des différentes parties prenantes du projet*

En plus de ces organes de pilotage classiques, le Pépiniériste devra imaginer une manière d'intégrer à ce schéma de gouvernance le conseil consultatif (cf. partie 3.1.2 ci-dessus). Le Pépiniériste pourra également formuler une proposition d'intégration des usagers dans le schéma de gouvernance.

2.3. Articulation avec le projet Cultures Côte d'Ivoire

Le rôle de la Pépinière urbaine vis-à-vis du projet CCI est défini clairement : il s'agit d'intervenir durant la phase de transition afin d'amorcer la mutation du CCJAB. Néanmoins, il sera important de veiller à une bonne coordination entre la Pépinière urbaine et les activités des autres composantes du projet, notamment :

- **La composante travaux**

Pour limiter les risques d'interfaces délicates liées aux travaux, les conclusions de la mission d'identification ont proposé que la Pépinière urbaine aménage un espace ouvert sur l'espace public dans un coin du site du CCJAB. De cette manière, les travaux d'aménagement de cet espace impacteraient moins le reste du chantier, et il serait plus aisé de maintenir un accès à ce site et la conduite d'activités durant les travaux.

Toutefois, il sera nécessaire de **formuler des propositions pour limiter l'impact des nuisances du chantier sur les activités envisagées par la Pépinière urbaine de Bouaké** (horaires, dispositifs de protection, phasage, etc.)

- **Les activités et la programmation culturelle**

Il faudra veiller à une bonne articulation entre les activités d'appui aux équipes du CCJAB et les activités d'appui à l'écosystème des ICC prévues dans la composante 2, et les activités de la Pépinière urbaine.

Il est attendu que le projet soumis formule des propositions pour assurer cette bonne coordination.

A priori, la Pépinière urbaine sera chargée des activités opérationnelles de renouvellement d'identité et d'animation transitoire du lieu, tandis que les activités de la composante 2 du projet CCI concerneront davantage le renforcement de capacités. A titre d'exemple, en ce qui concerne l'organisation d'événements, la Pépinière urbaine pourrait proposer des lignes directrices de production, qui pourraient être utilisées pour des activités de renforcement des capacités dans le cadre de la composante 2.

4. EXPERTISE A MOBILISER

1. Expertise en industries culturelles et créatives

Compte tenu de la thématique de la Pépinière urbaine de Bouaké, une **expertise poussée dans les industries culturelles et créatives**, et plus spécifiquement dans **l'animation et la gestion d'espaces socio-culturels**, est attendue. Parmi les compétences présentes dans l'équipe qui proposera le projet, sont attendues des compétences en **programmation culturelle, direction artistique, communication, production d'activités socio-culturel et émergence de nouveaux talents**.

En complément, des expériences et références en **production d'événements et d'activités culturelles en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région** seront appréciées, même si le projet peut adopter comme stratégie de se reposer sur des acteurs de terrain pour la production.

Enfin, des expériences et références dans la **production et programmation musicales, audiovisuelles, cinématographique et en mode et design** seraient un plus, s'agissant des trois secteurs de concentration du projet de réhabilitation du CCJAB.

2. Gestion de projet multi-acteurs

Compte tenu du **nombre de parties prenantes** dans le projet, ainsi que des exigences en termes de **suivi administratif** imposées par le financement de l'AFD, l'équipe devra disposer d'une **direction de projet expérimentée** afin d'assurer le **pilotage et le suivi de la mise en œuvre** de la PUB.

Les expériences attendues sont les suivantes :

- Gestion **technique, administratives et financière** de projets complexes ;
- Conception et gestion de **projets multi-acteurs** mobilisant des acteurs des ICC et de la société civile ;
- Expérience avérée dans l'élaboration de **reporting**, de cadres de **suivi-évaluation** et de documents de **capitalisation** ;
- Expérience dans la **gestion de financements institutionnels** et capacité à dialoguer avec les **institutions publiques ivoiriennes et des bailleurs**.

3. Mobilisation sociale et citoyenne

Afin de s'assurer du **caractère social et inclusif** de la Pépinière urbaine de Bouaké, une expérience en mobilisation sociale et citoyenne visant à construire des **démarches participatives** est essentielle. Cette expertise a vocation à mobiliser à la fois les **publics** et les **acteurs des ICC ou de la société civile** qui organiseront ou bénéficieront des différentes activités.

Les expériences attendues sont les suivantes :

- Appui aux **démarches partenariales** favorisant la mise en relation entre institutions, acteurs ICC de terrain, associations locales et habitants ;
- Capacité à **mobiliser et engager** différentes parties prenantes, et en particulier la **jeunesse, les femmes** et les populations vulnérables, dans des activités à caractère socio-culturelles
- Connaissance du **contexte et des acteurs** de Bouaké ;
- Organisation et facilitation des **activités participatives** ;
- Médiation et gestion des **conflits** ;
- **Politiques d'inclusion** des femmes, des jeunes et des personnes à mobilité réduite ou porteuses de handicaps et d'accessibilité,

4. Coconception de solutions centrées sur les usagers

Afin de s'assurer de l'appropriation du projet par les différentes parties prenantes, l'équipe qui portera la PUB devra démontrer son expérience dans la **conception collaborative de solutions**. Cela portera en particulier sur la définition de la **programmation culturelle**, et la **coconception de l'espace** que livrera la Pépinière urbaine sur le site du CCJAB.

Parmi les compétences présentes dans l'équipe, sont attendues une capacité à **concevoir et à animer** des processus collaboratifs, des démarches de coconception et de participation citoyenne, ainsi qu'une expérience avérée en **conception de solution centrée sur les usagers** (design thinking).

Il est attendu que cette compétence de concepteur réponde au mieux aux attentes des usagers tout en portant une approche innovante d'espaces publics partageable et répondant aux enjeux climatiques. Cet acteur doit assurer la liaison avec la compétence technique pour assurer la faisabilité technique et budgétaire des propositions.

5. Expertise technique

Des **compétences techniques** sont attendues au sein de l'équipe qui soumet le projet, principalement en lien avec le chantier prévu dans la Pépinière urbaine de Bouaké. Il est porté à l'attention des candidats le fait **qu'une partie des expertises peut être externalisée** à travers la contractualisation d'un consultant ou d'un bureau d'études technique (par exemple pour les études d'impact environnementales et sociales, les études géotechniques, la conception technique détaillée des infrastructures, le suivi du chantier, etc.)

Les expériences attendues sont les suivantes :

- Expérience dans la **conception d'espaces publics ou d'équipements socio-culturels**, en particulier dans les domaines de l'architecture et du génie civil ;
- Expérience dans la **supervision de travaux** ;
- Expérience en **construction durable** ;
- Expérience confirmée et **élaboration de modèles de gestion et/ou d'animation d'équipements socio-culturels** (programmation, plan de financement, opération & maintenance, etc.) accordant un rôle clef aux usagers.

5. ELEMENTS ATTENDUS DANS LE PROJET ET GRILLE D'EVALUATION

Les propositions seront notées sur 100 points, selon les critères suivants :

Titre	Pts	Sera évalué...
Appropriation du contexte et ancrage territorial (10)		
Comprendre le contexte et le diagnostic initial	5	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension du contexte et des enjeux auxquels sont confrontés la ville de Bouaké, notamment en matière de développement des ICC - Analyse détaillée de l'écosystème des acteurs locaux, notamment dans le domaine culturel et social
Ancrage territorial de la structure / du consortium	5	<ul style="list-style-type: none"> - Expériences documentées de projets similaires et enseignements tirés pour le présent projet - Capacité démontrée à développer des projets d'espaces socio-culturels - Connaissance des acteurs et des pratiques de terrain (artistes, producteurs, associations,

		publics, etc.) dans le domaine des ICC en Côte d'Ivoire
Méthodologie de la Pépinière urbaine de Bouaké (50)		
Gestion globale de la Pépinière	10	<ul style="list-style-type: none"> - Cohérence et valeur ajoutée de la proposition pour la gestion et l'animation de la Pépinière urbaine ; - Capacité à mener un dialogue avec les différentes parties prenantes institutionnelles (MCF, CCJAB et AFD) - Capacité à maîtriser les modalités de gestion fiduciaire, conformément aux procédures de l'AFD. - Qualité des modalités proposées pour l'évaluation et la capitalisation des activités mises en œuvre - Pertinence de la planification indicative générale des activités - Analyse des risques et opportunités de la Pépinière urbaine
Conception de la Pépinière urbaine de Bouaké	40	<p>Qualité, cohérence et pertinence de la méthodologie proposée au regard du cadre spécifique présenté par l'AFD, évaluées selon les critères suivants</p> <p>1. Cohérence et pertinence du processus de mutation mis en œuvre pendant la phase de transition (15 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des éléments présentés sur l'identité renouvelée - Pertinence des éléments présentés sur la programmation culturelle - Cohérence et pertinence de la stratégie de communication - Cohérence et pertinence des activités envisagées - Robustesse du modèle économique et du modèle de gestion envisagé

		<ul style="list-style-type: none"> - Qualité des activités de renforcement des capacités envisagées - Articulation des activités avec les activités prévues dans les autres composantes du projet, et avec les activités du futur centre après sa réhabilitation <p>2. Caractère collaboratif et social de la mise en œuvre du projet (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des approches participatives envisagées dans le projet - Méthodologie de mobilisation des différentes parties prenantes - Pertinence de la méthodologie pour inclure les personnes vulnérables - Pertinence de la méthodologie de mobilisation de la jeunesse - Qualité de l'approche sociale des activités proposées <p>3. Pertinence des propositions pour l'aménagement de l'espace par la PUB sur le site du CCJAB (15 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de diagnostic et de co-conception - Pertinence de la fonction imaginée pour la PUB, puis de manière pérenne pour le CCJAB après sa rénovation - Qualité du cadre fixé pour la conception et la construction - Articulation du chantier du site avec le chantier du reste du CCJAB
Moyens proposés (40)		
Budget	10	<ul style="list-style-type: none"> - Adéquation, exhaustivité, cohérence et efficacité du budget par rapport à la proposition méthodologique ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Respect des ratios présentés dans les termes de référence, et répartition entre les coûts de fonctionnement et les activités opérationnelles.
Equipe	30	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du système de ressources humaines proposé et des profils proposés - Qualifications et expérience de l'équipe proposée dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Expertise ICC o Gestion de projet multi-acteurs o Mobilisation sociale et citoyenne o Coconception de solution centrée sur les usagers o Expertise technique

N.B : une visite du Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké est recommandée afin de mieux apprécier des lieux et du contexte du Centre

Annexe 1 - Les constats de la mission d'identification de la Pépinière urbaine de Bouaké

1. Un lieu bien situé, fréquenté et très apprécié de publics utilisateurs diversifiés

Le CCJAB est un lieu emblématique, connu et reconnu par l'ensemble des habitants et des visiteurs de Bouaké. Situé à un carrefour de la ville, il bénéficie d'une position centrale qui assure une excellente accessibilité. Cette place centrale, et le peu de structures de ce type à Bouaké, expliquent la forte affluence que connaît le CCJAB pour certains événements.

Bouaké

Le site du CCJA est implanté au cœur de la ville de Bouaké ce qui le rend facilement accessible à tous les habitants. De plus il se trouve à proximité des principaux équipements de la ville comme le grand marché



Centre culturel Jacques Aka

1

Hôtel de ville

2

Grand marché



2

2. Un site spacieux, disposant de bâtiments et d'espaces variés avec un fort potentiel

Le site du CCJAB est vaste. Les bâtiments ont bénéficié d'un rafraîchissement en 2025 ; ils sont variés et pour la plupart fonctionnels. Toutefois les travaux sont incomplets (toilettes non fonctionnelles, problème de toiture, de plafonds, d'humidité) et l'équipement et le matériel sont insuffisants.

Le site accueille une bibliothèque, une médiathèque, une salle informatique, une salle de jeux vidéo (gaming). La bibliothèque notamment, gagnerait à avoir un fonds documentaire modernisé et davantage adapté aux besoins des usagers (un appui du Centre de lecture et d'animation culturelle pourrait être fait dans ce sens).

Des stands destinés à constituer des comptoirs de vente ont été commencés dans le fond de la parcelle et n'ont pas été achevés.

Le site accueille également certaines activités non socio-culturelles, comme le centre CMU (bureau assurant l'enrôlement et la délivrance de cartes sanitaires ouvrant droit à la couverture maladie universelle) et BURIDA (bureau ivoirien des droits d'auteur). La signalétique et les points de repère sont insuffisants pour identifier clairement les différents espaces et fonctions du site. L'allée des Manguiers constitue son axe structurant, très prisée des habitants de la ville.

Le centre bénéficie d'une équipe d'une cinquantaine de personnes qui rassemblent de nombreuses compétences, comme la gestion de bibliothèque, la mise en scène et l'enseignement théâtral, l'archivage, l'archéologie, l'administration, la communication, etc.

Une partie de l'équipe est ancienne au centre. Certaines personnes cependant ne travaillent pas dans leur domaine. L'équipe manque de moyens et certaines compétences sont à renforcer.

Centre Culturel Jacques Aka de Bouaké



Le site du CCJAB possède trois façades sur l'espace public mal exploitées à ce jour mais elles offrent un potentiel de développement pour penser son interaction avec la ville. Aujourd'hui on peut identifier quatre espaces structurant les usages du CCJAB.

- 1** Grande salle de spectacle
- 2** Bibliothèque - Administration
- 3** Salle de réunion - Bureaux
- 4** Allée des manguiers - Parking - Espace évènementiel

3

Les principaux espaces du CCJAB : grande salle de spectacle



1 - Grande salle de spectacle

On trouve dans ce bâtiment la salle de spectacle et le foyer. Le foyer accueille de nombreuses activités : cours de danse, d'arts martiaux, de dessin....

4

Les principaux espaces du CCJAB : administration et médiathèque



2 - Administration et médiathèque

Ce bâtiment est occupé par les bureaux de l'administration et de la direction ainsi que la médiathèque et la salle informatique

5

Les principaux espaces du CCJAB : salles diverses



3 - Salle polyvalente – salles d'activités et bureaux

Cet ensemble de bâtiments accueille différentes fonctions du CCJAB : salle de réunion, bureaux, archives... Et accueille également des organismes externes : CMU (assurance santé), BURIDA (droits d'auteur), salle de gaming...

6

Les principaux espaces du CCJAB : allée des Manguiers et espace événementiel



4 - Allée des manguiers - Parking - Espace événementiel

Ces espaces extérieurs non aménagés ont un rôle très important dans le fonctionnement actuel du CCJAB. Lors des événements dans la salle de spectacle, ils assurent le stationnement des véhicules et lors de grandes manifestations ils permettent un déploiement forain sur l'ensemble du site.

3. Un centre culturel qui peine à remplir sa mission culturelle

Dans sa configuration et fonctionnement actuels, le CCJAB s'apparente davantage à un centre social polyvalent qu'à un centre culturel structuré. Cela s'explique notamment par son statut, qui ne lui permet pas d'assurer la programmation du lieu mais simplement de louer les différents espaces. Il en résulte une programmation événementielle d'opportunité, avec une part significative de revenus tirés d'activités de cultes et moins de 20% des activités programmées ayant trait à la culture.

A cette contrainte administrative s'ajoutent des contraintes matérielles : les moyens pour mettre en œuvre des activités culturelles sont quasi inexistantes (à titre d'exemple, certaines projections de film doivent se faire avec un projecteur de réunions), et le budget de fonctionnement, versé par le MCF, est limité (environ 30 000€/an).

Ces constats sont étayés dans l'annexe 2 – « Propositions pour une transition du CCJAB vers Jacques AKA, Maison culturelle de Bouaké ».

4. Une mission sociale, partie intégrante de l'identité du Centre

Au-delà de sa mission culturelle, le CCJAB accueille de nombreux événements et activités de nature sociale, économique, éducative ou sportive. Au moment où se tenait la mission, il accueillait des étudiants de l'université Alassane Ouattara de Bouaké dont les locaux étaient en rénovation. Diverses foires et événements sont organisés par des associations locales dans l'un de ses nombreux bâtiments ou sur l'espace ouvert situé au fond de la parcelle. Il sert de lieu d'entraînement pour plusieurs groupes d'arts martiaux. Il accueille également des événements culturels, comme le festival BoBalo. Des événements festifs privés tels que des mariages ou des baptêmes peuvent parfois se tenir sur les lieux, comme des compétitions sportives.

Ces activités sont réalisées moyennant un coût de location modique, ce qui constitue une condition de faisabilité, la plupart des associations et acteurs ayant très peu de ressources pour louer un local.

Compte-tenu de l'importance de ces activités diversifiées dans l'animation de la vie sociale et culturelle locale, il semble important que le projet définitif du CCJAB conserve cette mission

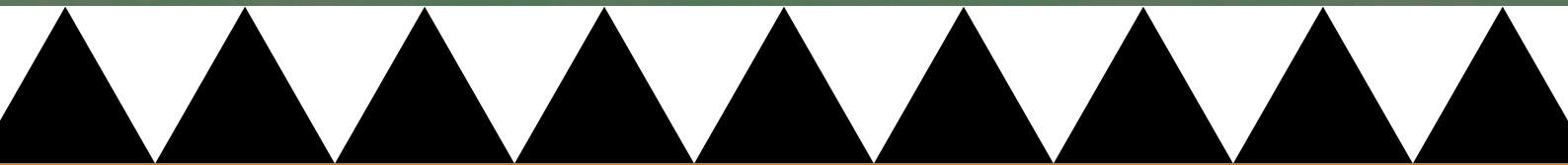
sociale. Les utilisateurs et utilisatrices du site rencontrés pendant la mission ont en effet exprimé leur très fort attachement à cette identité plurielle, qui font du CJAB bien plus qu'un seul centre culturel.

Annexe 2 – Propositions pour une transition du CCJAB vers Jacques AKA, Maison culturelle de Bouaké

Jacques

AKA

Maison
Culturelle
de Bouaké



Projet

Pépinière
urbaine

&

développement
global

2026.

The logo for AKA, consisting of the letters 'AKA' in a bold, black, sans-serif font, positioned in the upper right corner of the image.

AKA

A photograph of a building with a prominent green corrugated metal roof and white walls. The building is set against a cloudy sky. In the foreground, there is a dirt area and a low concrete wall with some greenery. The text is overlaid on the left side of the image, partially covering the building and the foreground.

**Le Centre
Culturel
Jacques Aka
est le plus
ancien
établissement
culturel de
Côte d'Ivoire.**



Inauguré le 16 février 1974 par le Président Auguste Denise, il habite la ville de Bouaké, la seconde plus peuplée du pays derrière Abidjan. Ses près d'1 million de bouakéens et bouakéennes, ainsi que celles et ceux qui disposent de famille ou de liens avec la ville, sont nombreux à y être passés, principalement dans le cadre d'activités scolaires ou pédagogiques.

La ville de Bouaké constitue un carrefour stratégique reliant le nord, le centre et le sud, et joue un rôle économique structurant, notamment dans le commerce, l'agro-industrie, l'artisanat et les services. Ville à forte vitalité démographique et à l'identité culturelle marquée, Bouaké est également un pôle historique de traditions et d'expressions populaires. Dans ce contexte, le Centre Culturel Jacques Aka **vis** à **contribuer** à **la préservation du patrimoine culturel**, à **la promotion des arts et de la création contemporaine**, ainsi qu'à **l'animation culturelle et sociale d'un territoire dynamique** mais **confronté à des défis de structuration et de financement du secteur culturel**.

Il s'inscrit ainsi comme un **levier essentiel de cohésion sociale, d'attractivité urbaine et de développement culturel au service des populations locales et régionales**.

AKA

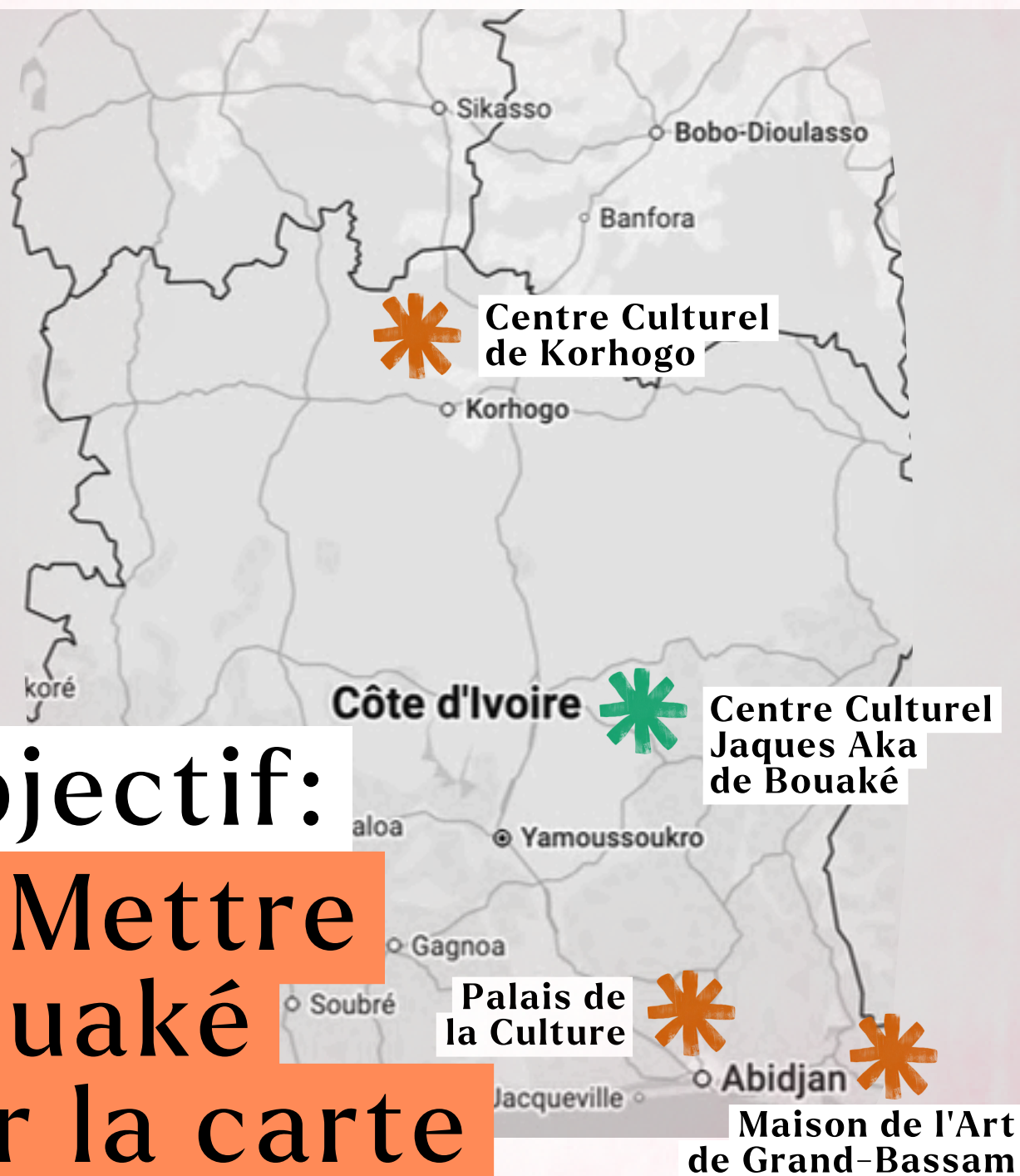
Le Centre culturel Jacques Aka représente un ensemble de près de 4 750 m² de bâtiments culturels complétés par plus de 10 000 m² d'espaces publics et paysagers, offrant une capacité rare dans la ville de Bouaké et la région du Gbêkê.

Suite à sa réhabilitation il comportera 5 espaces bâtis : le bâtiment d'administration de 538m², le centre de ressources de 630m², le village des arts de 1491m², l'auditorium de 594m², et la Halle aux spectacles de 1494m². Le reste de l'espace, à l'extérieur, est constitué d'un parvis d'entrée de 2047 m², un théâtre à ciel ouvert de 3360 m², le patio du village des arts de 1920 m², et le Jardin des connaissances de 3 035 m².



La majorité des établissements culturels ivoiriens est située à Abidjan.

La stratégie nationale consiste à **décentraliser** et à **développer** ces établissements dans les autres villes du pays.



Objectif:

**→ Mettre
Bouaké
sur la carte
culturelle.**

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Projet
culturel

Constat.

En l'état actuel de son fonctionnement, le Centre culturel Jacques Aka **s'apparente davantage à un centre social polyvalent qu'à un établissement culturel pleinement structuré.** Il accueille principalement des événements ponctuels, souvent portés par des établissements scolaires voisins, des associations ou des initiatives externes, ce qui témoigne de son utilité sociale et de son ouverture au public local. Toutefois, cette programmation reste largement une programmation d'opportunités, et **ne s'inscrit pas encore dans une ligne artistique ou culturelle clairement affirmée, malgré une volonté réelle d'animation et d'accueil d'activités culturelles.**

Le site dispose pourtant de nombreux espaces et équipements qui pourraient être mieux exploités et valorisés à travers une programmation cohérente, une identité culturelle assumée et un positionnement stratégique plus lisible. Par sa situation géographique, son histoire et son potentiel architectural, **le Centre culturel Jacques Aka pourrait devenir un véritable pôle culturel de référence, non seulement pour la ville de Bouaké, mais aussi à l'échelle nationale.** Cette évolution supposerait une clarification de sa mission, une structuration de son offre culturelle et une ambition renforcée, à la hauteur du rôle que ce lieu est en mesure de jouer dans le paysage culturel ivoirien.

Pour parfaire une mutation, le Centre Culturel Jacques Aka pourrait se concentrer sur 3 grands axes.

1. L'axe de l'identité

- Faire évoluer le nom pour se faire un nom
- Développer une stratégie de communication pour se faire connaître
- Mettre l'accent sur les particularités du lieu, (par exemple son vert, ou son architecture)

2. L'axe de la spécification

- Se distinguer avec une spécificité : la création d'un studio de création audiovisuelle
- Se distinguer par la capacité à proposer une expérience, à densifier le parcours des usagers du centre

3. L'axe du rythme

- La mise en place d'une logique de saison
- La création d'une véritable programmation culturelle
- La coordination avec le monde culturel ivoirien

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité

Le nom.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité

Le premier axe d'amélioration et de re-définition du projet pourrait être de renforcer son nom. On pourrait passer de "Centre Culturel Jacques Aka" à "AKA, Maison Culturelle de Bouaké".

Il a été baptisé "Centre culturel Jacques Aka" après le neveu de Félix Houphouët-Boigny.

Un remaniement du nom pourrait permettre d'envoyer un double signal : d'évolution et d'ouverture.

On pourrait mettre l'accent sur l'esthétique du nom "AKA", qui serait capitalisé pour ajouter du style. Également, la sémantique fonctionnelle de "centre culturel" serait transformée en le caractère prestigieux de "Maison culturelle", en ajoutant l'indication de la ville de Bouaké, afin de la mettre en valeur et au centre de cette identité.

Ce nouveau nom renforcerait la marque du lieu, et lui ajouterait une capacité à intriguer davantage de public, notamment hors de Bouaké.

Avant

**CENTRE CULTUREL
JACQUES AKA**
LIEU D'INNOVATION ET DE DIVERSITÉ CULTURELLES

Après

Jacques

AKA

Maison
Culturelle
de Bouaké

Le nom.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité

Le passage de *Centre culturel Jacques Aka* à *Maison culturelle de Bouaké* s'inscrit dans une volonté de **renforcer le prestige, la lisibilité et l'identité du lieu**. À l'image de grandes institutions culturelles internationales comme le MoMA, dont le nom est devenu une véritable marque culturelle, cette nouvelle appellation vise à dépasser une désignation fonctionnelle pour affirmer une ambition, un positionnement et un rayonnement à l'échelle de la ville et du pays.

Le terme maison porte une dimension plus chaleureuse, inclusive et fédératrice que celui de centre. Il affirme que ce lieu est avant tout un espace partagé, vivant et appropriable par les habitants : votre maison, notre maison, celle des Bouakéens et des Bouakéennes. **Cette dynamique pourrait être prolongée par un appel à projets local pour la création du logo**, associant directement les talents de Bouaké et renforçant l'appropriation collective de la Maison culturelle.

La communication.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité

Quelle est l'histoire du centre Jacques Aka ? Malgré son ancienneté, l'histoire du Centre culturel Jacques Aka demeure peu lisible et difficilement identifiable. Le lieu ne s'appuie pas sur un récit clair de son origine, de son évolution ou de son rôle dans la vie culturelle de Bouaké, ce qui limite son appropriation par le public et sa capacité à s'inscrire durablement dans l'imaginaire collectif.

Cette faiblesse est renforcée par une communication digitale largement insuffisante, alors même que le contexte s'y prête fortement : **en Côte d'Ivoire, près de 40 % de la population utilise Internet, avec une croissance continue et plus de 7 millions d'utilisateurs actifs des réseaux sociaux en 2024.** Dans ce contexte, l'absence de stratégie numérique prive le lieu d'un levier essentiel de visibilité. La mise en place d'une communication structurée sur les réseaux sociaux, fondée sur une narration claire et une identité affirmée, apparaît aujourd'hui indispensable pour rendre le lieu plus identifiable, attirer de nouveaux publics et renforcer son rayonnement.



Pour parfaire sa communication, le Centre Culturel Jacques Aka pourrait se concentrer sur 3 grands axes.

1. Le canal WhatsApp

Transformation du groupe existant en canal d'information unique, via lequel le public pourra directement s'abonner pour suivre le centre.

→ **Communication directe avec le public bouakéen.**

2. Comptes Instagram & Facebook

Comptes Instagram et Facebook actifs, pour relayer l'actualité du Centre, mais aussi pour relayer des actualités, et fonctionner comme un média (sur les modèles de MansA, ou de Bella Naija).

→ **Communication globale, nationale.**

3. Création d'un site

Afin de crédibiliser le lieu, il serait sensé de le doter d'un site internet, pour atteindre spécifiquement les gens de dehors de Bouaké, notamment les internationaux.

→ **Communication internationale, institutionnelle.**

La communication.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité

La stratégie de communication repose sur un **recentrage fort sur les outils numériques**, en particulier les réseaux sociaux Instagram, Facebook et WhatsApp, aujourd'hui les plateformes les plus pertinentes pour toucher les publics locaux, nationaux et la diaspora. **La création d'un canal WhatsApp dédié permettra de diffuser directement les actualités du lieu**, les événements à venir et les informations pratiques, dans une logique de proximité et de régularité.

La ligne éditoriale s'appuiera sur une grille de contenus simple et identifiable, articulée autour de quatre formats principaux : des vidéos originales mettant en scène la diaspora, racontant son lien à Bouaké et à la Maison culturelle ; des actualités traitées comme un média local, valorisant la programmation et la vie du lieu ; des images de qualité des événements, afin de renforcer l'attractivité visuelle ; et enfin des récits du passé, contribuant à construire une mémoire et une identité partagée. **Cette production, tenue à un rythme régulier tout au long de l'année, permettra d'installer durablement la présence du lieu dans l'espace public numérique et de renforcer son caractère identifiable.**

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité

canal whatsapp



Exemples
basés sur la
communication de
l'agence française YARD



communication
instagram

Avant

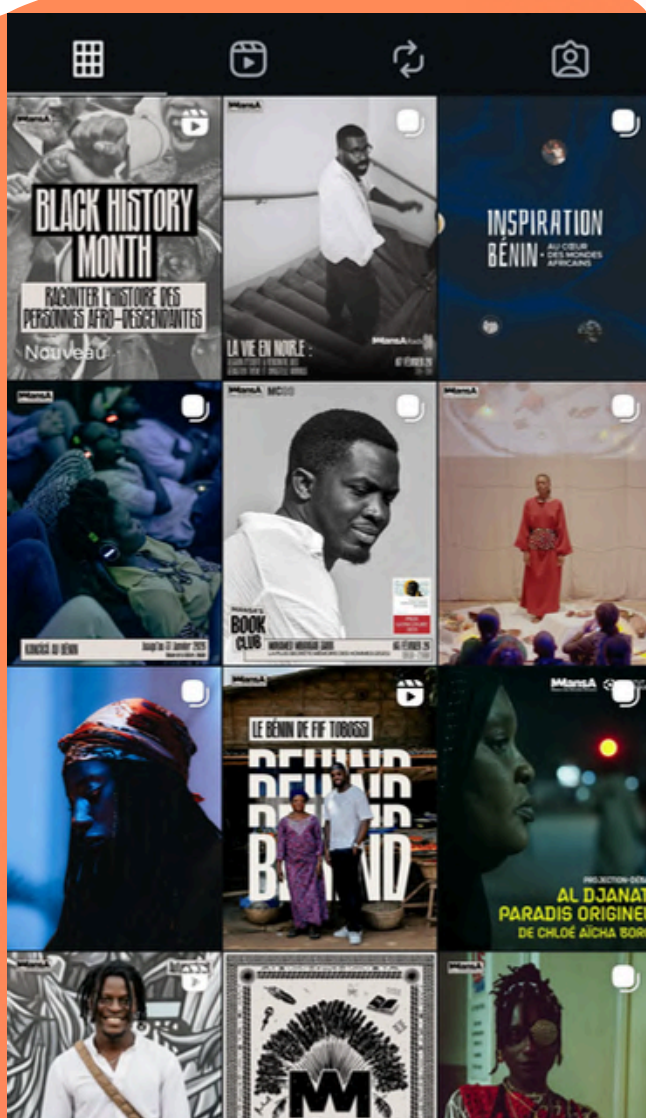


AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité

Après



Un pan de cette communication pourrait se baser sur des témoignages de personnalités originaires de Bouaké, ou ayant un lien fort avec la ville.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité



**Kadhy
Touré**



**Observateur
Ébène**



**Michelle
Lora**



**Bilia
Bah**

Exemple de contenu.



De nombreux talents, actuels, historiques ou prometteurs sont originaires de Bouaké, ou ont un lien avec la ville. C'est le cas du jeune créateur de mode Kouman Boka, qui a fondé la marque Les Architectes, et dont la famille vient de Bouaké.

Un post de présentation de son profil sur la page de la Maison permettrait de le faire connaître auprès des Bouakéens et Bouakéennes, montrant la force de la diaspora.



⁶ "Avec Dear Mom, je crée quelque chose qui est vrai pour moi, qui me parle, et qui me permet d'écrire ma propre histoire..."



⁷ ...C'est une manière de célébrer les relations humaines, et dans cette série, plus particulièrement

La couleur.

AKA

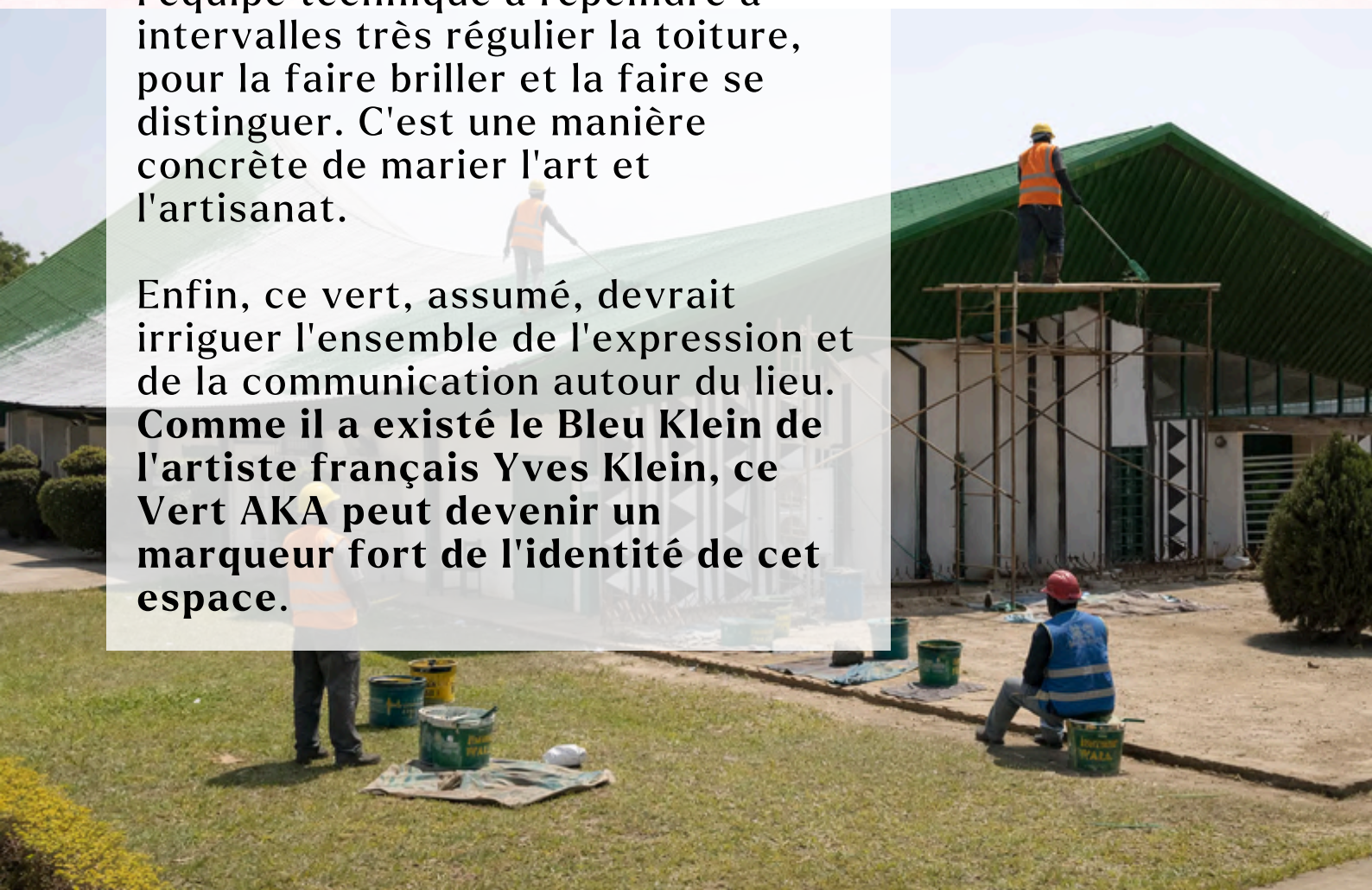
*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité

La première chose qui marque lorsque l'on met les pieds dans l'immense espace du Centre, c'est ce bâtiment central qui abrite les spectacles, avec sa toiture verte si particulière. La forme architecturale de cette structure, ainsi que son pantone spécifique, sont un marqueur d'identité très fort.

Cette teinte existe un peu partout sur l'ensemble de la peinture du lieu, mais pourrait être davantage mise en lumière. D'abord, une logique de roulement régulier devrait pousser l'équipe technique à repeindre à intervalles très réguliers la toiture, pour la faire briller et la faire se distinguer. C'est une manière concrète de marier l'art et l'artisanat.

Enfin, ce vert, assumé, devrait irriguer l'ensemble de l'expression et de la communication autour du lieu. **Comme il a existé le Bleu Klein de l'artiste français Yves Klein, ce Vert AKA peut devenir un marqueur fort de l'identité de cet espace.**



AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité

PANTONE®

7739 C

Pour créer un focus sur le vert, le lieu pourrait se doter de deux outils créatifs : **un fond et un rideau vert**, utilisés pour les shootings, ou de façon ludique.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité



AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Identité

**AKA, La
Maison
Culturelle de
Bouaké,
devient un
lieu culturel
identifié,
attachant et
légitime.**

**Qu'on ait
visité Bouaké,
ou non.**



*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Spécificités



Les lieux culturels, particulièrement lorsqu'ils sont en incapacité de se doter de logiques économiques solides, se voient contraints de devoir tout faire, et donc s'adresser à un maximum de disciplines créatives possible. L'art n'est jamais à penser à travers les barrières. Néanmoins, pour renforcer le sens de l'identification du Centre Jacques Aka, il faudrait qu'une discipline plutôt qu'une autre se distingue, et soit la pierre angulaire du projet culturel. Toutes les pratiques artistiques peuvent exister dans cet espace, mais l'une d'entre elle doit être son coeur.

Ce coeur pourrait s'incarner dans la **création d'un studio de création audiovisuel, simple, ludique et modulable**. À ça, peut s'associer la possibilité de proposer un **parcours utilisateur plus unique**, qui rend notamment l'espace non-bâti plus riche. Comme clef de voute de ce parcours expérientiel, le Centre Jacques Aka pourrait intégrer deux activités centrales, au croisement entre le patrimoine culturel et l'attraction touristique : **un atelier de tissage baoulé & une boutique de souvenirs**.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Spécificités

3 nouveautés

Le studio de
création
audiovisuelle

Le parcours
utilisateur

L'atelier de
tissage & la
boutique de
souvenirs

→ 3 nouvelles installations pour redynamiser, **compatibles avec les travaux et déployées par la Pépinière urbaine.**

Le studio.

→ **Création d'un espace de création audiovisuel simple.** Un fond de couleur, des lumières, des ordinateurs et des logiciels de montage. Cet espace est créatif et ludique. Il sert la communication du lieu, son identité, et est mis à disposition des créateurs de contenus de la ville.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Spécificités



Exemple type d'utilisation.

Le studio est utilisé par des jeunes, à moitié formés à la création audiovisuelle à AKA, moitié auto-didactes - typique de leur génération. Ils filment un contenu original pour le compte des réseaux sociaux de la Maison culturelle.

Ce contenu fait partie de la série "Tissage" : des vidéos interview d'1 minute, où les anciens de la ville sont appelés à raconter une anecdote sur leur pratique créative.

Mode, musique, dessin... Ce contenu sert de création d'archive, de transmission pédagogique et sensible, mais aussi de passeur de témoin entre les générations.



Le parcours.

→ **Dissémination d'éléments artistiques dans l'espace extérieur.** Le goût de l'art est quelque chose qui se développe. Dans l'ensemble du parcours, pourraient être posées différentes installations artistiques simples (pour exposer des photographies ou des tableaux par exemple).

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Spécificités



Le tissage.

→ Installation d'un espace de tissage baoulé. Le pagne Baoulé est un tissu traditionnel Africain, fabriqué selon des méthodes ancestrales de tissage à la main. Pour créer un lien entre les générations, maintenir le savoir-faire artisanal et ajouter une activité touristique au centre.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Spécificités



La boutique de souvenirs.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Spécificités

→ Installation d'une petite boutique de souvenirs. Installée au niveau de l'entrée / administration ou des kiosques, cette boutique permet de mettre un accent plus élevé sur la capacité touristique de l'espace.



AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Spécificités

Le centre Jacques Aka doit continuer son exploitation actuelle mais se renforcer et préciser son action. De nombreux axes déjà développés (la bibliothèque, l'espace de jeu, le terrain de sport), sont des endroits prometteurs, mais dont l'approche doit s'intégrer à une véritable vision, une véritable direction artistique, plutôt qu'une assemblage de possibilités.

En mettant l'idée du parcours au centre du projet, ainsi que la mise en capacité des utilisateurs, le centre pourra renforcer sa capacité à créer de la communauté, des souvenirs, et à attirer du tourisme, et d'éventuels investisseurs pour son développement.

Un lieu qui forme.

La formation constitue un pilier essentiel du projet de la Maison culturelle de Bouaké.

En structurant des parcours clairs, professionnalisants et visibles, le lieu peut progressivement devenir un espace de référence pour l'émergence de talents, notamment dans les domaines de l'audiovisuel, de la musique et des industries créatives.

Cette crédibilité est déterminante : plus le cadre est sérieux, identifié et exigeant, plus il devient attractif pour des partenaires de premier plan. À Abidjan, de nombreux majors de la musique et acteurs internationaux organisent déjà des ateliers de création et de formation ; une Maison culturelle structurée à Bouaké serait en mesure d'accueillir, de prolonger ou de décentraliser ce type de dispositifs, participant ainsi à une meilleure répartition territoriale des opportunités culturelles.



AKA



**Un lieu
culturel
qui se
touche
& qui se
vit.**

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Rythme

Deux saisons.

AKA

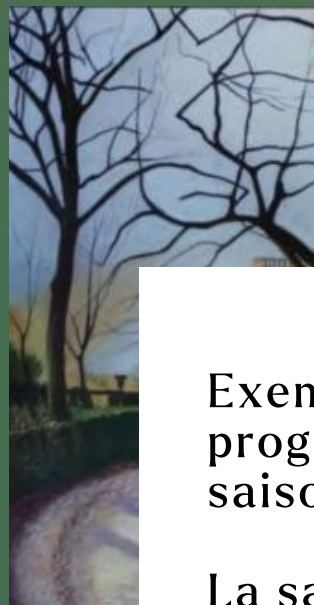
*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Rythme

La programmation de la Maison culturelle de Bouaké pourrait s'articuler autour de deux grandes saisons culturelles, divisant l'année en deux séquences de six mois, **afin de structurer l'offre, d'en renforcer la lisibilité et de créer des temps forts clairement identifiés par le public.** Cette logique saisonnière permet de penser la culture comme un rythme, avec des temps d'intensité, de respiration et de renouvellement, plutôt qu'une succession d'événements isolés. Elle favorise également l'anticipation, la cohérence artistique et la montée en puissance progressive des projets, tout en s'adaptant aux usages, au climat et aux dynamiques sociales locales.

Ce fonctionnement par saisons s'inscrit dans une tradition éprouvée de grandes institutions culturelles à l'échelle internationale. Des lieux et événements prestigieux comme le Festival d'Avignon, la Biennale de Dakar, ou encore la Tate Modern, structurent leur programmation autour de saisons ou de cycles clairement identifiés, devenus de véritables repères culturels. **Pour Bouaké, ce choix marque une étape décisive vers une programmation plus ambitieuse, lisible et reconnue.**

Bouaké par les yeux



*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Rythme

Exemple type de programmation saisonnière :

La saison 1 "**Bouaké par les yeux**" (janvier-juin) pourrait se concentrer sur les arts graphiques et visuels : expositions et ateliers de formation concentrés sur la photographie, la peinture, le dessin.

La saison 2, "**Bouaké par les mains**" (juillet-décembre) serait elle dédiée à l'art du tissage et aux métiers de la mode.

Bouaké par les mains



L'organisation de la programmation en saisons permet d'inscrire pleinement l'action de la Maison culturelle de Bouaké dans le rythme culturel national, en résonance avec les grands temps forts qui structurent la vie culturelle ivoirienne. La scène nationale est en effet marquée par plusieurs moments majeurs et fédérateurs, parmi lesquels le MASA, la FEMUA, la SILA et les grandes célébrations culturelles liées à la Fête nationale ivoirienne. Ces rendez-vous constituent des repères forts pour les artistes, les publics et les institutions, et dessinent un calendrier culturel partagé à l'échelle du pays.

En s'alignant sur cette dynamique, la Maison culturelle de Bouaké ne se contente pas de suivre le mouvement national : elle ambitionne de s'y intégrer activement et de l'amplifier. **Certains événements ou temps forts liés à ces grandes séquences culturelles pourraient ainsi être décentralisés ou prolongés à Bouaké, à travers des programmations satellites, des résidences, des restitutions ou des temps de médiation. Cette logique permettrait non seulement de renforcer l'attractivité culturelle de Bouaké, mais aussi de contribuer à une meilleure répartition territoriale de l'offre culturelle, faisant de la ville un relais stratégique et reconnu de la création et de la diffusion culturelle en Côte d'Ivoire.**

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Rythme



MASA



FEMUA



ABIDJAN ART
FAIR

Sur la première année de ce cycle de dynamisation, le Centre pourrait s'appuyer sur deux événements centraux, un artistique et un social.

AKA

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Rythme

Le premier serait centré autour du **festival Bo Balo de l'artiste Ruth Tafebe**, dont l'édition serait organisée au Centre. La seconde relancerait le **programme ville apprenante de l'UNESCO**.

Ruth Tafebe



Indicateurs d'impact immédiat.

Sur 24 mois

- +10 000 visiteurs, dont 1000 payants
- +100 personnes formées
- +50 contenus créés et diffusés
- +30 évènements produits et accueillis

Calendrier type sur une année & temps forts

Janvier Grand évènement du début de l'année

Avril - Août Première saison

7 août Grand évènement pour la fête nationale

Septembre - Mars Deuxième saison

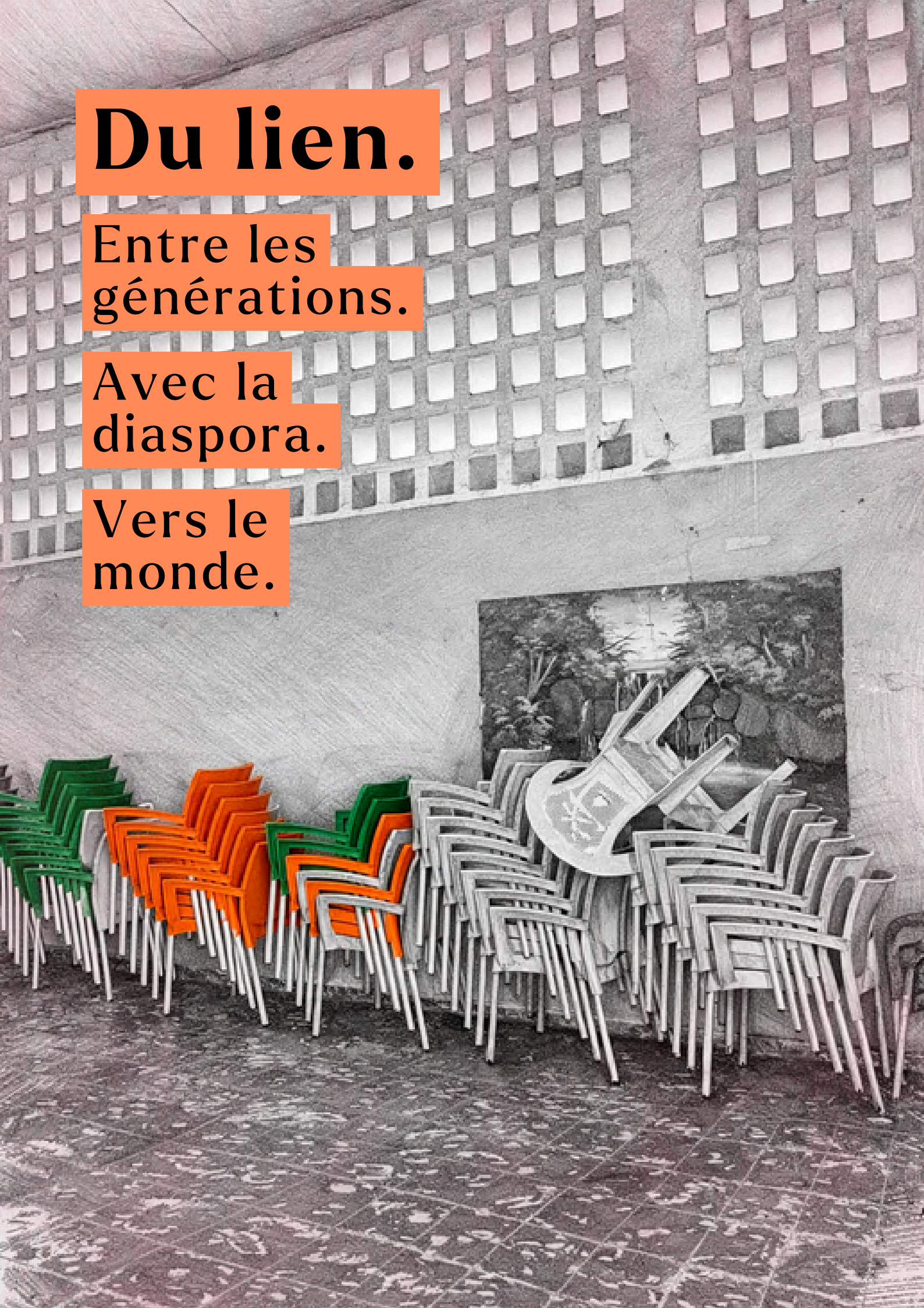
Septembre Lancement de la saison des
formations & des programmes pédagogiques

Du lien.

**Entre les
générations.**

**Avec la
diaspora.**

**Vers le
monde.**



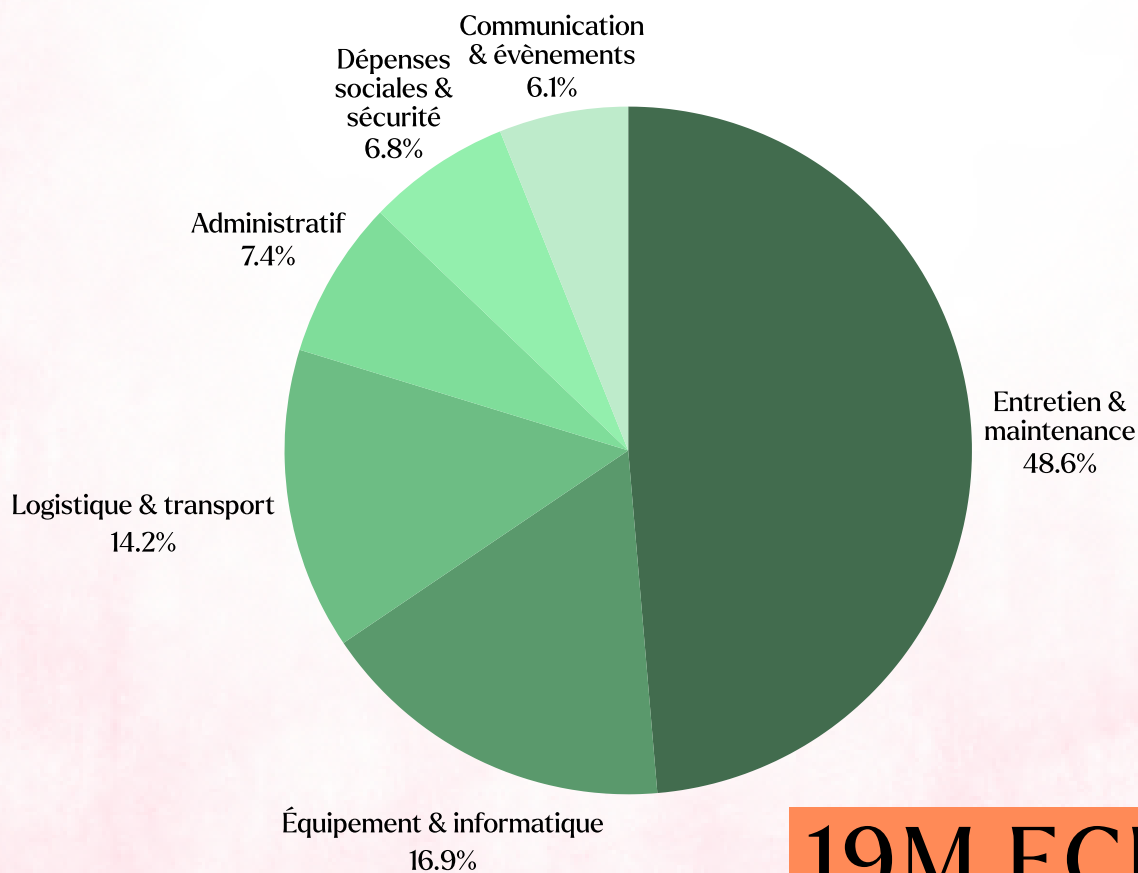
*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Budget &
Financement

Constat.



La documentation nous ayant été fournie directement par le Directeur du Centre Jacques Aka, fait état d'un **budget total de fonctionnement de 19,4M FCFA** (environ 30K€). La source de ce financement est exclusivement issue du Trésor public national. Les dépenses concernent uniquement les biens et les services, avec l'objectif clair d'assurer le fonctionnement courant, la maintenance et la logistique globale de l'espace.



19M FCFA

Constat.



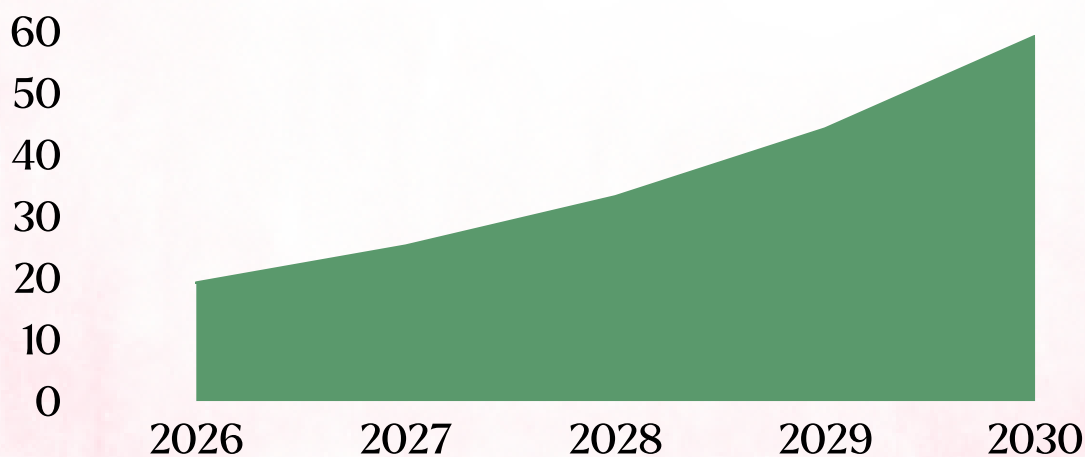
À noter que le document budgétaire nous ayant été partagé ne prend pas en compte les rémunérations des salaires, prises en charge à un autre niveau (par le Ministère de la Culture lui-même). Le Centre culturel Jacques Aka dispose donc de moyens limités mais existants, lui permettant de continuer à exister, mais l'empêchant d'imaginer au delà de ses propres capacités. En résumé, **environ 80% du budget est consacré au fonctionnement technique et logistique, et dispose donc de très peu de marge de manoeuvre pour l'innovation ou les nouveaux projets.** Il s'agit d'un budget défensif, orienté vers la durabilité, plutôt que l'expansion.

Ce mode de fonctionnement atteint ses objectifs primaires (le maintien en vie de l'espace), mais manque d'ambition et de vision, notamment dans un souhait de permettre un véritable développement de l'espace. **Il semble assez adapté d'imaginer une nouvelle structure économique pour doter le projets de meilleurs moyens, et surtout, dessiner une véritable feuille de route économique a visée large, afin de converger vers des objectifs crédibles.** Ce budget ne permet pas de traduire les intentions du centre ("lieu d'innovation et de diversités culturelles").



Projet Horizon 2030.

La vision économique suggérée vise à doter le centre Jacques Aka d'un budget augmentant d'un tiers chaque année jusqu'à 2030. Cette montée progressive, permet d'envisager des dépenses raisonnables, tout en avançant conjointement avec une logique de formation pour doter les professionnels (actuels ou futurs) qui feront la vie quotidienne du centre. Dans cette logique, on passerait donc a un budget de 25,2M FCFA en 2027, 33,6M FCFA en 2028, 44,7 M FCFA en 2029, et enfin 59,4M FCFA en 2030 (**soit une augmentation de budget de 212% en 4 ans**), corrélée avec une augmentation de CA.



Perspectives d'évolution 2026-2030, en M FCFA

59M FCFA

La Maison Culturelle de Bouaké se doterait d'un budget reposant sur la billetterie, et des financements privés et publics, pour réduire sa dépendance au Trésor Public.

Partenaires privés possibles.

La banque Société Générale dispose d'une Fondation (**la Fondation Société Général Côte d'Ivoire**), La filiale ivoirienne du groupe bancaire soutient activement la culture : elle promeut l'art contemporain africain et le rayonnement culturel à travers des expositions et des initiatives spécifiques, et a notamment contribué à l'ouverture de la Maison de l'Art à Grand-Bassam, un lieu de création et de valorisation du patrimoine culturel ivoirien.

Le cabinet d'audit KPMG Côte d'Ivoire mène une politique de mécénat encourageant la production littéraire et artistique des jeunes, et soutenant le rayonnement du patrimoine ivoirien, notamment le Salon International du Livre d'Abidjan (SILA) et des prix littéraires

Les banques africaines (BAD, Afreximbank), contribuent de plus en plus à l'investissement dans le secteur culturel.

D'autres structures ou fonds ivoiriens (**Comoé Capital, NSIA, ...**) pourraient également être sollicités.

Partenaires publics possibles.

Le Centre Jacques Aka n'a jusqu'ici pas bénéficié des programmes culturels existants de l'UNESCO, de l'Institut Français, ou de l'Observatoire de la Francophonie. En s'associant à un lieu culturel européen, il pourrait également bénéficier de soutiens de l'Union Européenne.



Exemple de coopération culturelle internationale.



Une coopération entre
AKA, la Maison Culturelle de Bouaké
et **Trempo** (centre culturel de Nantes).

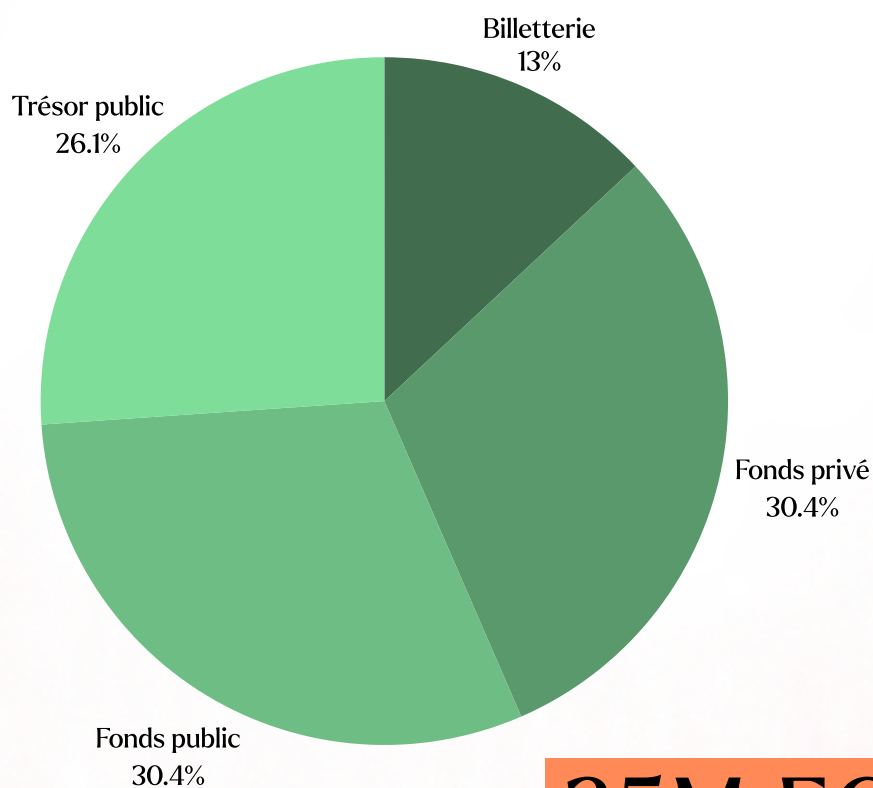


Trempo est reconnu pour son expertise dans l'accompagnement des artistes, la formation professionnelle et le développement de projets culturels innovants, en France comme à l'international. La structure mène actuellement un programme de formation à Korhogo, appelé à se conclure prochainement, et dispose à ce titre d'une expérience concrète du contexte ivoirien, ainsi que d'une excellente réputation auprès des acteurs institutionnels. Un partenariat autour de la formation et de la professionnalisation des jeunes créateurs à Bouaké permettrait de capitaliser sur cette expertise, tout en renforçant la crédibilité du projet et ses chances d'obtenir un financement conjoint franco-ivoirien.

Modèle possible.

Sur la base théorique:

- d'une **billetterie** (événements, formations, abonnements) d'environ 3M FCFA sur une année
- d'un **partenariat privé principal** (par exemple, la Fonds Mécénat Société Générale) d'environ 7M FCFA
- d'un **partenariat public principal** (par exemple, l'UNESCO) d'environ 7M FCFA
- d'une **contribution réduite du Trésor public** (6M FCFA)



25M FCFA

Le centre réduirait sa dépendance au Trésor public, et se doterait d'une stabilité plus pérenne, avec un cap à construire afin de maintenir une logique économique reposant sur les revenus directs et les soutiens privés et publics, avec une perspective de croissance liée à cette stabilité et ce dynamisme.

Investissements.

Dans cette hypothèse de travail, le lieu pourrait disposer de moyens supplémentaires pour investir dans ses capacités. Par exemple, pour les 3 nouveautés :

→ **Le studio requiert un investissement d'environ 4M FCFA** (350K pour les spots lumineux, 500K pour le kit photo complet, 2M pour les appareils, 200K pour les accessoires et 1M pour les logiciels).

→ **L'espace de tissage reviendrait à 2M FCFA, et les installations mobiles extérieures à 2M également** (pour une dizaine d'objets).

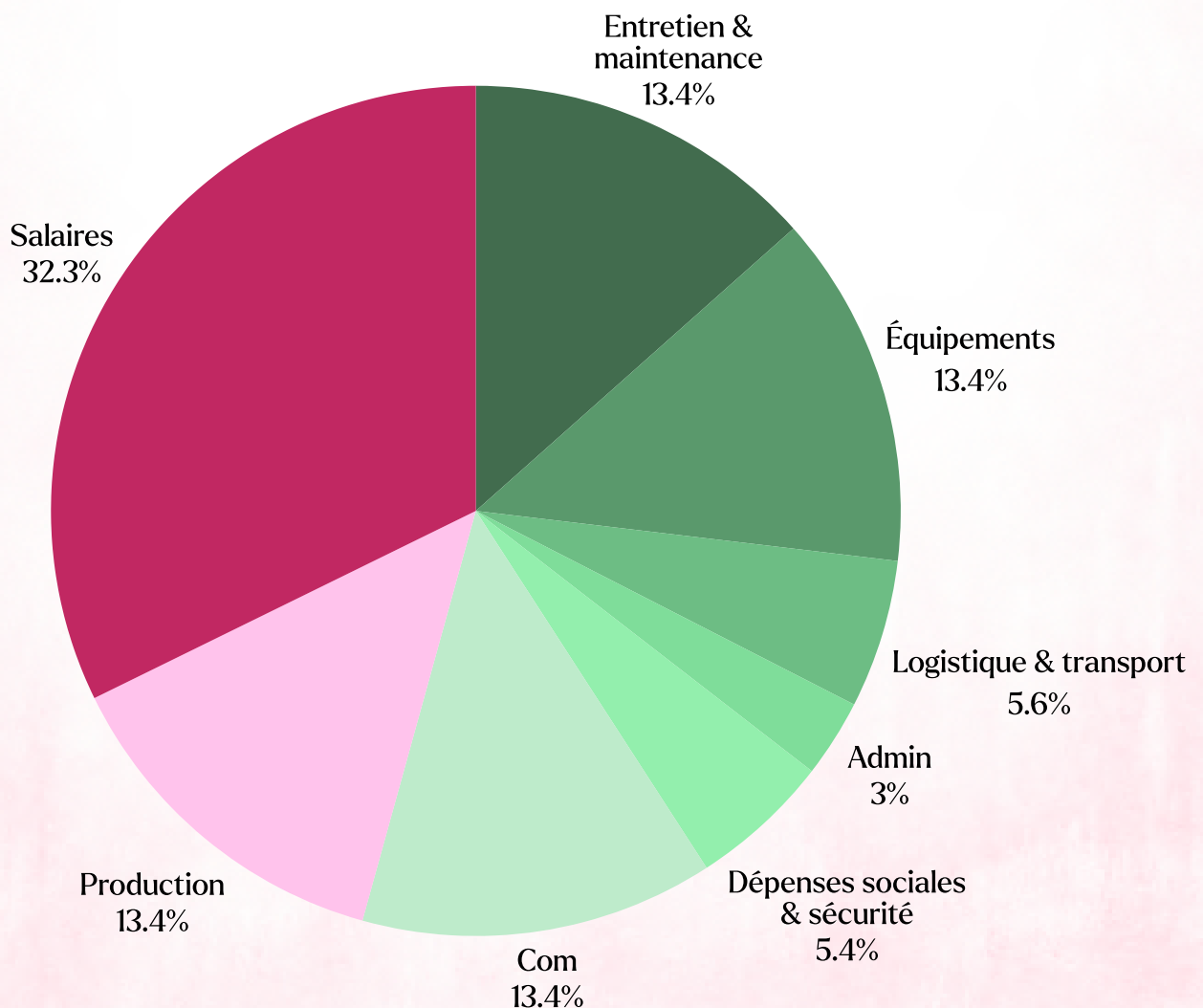
→ **En réutilisant des espaces et du matériel déjà disponible sur place, la mise en place d'une boutique sommaire pourrait revenir à 2M FCFA.**

Soit un premier investissement de 10M FCFA seulement, simplement pour doter le lieu de moyens d'actions.

Ce chemin d'investissement progressif, pragmatique et ciblé constitue la condition essentielle pour transformer le lieu en un véritable outil culturel actif, capable de produire, d'accueillir et de **rayonner durablement.**



À terme, l'enjeu sera de permettre au centre d'être le plus autonome possible. À l'horizon 2030, on peut même envisager que les salaires passent par la structure directement, et que soit suivi une logique de partage budgétaire comme celle présentée ci-dessous.



Risques.

Les risques principaux du modèle économique présenté reposent sur la capacité d'adhésion au modèle de financement par une billetterie et un modèle d'abonnement.

Également, la capacité d'un investisseur public ou privé à s'intégrer à une dynamique de financement n'est jamais une certitude.

Néanmoins...

Le Centre Culturel Jacques Aka n'a rien à perdre à emprunter une voie plus ambitieuse. Au contraire, le modèle prouve déjà ses limites.

N'ayant jamais mobilisé de fonds, privés comme publics, le Centre ne peut que sortir renforcé en se mobilisant sur ces sujets. Également, en incitant le public à devenir un contributeur, il permettra de renforcer un pan économique de la ville.

Projet économique.

Le projet économique de la Maison culturelle de Bouaké repose sur une logique volontairement progressive, hybride et réaliste, tenant compte du fait que le lieu dépend aujourd'hui exclusivement du financement du Trésor public ivoirien. **L'ambition n'est pas de substituer ce soutien, mais de le compléter intelligemment par le développement de ressources propres, à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus accessibles et adaptées aux usages locaux.** Billetterie événementielle à tarifs progressifs, abonnements individuels ou institutionnels, location ponctuelle d'espaces, boutique de souvenirs et services culturels constituent les premiers leviers d'une autonomie financière partielle, pensée comme un **processus d'adhésion progressive du public.**

Ce modèle repose également sur l'activation de partenariats publics et privés, nationaux et internationaux, afin d'atteindre un équilibre durable entre financement public, mécénat, partenariats stratégiques et revenus d'exploitation. L'investissement initial, volontairement limité et ciblé, vise à doter le lieu d'outils concrets de production et de diffusion (studio mobile, espaces artisanaux, installations d'exposition, boutique), pour un montant maîtrisé. **Cette approche permet de transformer la Maison culturelle en un outil actif, capable de produire de la valeur culturelle, sociale et économique, tout en restant fidèle à sa mission de service public et d'accessibilité.**

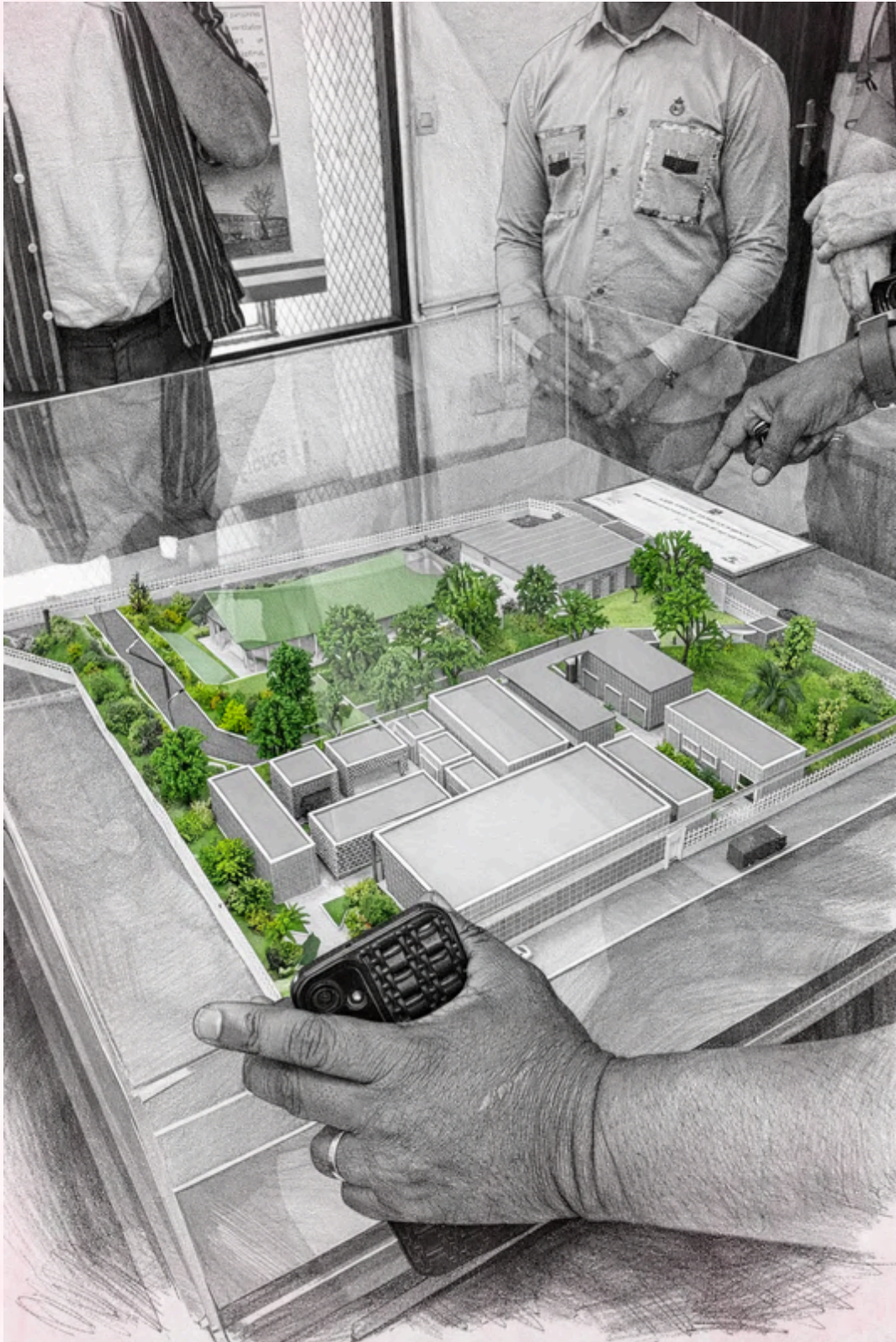
Une nouvelle gouvernance : le modèle de La Gaîté Lyrique.



La Gaîté Lyrique est un équipement culturel majeur de la Ville de Paris, entièrement dédié aux cultures contemporaines et aux pratiques numériques.

Propriété de la collectivité, le lieu est exploité dans le cadre d'une délégation de service public, puis d'une concession, confiée à une structure dédiée sélectionnée par appel à opérateurs. Ce modèle permet à la Ville de conserver la maîtrise des orientations de service public tout en confiant la programmation, la gestion quotidienne et l'innovation culturelle à un opérateur spécialisé. La Gaîté Lyrique est ainsi reconnue pour sa capacité à conjuguer ambition artistique, ouverture aux publics, rigueur de gestion et adaptation constante aux usages culturels émergents.

La gouvernance de la Gaîté Lyrique repose sur quelques principes clés transposables : **un opérateur dédié disposant d'une direction générale et d'une direction artistique clairement identifiées, un conseil de gouvernance chargé de la stratégie et du contrôle, et un comité de suivi associant la collectivité propriétaire afin de garantir transparence, pilotage et continuité institutionnelle.** Les missions de l'opérateur sont formalisées et évaluables, ce qui permet de sécuriser les financements et d'inscrire l'action du lieu dans le temps long, indépendamment des changements d'équipes ou de cycles politiques. **Ce modèle offre un équilibre efficace entre exigence publique, agilité opérationnelle et liberté de création.**



Conclusion.

Le projet de transformation du Centre culturel Jacques Aka en Maison culturelle de Bouaké porte l'ambition de faire émerger un lieu profondément ancré dans son territoire, tout en étant résolument tourné vers l'avenir. En structurant sa programmation autour de saisons culturelles, en affirmant une identité claire et partagée, et en dotant le site de nouveaux outils de création, de formation et de diffusion, le projet vise à faire de la Maison culturelle un véritable pôle culturel de référence, au service des habitants de Bouaké, des artistes ivoiriens et des dynamiques culturelles nationales. **Pensé comme un lieu ouvert, vivant et appropriable, il réaffirme que la culture est un levier de cohésion, de fierté et de développement.**

Ce projet s'inscrit également dans une dynamique de coopération franco-ivoirienne fondée sur le dialogue, la transmission et la circulation des savoirs. En associant des acteurs ivoiriens majeurs, des structures panafricaines et des partenaires issus des scènes créatives françaises et diasporiques, la Maison culturelle de Bouaké se positionne comme un espace de rencontre entre les territoires, les générations et les imaginaires. Porteur d'espoir, ce projet affirme qu'il est possible de construire, à Bouaké, un lieu culturel ambitieux, durable et inspirant, capable de rayonner bien au-delà de la ville, **tout en restant fidèle à celles et ceux pour qui il existe : les Bouakéens et les Bouakéennes.**

Bouaké occupe une place singulière dans l'imaginaire et l'histoire ivoirienne: ville-carrefour, ville de résilience et de recomposition.

Faire de la Maison culturelle de Bouaké un lieu pilote, structurant et ambitieux, revient à affirmer que la création et l'innovation culturelle ne sont pas l'apanage des capitales.

Bouaké peut devenir un modèle de décentralisation culturelle réussie, un laboratoire reproductible à l'échelle nationale, et un signal fort envoyé à l'ensemble du pays.

*Maison
Culturelle
de Bouaké*

Annexe 3 – Support de la réunion de présentation de l'appel à initiatives



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA FRANCOPHONIE



Pépinière urbaine de Bouaké

Présentation de l'appel à initiatives
13/03/2026

13/03/2026

SOMMAIRE

AGENDA

1. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES
2. LE PROJET CULTURES CÔTE D'IVOIRE ET LA RÉHABILITATION DU CCJAB
3. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ
4. QUESTIONS & RÉPONSES



01. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES

01. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES

UNE PÉPINIÈRE URBAINE C'EST UNE APPROCHE PERMETTANT

- DES ESPACES **SOCIAUX, CULTURELS OU SPORTIFS**
- **RAPIDEMENT CONSTRUITS ET ANIMÉS** POUR LES HABITANTS D'UN QUARTIER
- LES SITES SONT CO-CONÇUS ET CO-GÉRÉS PAR LES HABITANTS





Co-cr ation d'un espace sportif par
la P pini re urbaine d'Abidjan



Co-cr ation d'un espace public et
d'un terrain de basket par la
P pini re urbaine d'Antananarivo



Co-cr ation d'une aire de repos
par la P pini re urbaine de Dakar



Co-création d'un espace
communautaire multifonctionnel par
la Pépinière urbaine de Nairobi



Co-cr ation d'un espace communautaire multifonctionnel par la P pini re urbaine de Nairobi

01. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES

Un dispositif déjà déployé dans 10 pays d'Afrique

CLOTURÉES :

P.U. TUNISIE
P.U. DAKAR
P.U. OUAGADOUGOU
P.U. ABIDJAN

EN COURS DE LANCEMENT :

P.U. BOUAKE
P.U. TAMALE
P.U. TUNISIE 3
P.U. MADAGASCAR
villes intermédiaires

EN COURS :

P.U. MONROVIA
P.U. NAIROBI
P.U. KIGALI
P.U. ANTANANARIVO
P.U. DOUALA

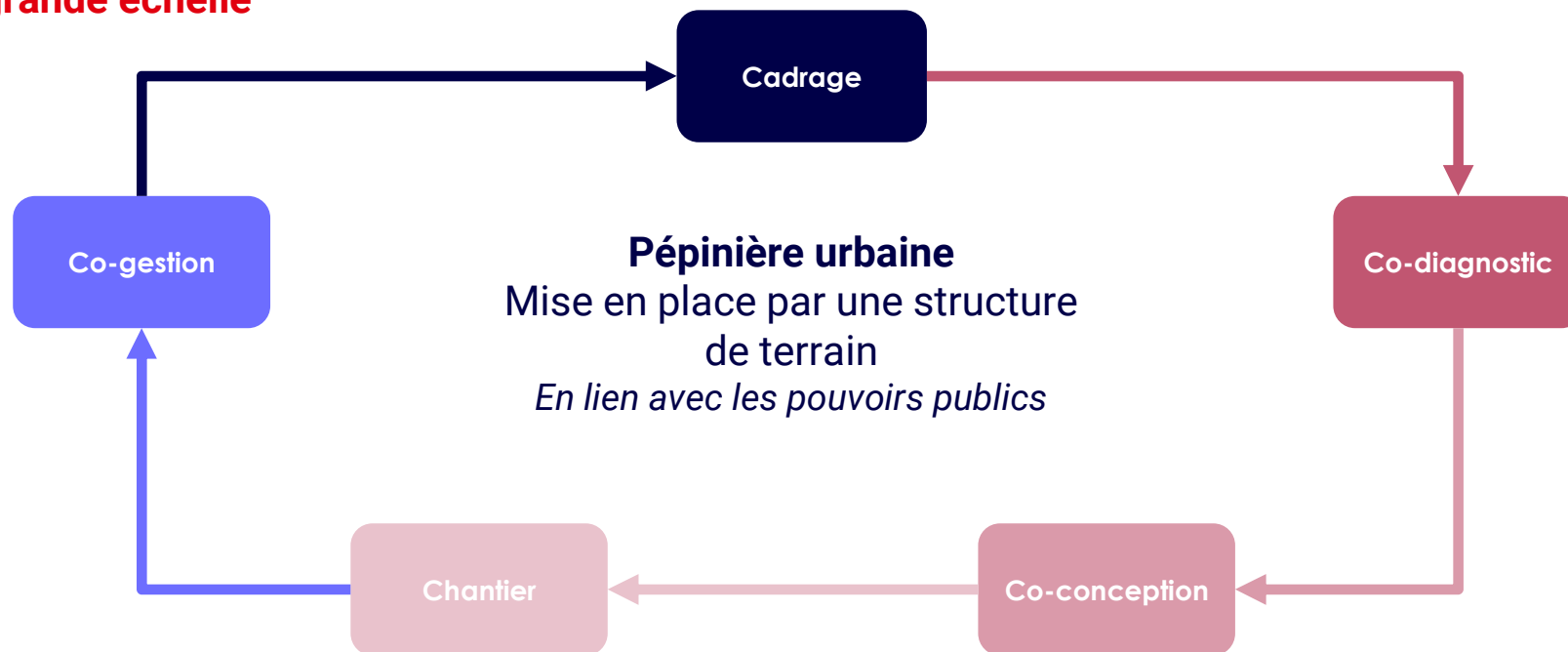
01. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES

Concrètement, une Pépinière urbaine c'est

Un projet participatif déployé au démarrage d'un plus grand projet

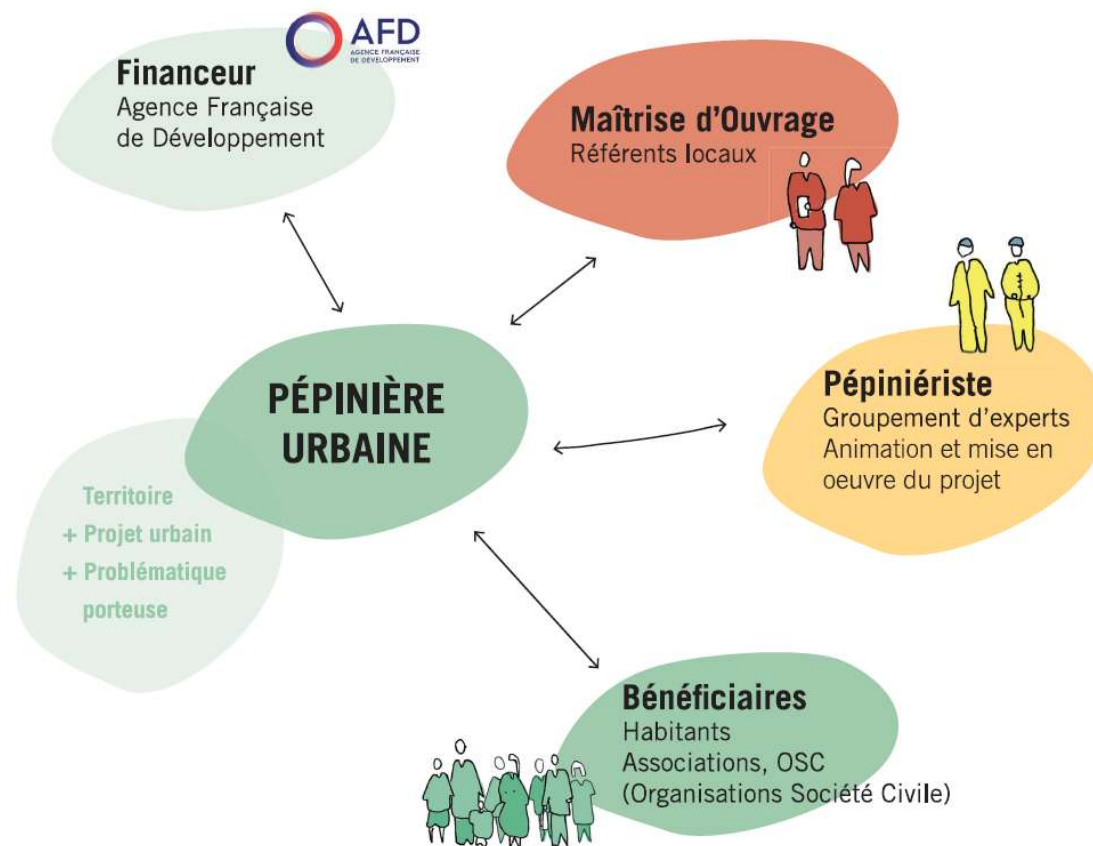
→ Par un **acteur tiers multidisciplinaire** (mobilisation sociale, architecture, design, art & culture)

→ Avant que l'AFD finance un acteur institutionnel (ministère ou municipalité) qui **répliquera l'approche à plus grande échelle**



01. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES

Les **Pépinières urbaines** sont des projets partenariaux



01. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES

Les **Pépinières urbaines** suivent un processus similaire :



P.U. Dakar

01. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES

Les **Pépinières urbaines** suivent un processus similaire :



P.U. Antananarivo



P.U. Dakar

01. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES

Les **Pépinières urbaines** suivent un processus similaire :



P.U. Dakar



P.U. Dakar

01. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES

Les **Pépinières urbaines** suivent un processus similaire :



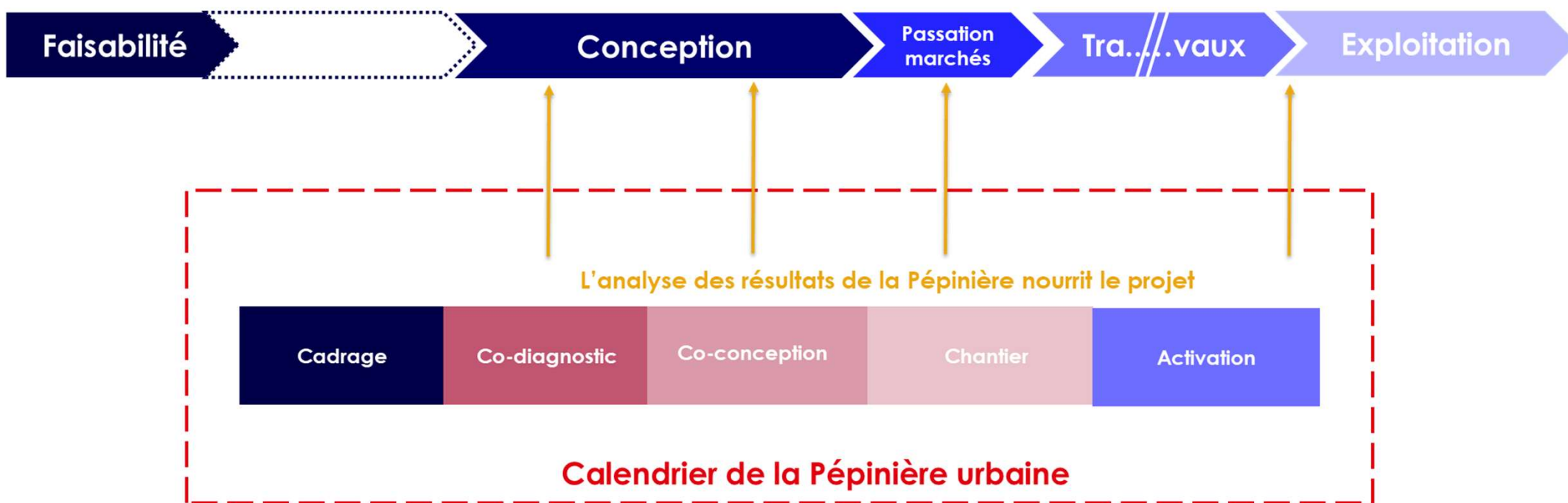
P.U. Abidjan



P.U. Ouagadougou

01. LE DISPOSITIF PÉPINIÈRES URBAINES

Étapes d'intervention de la pépinière urbaine **au sein du grand projet associé**



02. LE PROJET CULTURES CÔTE D'IVOIRE ET LA RÉHABILITATION DU CCJAB

02. LE PROJET CULTURES CÔTE D'IVOIRE ET LA RÉHABILITATION DU CCJAB

- **SIGNATURE DE LA CONVENTION : 11/09/2024**
- **MONTANT : 17.233.928 € SOIT 11.304.715.709 FCFA**
- **3 COMPOSANTES :**
 - (i) Réhabilitation du Centre Culturel Jacques AKA de BOUAKE (CCJAB) :** doter le secteur culturel d'un équipement moderne et rapprocher l'offre culturelle des populations
 - (ii) Développement de l'écosystème des ICC :** renforcer la gouvernance du MCF, les capacités des structures publiques, former les acteurs des filières prioritaires et promouvoir leur autonomisation notamment celle des femmes => favoriser le développement de l'écosystème des ICC
 - (iii) Suivi et pilotage :** gérer le projet

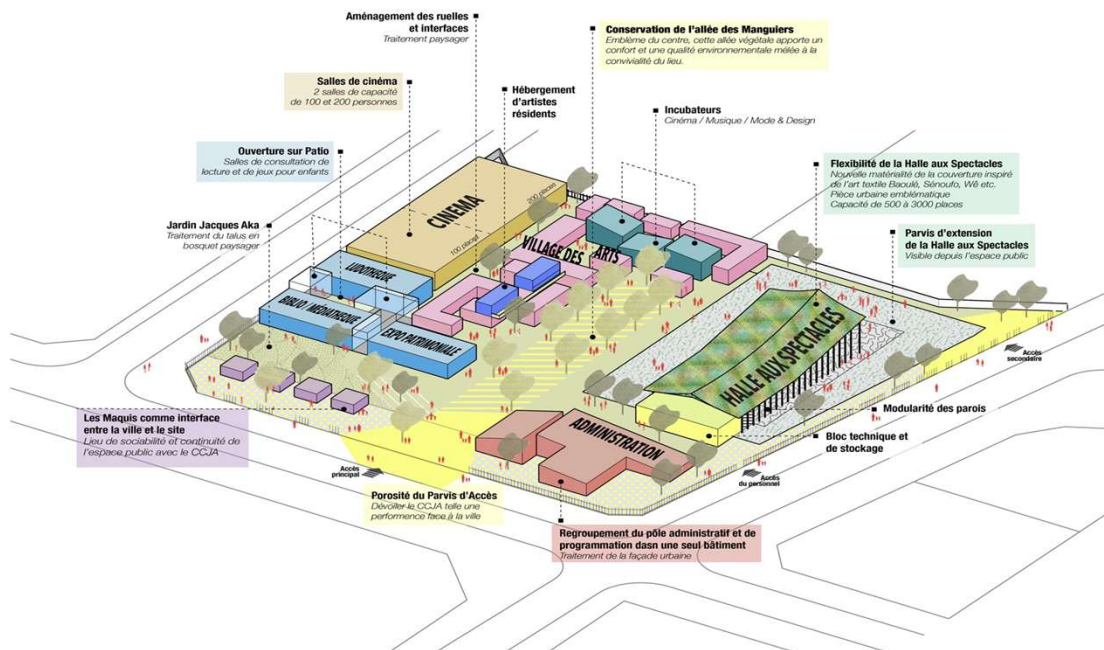
02. LE PROJET CULTURES CÔTE D'IVOIRE ET LA RÉHABILITATION DU CCJAB

RÉSULTATS ATTENDUS

- L'amélioration de l'accès des jeunes à l'emploi, grâce au renforcement des filières ICC (professionnalisation, mise en réseau) et particulièrement dans les filières identifiées
- La réduction des inégalités femmes-hommes dans les ICC par l'accès des femmes aux services et opportunités de formations professionnelles et d'emplois
- La sortie des acteurs culturels du secteur de l'informel par la structuration des faitières
- L'accès du plus grand nombre à la culture sera amélioré, grâce à la rénovation du CCJAB, pour en faire un équipement culturel de qualité et de référence

02. LE PROJET CULTURES CÔTE D'IVOIRE ET LA RÉHABILITATION DU CCJAB

FOCUS CCJAB



- L'aménagement d'un tiers lieu visant à faire vivre et décentraliser la culture:
 - Nouveaux espaces
 - Nouvelle programmation culturelle
 - Co-construction avec les acteurs culturels d'un écosystème viable
 - Renforcement des capacités techniques et humains du CCJAB
- Calendrier
 - Démarrage des études architecturales – **juin 2026**
 - Démarrage des travaux – **T1 2027**
 - Finalisation des travaux – **2029**

03. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ

03. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ – PUB – ENJEUX

LES ENJEUX DE LA PUB

- Mission d'identification menée, en décembre 2025 :
 - Un centre **connu** dans la région et à travers le pays
 - Une programmation méritant d'être **améliorée et plus cohérente**
 - Un centre qui répond à des **besoins socio-collectifs essentiels** sur le territoire
- **Défi** : Comment faire en sorte **d'atteindre l'ambition recherchée** en termes de programmation culturelle, **sans tourner le dos aux usagers actuels** ?

→ **La PUB** : outil permettant d'apporter une solution concrète à cet enjeu durant la phase de transition du CCJAB

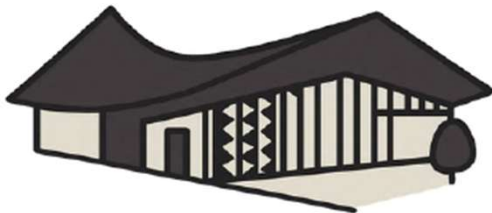


03. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ – PUB – OBJECTIFS

OBJECTIFS DE LA PUB

- **Objectif général**

Tester et préfigurer la programmation culturelle et sociale du nouveau Centre, en faisant **participer activement** les habitants de Bouaké



- **Objectifs spécifiques**

- **Déployer des activités** durant la phase de transition contribuant à forger l'identité du centre
- **Mobiliser** les parties prenantes du territoire
- **Co-concevoir et construire** un espace sur le site du CCJAB qui hébergera des activités de manière pérenne

RESSOURCES

- **Budget : 900 000€**
- **Durée : 36 mois**

03. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ – PUB – ACTIVITÉS

1 – IMPULSER ET ACCOMPAGNER LA MUTATION DU CCJAB

- Créer une **identité renouvelée**
- Déployer des éléments de **scénographie et des équipements** pour de nouvelles activités
- Imaginer et produire une **nouvelle programmation**
- Déployer de nouvelles activités **socio-culturelles**
- Préfigurer un **modèle économique** et des modalités de **gestion**
- **Renforcer les capacités** des équipes du CCJAB



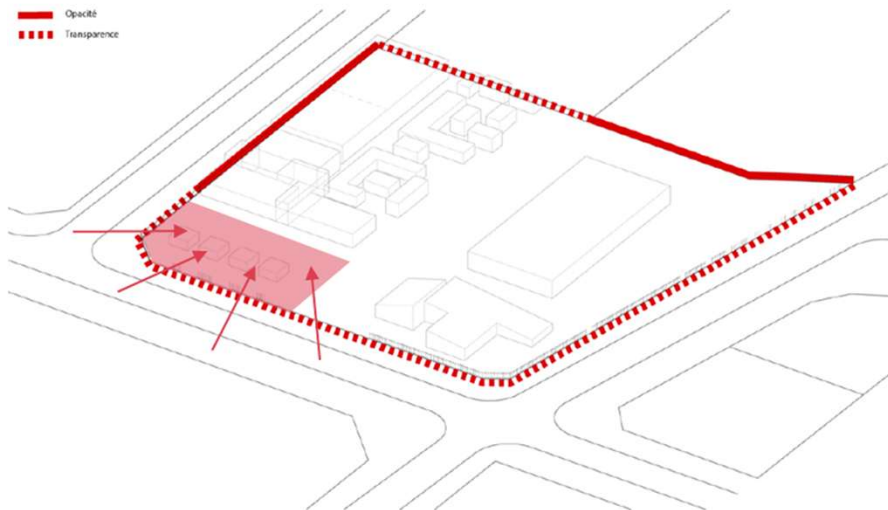
03. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ – PUB – ACTIVITÉS



2 – S'ASSURER QUE CETTE MUTATION EST CONCERTÉE

- Déployer une **approche participative**
 - Mobiliser les **publics** du Centre et les acteurs des **ICC**
 - Organiser des **workshops** pour définir les orientations du projet
 - S'assurer de la prise en compte d'aspects **sociaux** dans la programmation
- Envisager des **activités hors les murs** pour aller à la rencontre des publics

03. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ – PUB – ACTIVITÉS



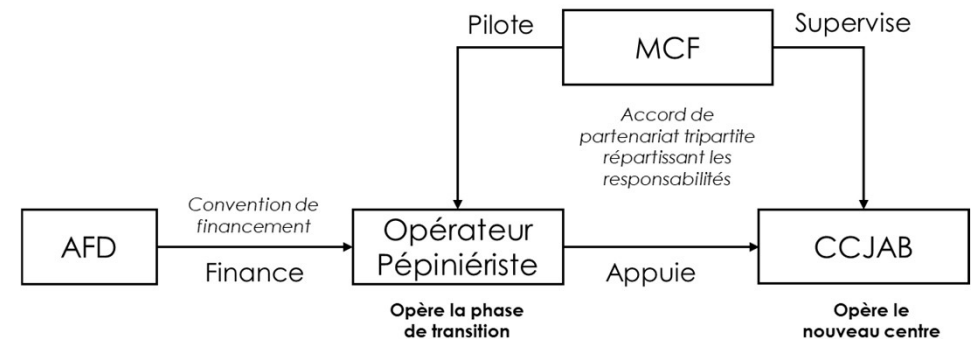
3 – AMÉNAGER UN ESPACE DE MANIÈRE PÉRENNE

- **Co-concevoir** cet espace avec les usagers, puis le construire
- Envisager un **espace pérenne**, qui restera après la rénovation du centre
- Pourra être utilisé pour **tester** une programmation et des fonctions
- Créer du **lien entre l'espace public** et le Centre

03. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ – PUB – PARTIES PRENANTES

LES PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES

- **Ministère de la Culture et de la Francophonie** – Cellule de Suivi du Projet : Maîtrise d'ouvrage
- **CCJAB** : principale institution bénéficiaire du projet
- **AFD** : finance le projet et contractualise avec l'opérateur « pépiniériste »
- D'autres **institutions du territoire** devront être impliquées (Mairie, DR, CLAC, etc.)



03. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ – PUB – PARTIES PRENANTES

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ACTEURS

- **Equipe en mesure de piloter un projet de cette envergure**
 - Équipe qui répondra à l'appel à projet
 - Imagine et déploie la stratégie, suit la mise en œuvre des activités
 - Responsable contractuellement du projet
- **Structures de terrain**
 - Prestataires ou associations locales (agences de productions, asso, etc.)
 - Toucheront des financements du projet (sous-traitance, fonds d'appui, etc.)
 - Seront chargées de mettre en œuvre une partie des activités du projet
- **Ambassadeurs du projet :**
 - Conseiller ou prestataire du « pépiniériste »
 - Chargé d'éclairer les prises de décision, d'assurer le relai sur le terrain, et la mobilisation
- **Publics**
 - Cible des activités (habitants, artistes, asso, etc.)
 - Participent aux activités, avec un objectif de mobilisation massive



03. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ – PUB – EXPERTISE

EXPERTISE ATTENDUE



- **Industries culturelles et créatives**
 - Animation et gestion d'espaces socio-culturels
 - Programmation et production culturelle
 - Direction artistique
 - Communication & social media
- **Gestion de projet multi-acteurs**
 - Gestion technique, administrative et financière de projets complexes
 - Reporting, suivi-évaluation et capitalisation
 - Gestion de financements institutionnels/bailleurs
- **Mobilisation sociale et citoyenne**
 - Mobilisation et engagement de publics, notamment jeunes
 - Organisation et facilitation d'activités participatives
 - Connaissances des acteurs associatifs de Bouaké
- **Conception de solution centrées sur les usager.e.s**
 - Concevoir et animer des processus participatif (programmation culturelle et espace)
 - Conception de solutions centrées sur les usagers (design thinking)
- **Expertise technique**
 - Architecture et/ou génie civil, supervision de travaux
 - Modèles de gestion et d'exploitation d'espaces socio-collectifs

03. LA PÉPINIÈRE URBAINE DE BOUAKÉ – PUB – CALENDRIER

PROCHAINES ÉTAPES

- Réunion d'information – **vendredi 13/03**
- Publication de l'appel à initiatives – **semaine du 16/03**
- Date limite de dépôt de candidatures – **04/05**
- Sélection de l'équipe – **semaine du 18/05**
- Validation du financement – **fin juin 2026**
- Signature du contrat et démarrage du projet – **juillet 2026**



04. QUESTIONS & RÉPONSES

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Annexe 4 – Liste des participants à la réunion de présentation de l'appel à initiatives

Pépinière urbaine de Bouaké dans le cadre de la réhabilitation du CCJAB				
<i>Réunion de présentation de l'appel à initiatives - participants</i>				
Prénom	Nom	Structure	Mail	Téléphone
Dominique	KOUAME	CSP - C2D Culture - responsable	rcsp@c2dculture.ci	0160320000
Aurélien	KOFFI F	CSP - Culture - RSE	rse@c2dculture.ci	0707533321
Sidy Abdoul Razack	ADAMU	Responsable local - CSP	sidy.razack@yahoo.fr	0707558810
Magali	KREITMANN	AFD - Directrice adjointe Côte d'Ivoire	kreitmannm@afd.fr	0747142290
Simon	NYAM	AFD - Coordinateur Pépinières urbaines	nyams.ext@afd.fr	0643537925
Lucie-Amélie	BLOCQUAUX	Expertise France	luce-amelie.blocquaux@expertisefrance.fr	0709502607
Boutrissa	SORO	Ivoire Marionnettes	ivoiremarionnette@gmail.com	0759654111
Samuel	ROSSIER	Théâtre des arts vivants	contact@theatredesartsvivants.com	0594242558
Ruth	TAFEBE GAVINI	Boloi Music	boloi.music@gmail.com	0789986619
Chaïne	SEFIANI	YARD Agency - strategist	csefani@yard.me	
Jessy	KIKABOU	YARD Agency - créatif	jkikabou@yard.me	
Morgane	PICARD	We Love Art - directrice de projets événementiels	morgane.picard@weloveart.net	
Guillaume	SOULLARD	We Love Art - directeur du développement	Guillaume.soullard@weloveart.net	+33699596654
Chantal	DJEDJE	La fabrique culturelle	chantaldjedje@lafabriqueci.com	0769898053
Pauline	KY	ONG Indigo Côte d'Ivoire	paulineky@indigoci.org	0759999615
Séverin	KOUAME	ONG Indigo Côte d'Ivoire	severinkouame@indigoci.org	0707507230
Mohamed	THIERO	ORUN Africa	mohamed.thiero@acn.africa	0759940185
Serge Alain	NHIANG'O	consultant projet avec ESP/Société civile Ivoirienne Fondateurs association Ivoire Black History Month sur le	nhiangomailpro@gmail.com	+225 0747057507

		patrimoine Abidjan Yakro Bouaké		
Kahina	DJAHNINE	architecte/recherche-cr�ation en sociologie	kahina.djahnine@gmail.com	+33 7 68 58 64 26
Zi�	COULIBALY	Bureau des arts et et communication (BAC), Abobo	-	0709377775
Donatien	BOTI	Youth Institution For Education	-	
Virginie	RACHMUHL	Gret - Programme d'animation des P�pini�res urbaines	rachmuhl@gret.org	

Annexe 5 – Résumé de l'étude de faisabilité technique du projet de réhabilitation du CCJAB

A noter : il s'agit de propositions préliminaires qui ont été proposées au démarrage du projet. Des arbitrages ont depuis été rendus, et le projet est amené à évoluer davantage en entrant dans sa phase de conception : le design final du centre ne ressemblera donc pas à ce qui est présenté dans ce document.

Les candidats veilleront donc à utiliser ce document non pas comme un programme strict que respectera le projet de réhabilitation, mais plutôt comme une illustration des enjeux qui seront traités à travers la réhabilitation du CCJAB.



Etude de faisabilité complémentaire technique pour la réhabilitation/transformation du centre Jacques Aka de Bouaké

Restitution de faisabilité - esquisse

Avril 2024



I. Rappel des Invariants



II. Récit: être au CCJA

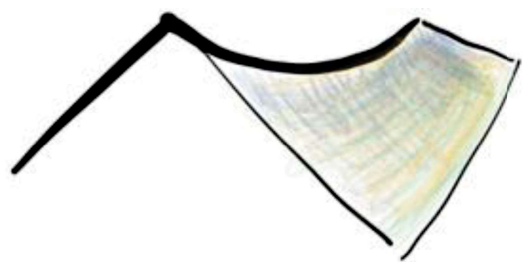


III. Synthèse des fonctionnements



IV. Budget





I. Rappel des Invariants

Eloge de la culture cosmopolite de Bouaké



Une nouvelle image du centre culturel

*par la forme et la composition architecturale,
faire éloge de l'expression artistique à Bouaké*

Donner à voir le centre

L'une des premières recommandations fortes que nous considérons comme principe majeur de l'opération est de renouveler l'image du lieu. Cela implique un nouveau rapport des bâtiments avec la ville.

Un jeu de transparence et d'opacité est mis en place :

La transparence réside en la restructuration complète des limites du CCJA. Une nouvelle clôture est à imaginer dans un esprit de transparence. La clôture prendra la forme d'une grille donnant à voir les bâtiments du CCJA et son jardin.

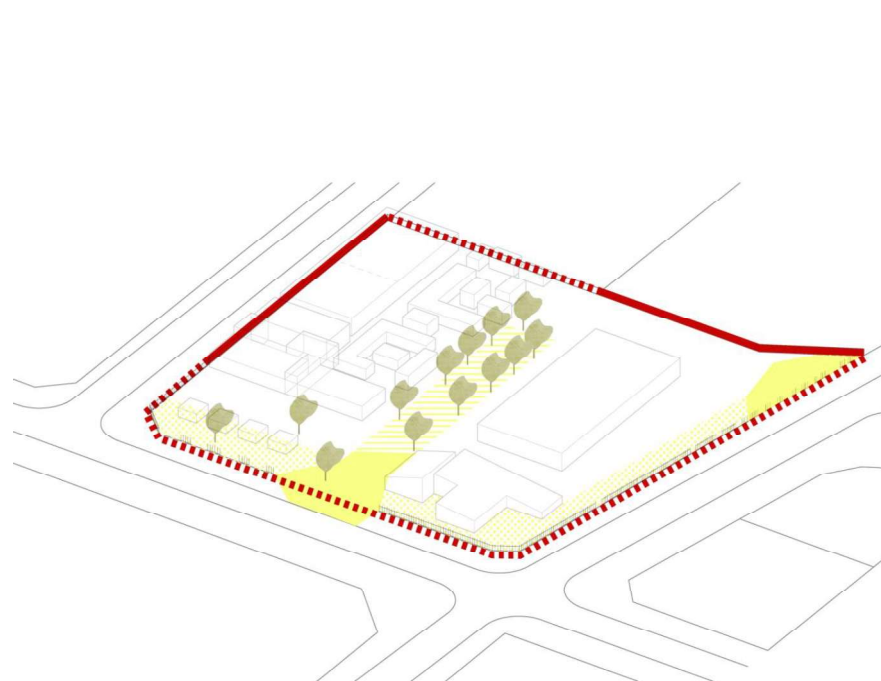
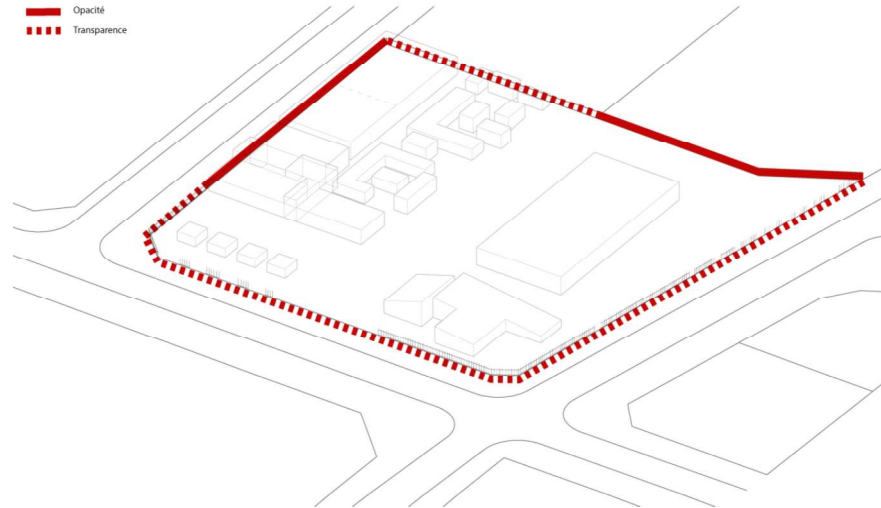
Un travail remarquable de continuité devra être mené dans le traitement des seuils, des transitions et des interfaces entre l'espace public et le CCJA. Le traitement des sols et le paysage seront les deux composantes de cet invariant.

Marquer les accès avec des parvis unificateurs

Les seuils du centre et les interfaces seront ordonnés dans une logique spatiale et d'usage. Un parvis unifié marqué par le même traitement sera réalisé sur les limites Ouest et Sud du CCJA.

Les deux accès, le principal à l'Ouest et le second au sud-est, seront marqués par un traitement particulier.

L'accès principal sera une expression de convivialité urbaine par excellence. Un parvis d'accueil est réalisé dans une continuité topographique sous forme de gradins et de marquage au sol des limites (*dehors-dedans*).



Une nouvelle image du centre culturel

*par la forme et la composition architecturale,
faire élogé de l'expression artistique à Bouaké*

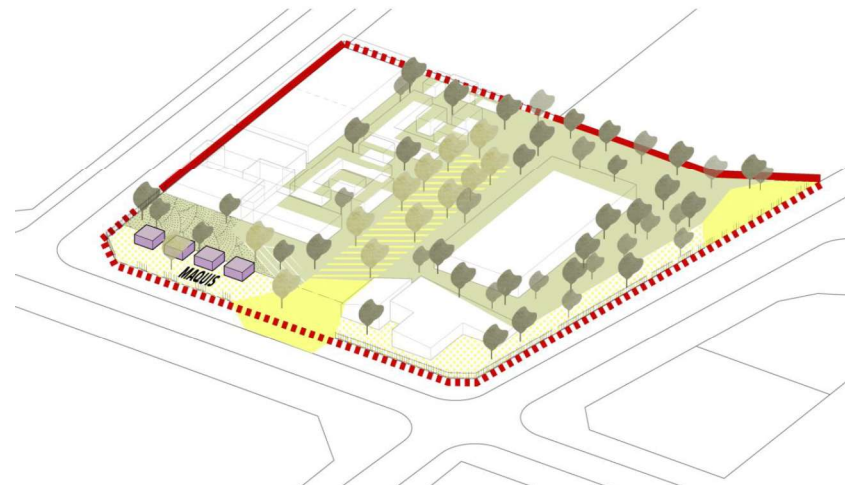
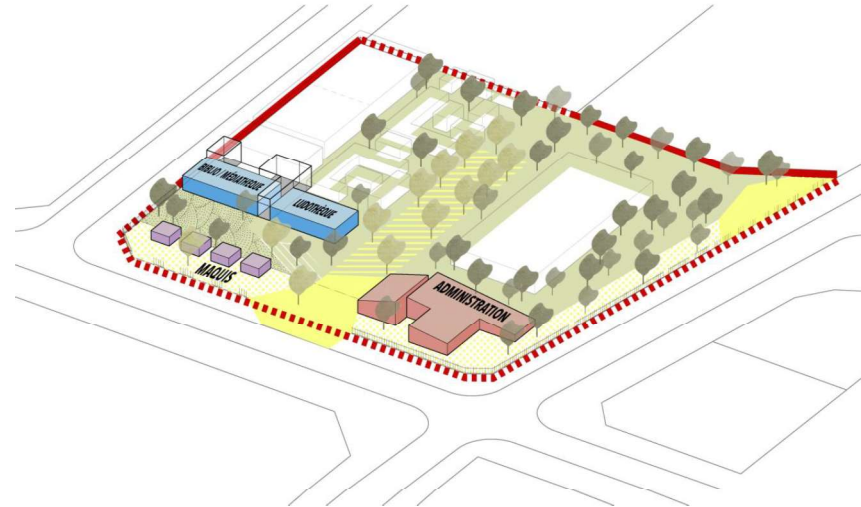
Regrouper la bibliothèque en un seul bâtiment composé autour de patios et avec une logique thématique en compartiments : aile adultes, aile enfants, aile accueil du public. Des espaces de lecture ou d'activités ludiques pour les enfants peuvent être intégrés aux patios.

La bibliothèque abritera également une aile dédiée à une exposition permanente ou périodique valorisant le patrimoine ivoirien. La vie de cet espace pourra être imaginée avec les différents musées nationaux.

Installer des buvettes –*maquis du CCJA*- en interface avec la ville
L'installation de ces buvettes renforce le lien entre le CCJA et la ville. Ces lieux de restauration rapide seront bi-orientés :

- une façade principale sur l'espace public avec la possibilité d'installer quelques tables en terrasse et
- une façade côté CCJA ne faisant que de la vente à emporter pour le personnel du centre et ses usagers

Pendant les événements importants, ces buvettes pourront être mobilisées pour approvisionner les visiteurs et festivaliers.



Une nouvelle image du centre culturel

éloge des paysages

La singularité du CCJA se matérialise par :

- Une finesse architecturale
- Une juste composition des volumes bâtis en interaction avec les espaces extérieurs
- Une topographie douce mais perceptible

Concevoir les Jardins du CCJA se conditionnent selon 3 invariants.

1. Allée des Manguiers: figure historique du jardin

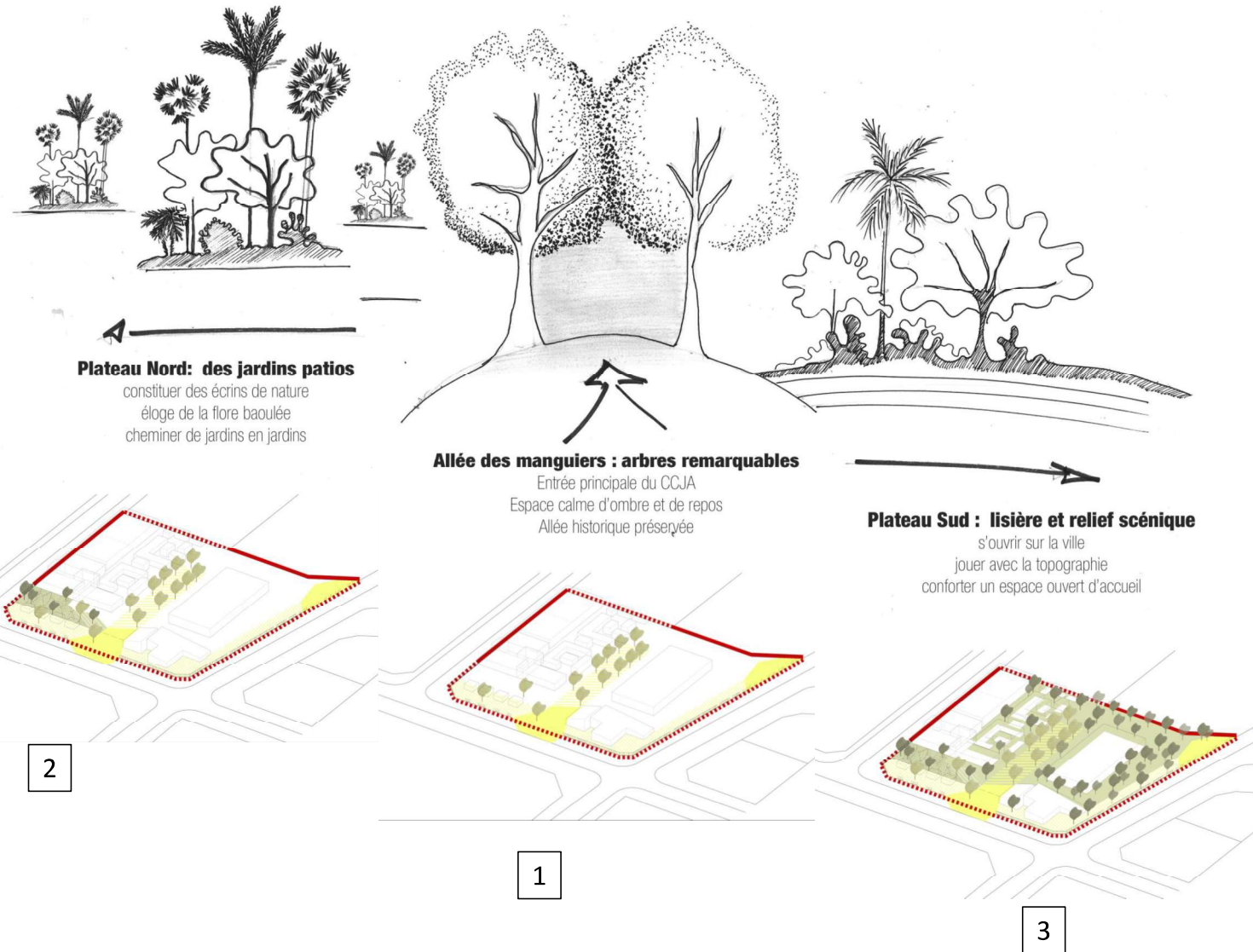
- Arbres remarquables qui constituent l'espace calme de repos du CCJA
- Entrée principale du CCJA maintenue
- Conforter l'ombre et le calme
- Maintenir la desserte principale par cette allée centrale
- Lien à la ville, continuité urbaine

2. Jardins Patios : écrin de nature en dialogue avec le bâti

- Poursuivre les interactions bâtis et jardins
- Continuités visuelles proches et lointaines
- Constituer des écrins de nature à observer ou traverser
- Faire l'éloge de la flore de la région du baoulé, patrimoine culturel de la région
- Faire écho au système de savane pré-forêt de la région du V baoulé: constituer les multi-strates du paysage

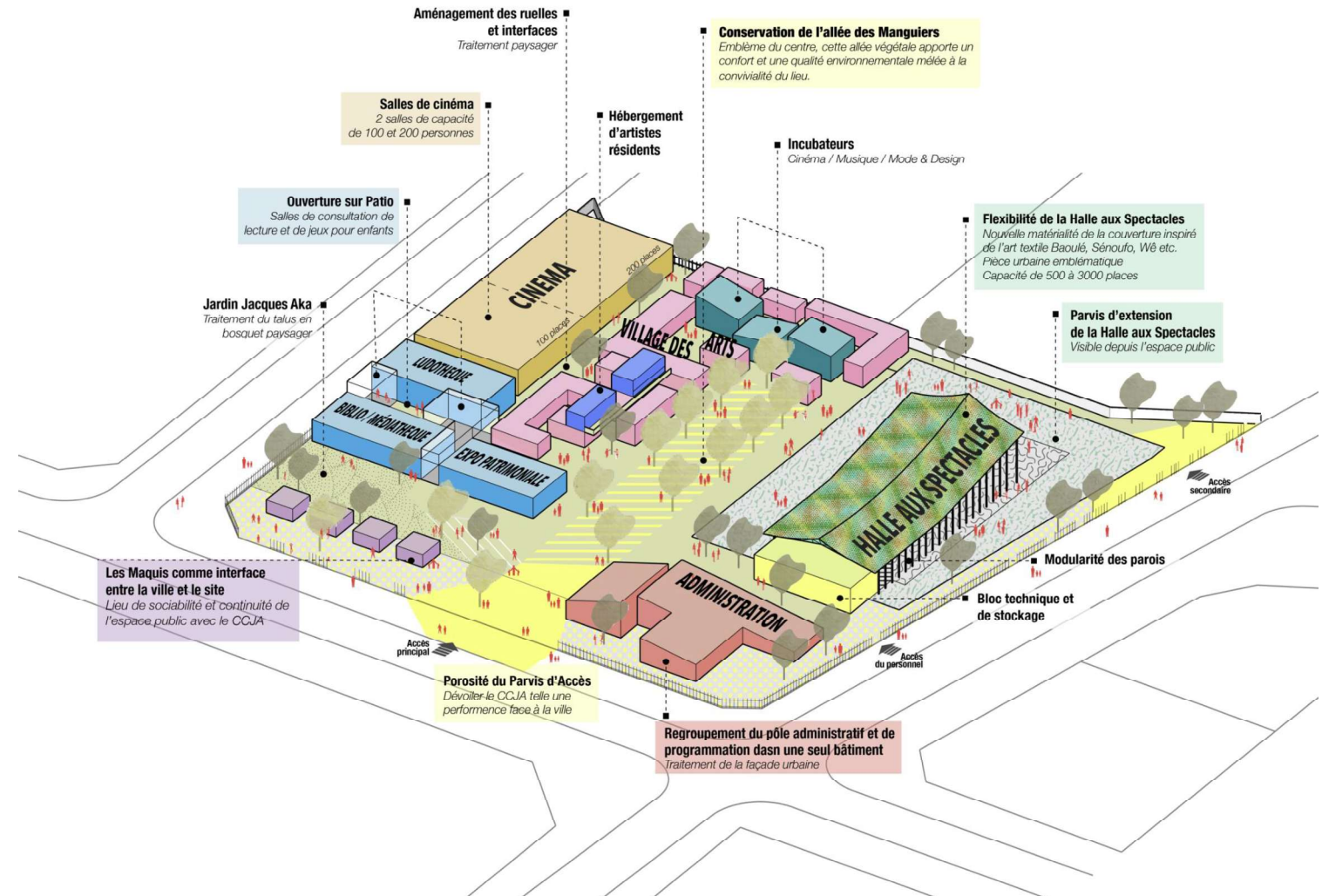
3. Lisière et relief scénique : ouverture, lien et porosité avec la ville

- S'ouvrir sur la ville
- S'appuyer sur un relief existant
- Dialogue entre ville, halle emblématique et topographie
- Renforcer une lisière dense et arborée
- Conforter des espaces de repos, et de pratiques artistiques en extérieur



Les pistes d'implantation programmatique à l'issu du diagnostic

- Restructurer la salle de spectacle et la transformer en une halle aux spectacles offrant une flexibilité et une modularité et une variété de typologies de spectacles :
 - de la petite pièce de théâtre, one-man-show, ou petit concert de musique aux grands évènements internationaux
 - une capacité de 500 à 3000 places.
- Ce scénario repose sur la conservation de la couverture de la salle de spectacle dont l'écriture est singulière. Elle sera réhaussée et sa monumentalité magnifiée. Sa matérialité sera repensée à l'aune des motifs et couleurs de l'art textile de la Côte d'Ivoire.
- Aménager un village des arts, haut lieu de la formation de l'incubation et de la production culturelle et artistique doté d'hébergement d'artistes en résidence.
- Le village des arts et la halle aux spectacles seront les deux lieux de la production et de la diffusion culturelles et artistiques



Organisation générale de projet

Plan-masse

Des invariants maintenus :

- Donner à voir le centre : visibilité des volumes bâtis depuis l'espace public et porosité des limites
- Un parvis d'entrée principal et un accès secondaire logistique maintenu comme à l'existant
- Des volumes architecturaux maintenus et réhabilités
- Une identification de la programmation au sein des volumes plus évidente
- 2 plateaux inscrits dans la topographie
- allée des manguiers maintenus
- Des vues du nord au sud préservées entre les bâtis

3 940m²
10 962m²





II. Récit : être au CCJA

*Parcourir, travailler, créer étudier,
découvrir...*



Récit du Centre Culturel Jacques Aka : appropriation des nouveaux espaces



- Prénom : Jaurès
- Âge : 45 ans
- Profession : Programmiste culturel du CCJA
- Lien(s) avec le CCJA: a toujours travaillé au CCJA, et a pu percevoir sa transformation depuis la maîtrise d'œuvre est terminée. S'occupant historiquement de glaner les spectacles à diffuser, il/elle s'occupe désormais de programmer les artistes en résidence, e@t l'agenda des spectacles sur les saisons. Après un renforcement de sa formation, il/elle est en relation permanente avec les structures culturelles de la ville de Bouaké, et va bientôt lancer un partenariat avec un grand centre culturel à Abidjan



- Prénom : Laetitia (vidéaste) & Ayemi (styliste)
- Âge: 27 ans & 33 ans
- Professions : Artiste vidéaste & Styliste mode
- Lien(s) avec le CCJA: arrivée depuis 3 jours au CCJA pour un séjour de 3 semaines, ils montent un projet de défilé sur le dernier travail de Ayemi autour des camaïeux de bleu. Laetitia est présente pour réaliser une captation vidéo et son des préparatifs mais aussi du show à venir, afin d'en faire un documentaire.

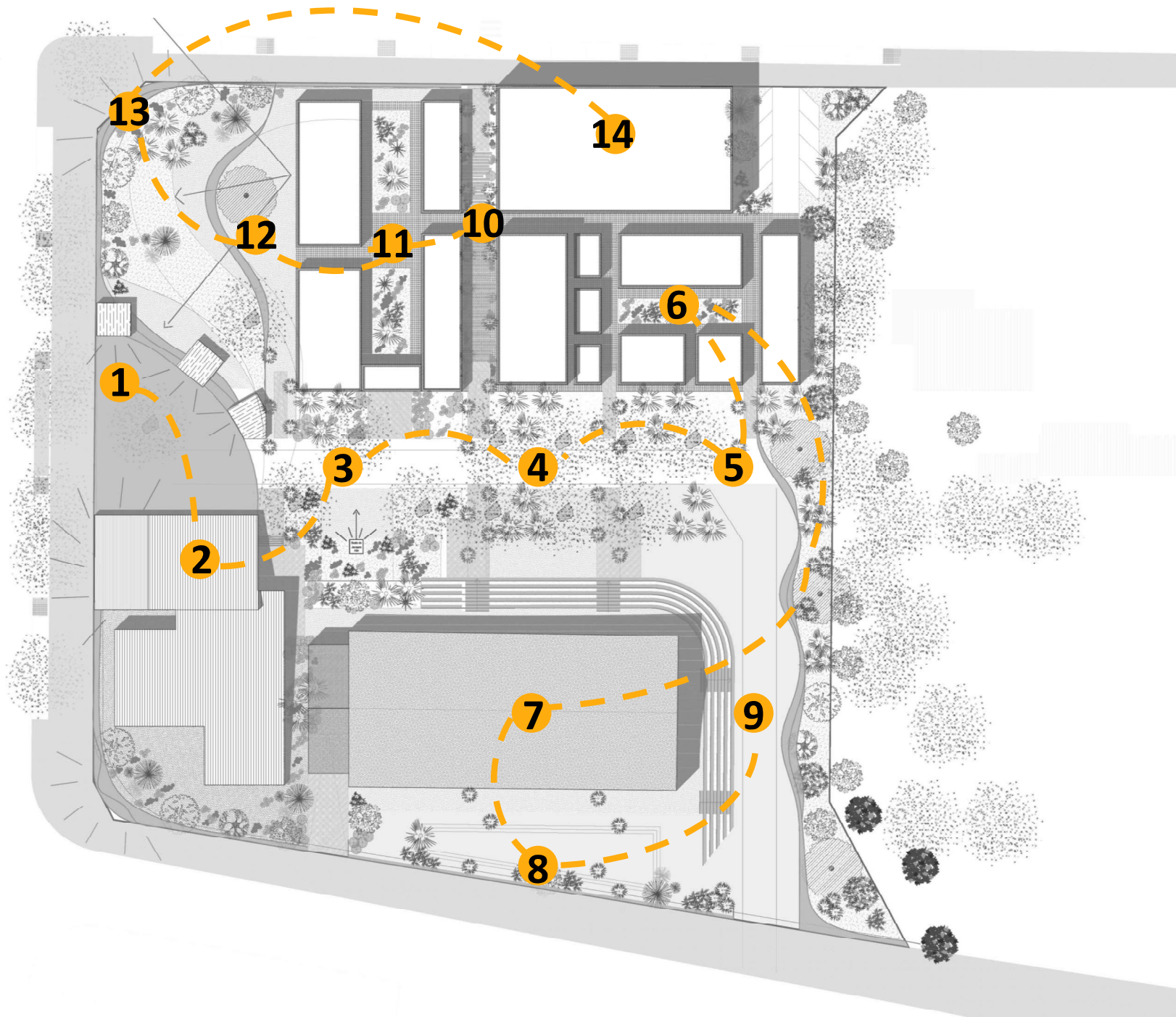


- Prénom : Mawa
- Âge : 12 ans
- Profession : scolaire
- Lien(s) avec le CCJA : Mawa étudie au collège Saint André à côté du CCJA. Elle fréquente la médiathèque pour faire ses devoirs après les cours. Mawa profite des après-midis libres pour participer aux ateliers du CCJA, et retrouver ses amis à la ludothèque. Elle a démarré les cours de Taekwondo dispensés sur plusieurs sites de la ville dont l'esplanade couverte de la halle du CCJA pour des stages.

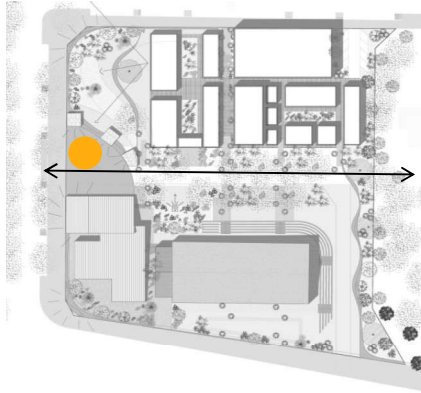


Récit du Centre Culturel Jacques Aka : déroulé du parcours

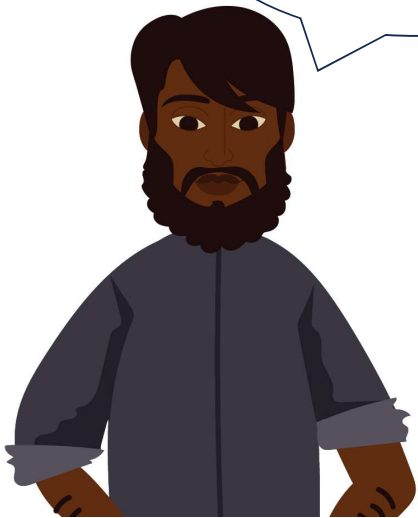
1. Parvis du CCJA
2. Administration réhabilitée
3. Allée des manguiers et le buste de Jacques Aka
4. Allée des manguiers
5. Lisière dense
6. Le Village des Arts
7. La Halle aux spectacles
8. Le jardin d'infiltration
9. Gradins étendus
10. Allée ombragée
11. Centre de ressources
12. Le jardin du CCJA
13. La lisière sur rue
14. Salle de projection et Auditorium



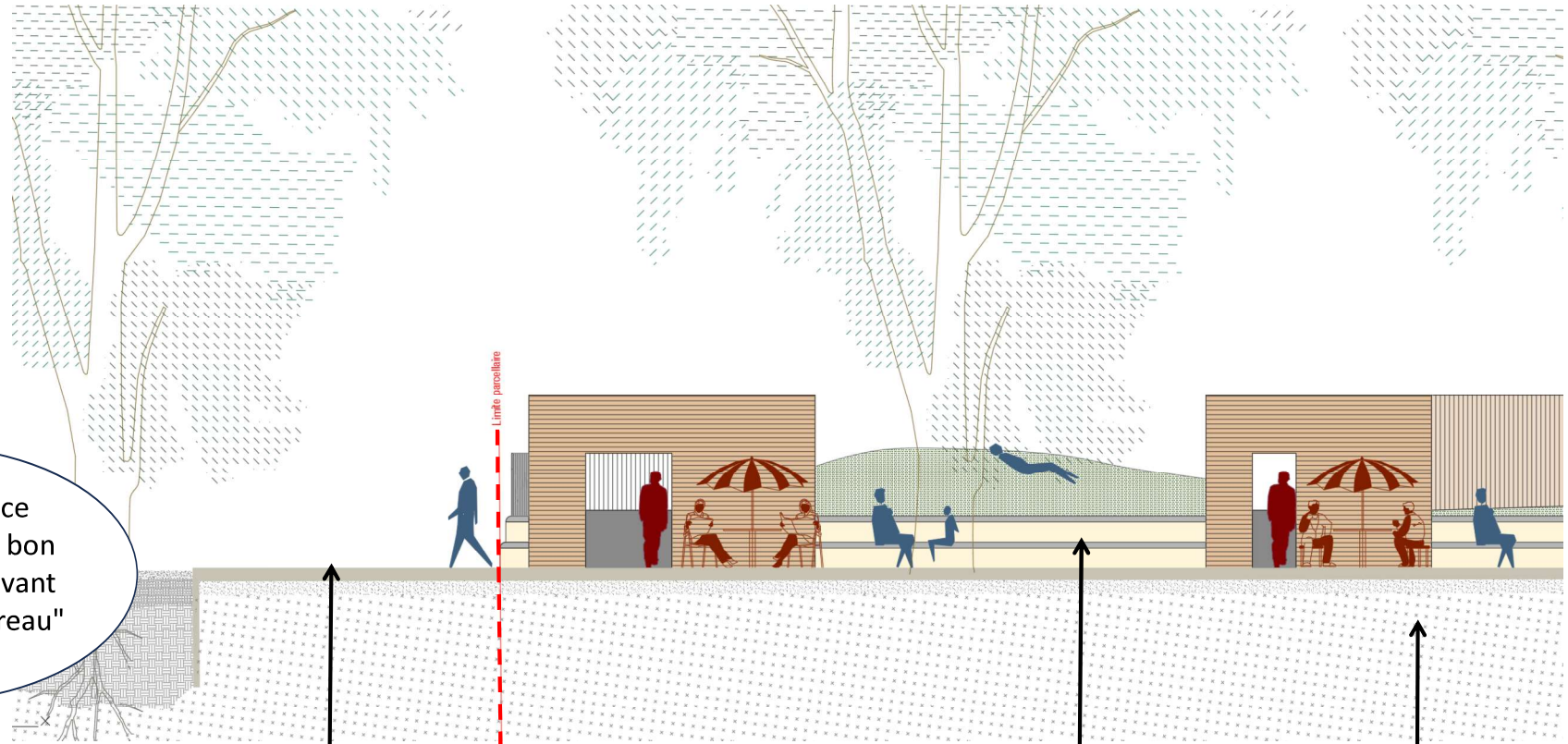
Le Parvis du CCJA et ses maquis



"Moi je commence toujours avec un bon café au maquis avant d'aller à mon bureau"



743m²



Continuité du sol du parvis sur la rue

Limite du CCJA: clôture transparente et portail coulissant

Assises ombragées où s'installer avec une butte enherbée adossée pour les amateurs de sieste

Des maquis où se désaltérer à l'ombre. Ouverture diurne selon les horaires du CCJA



RUE

PARVIS

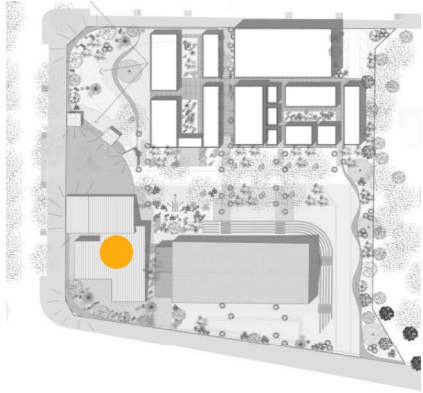
ALLEE DES MANGUIERS

VOISINS

Un parvis ombragé, en continuité de l'espace public



Administration réhabilitée

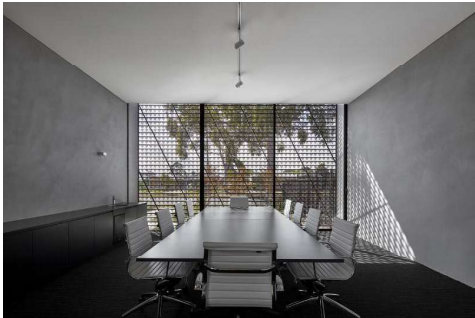


Extension administration au contact de l'espace public
Accueil du public et communication

Administration réhabilitée
Fonctions administratives et de gestion regroupées
Accueil
Direction
Programmation
BURIDA
Maison des artistes

590m²

Administration réhabilitée



Administration réhabilitée
 Fonctions administratives et de
 gestion regroupées
 Accueil
 Direction
 Programmation
 BURIDA
 Maison des artistes

Extension administration au
 contact de l'espace public
 Accueil du public et
 communication



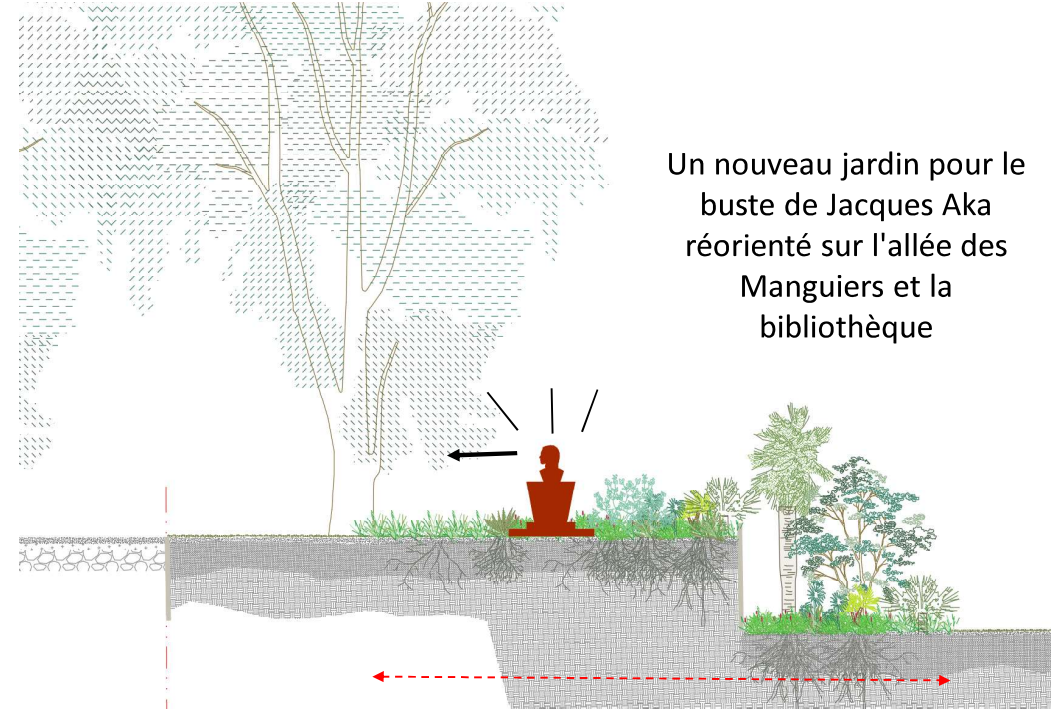
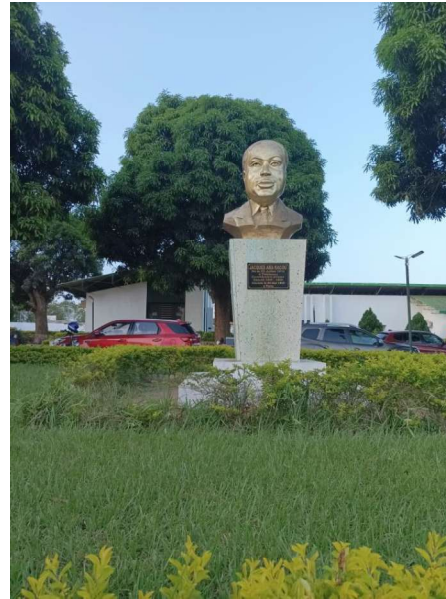
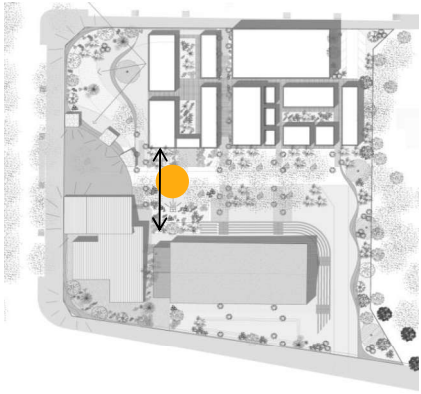
L'allée des manguiers, une promenade ombragée à l'abri du tumulte urbain et plusieurs séquences



RUE PARVIS CENTRE DE RESSOURCES VILLAGE DES ARTS VOISINS



Un nouvel écrin pour le buste Jacques Aka



Un nouveau jardin pour le buste de Jacques Aka réorienté sur l'allée des Manguiers et la bibliothèque

Moi je préfère le jardin du buste lorsqu'il est en fleur à la belle saison



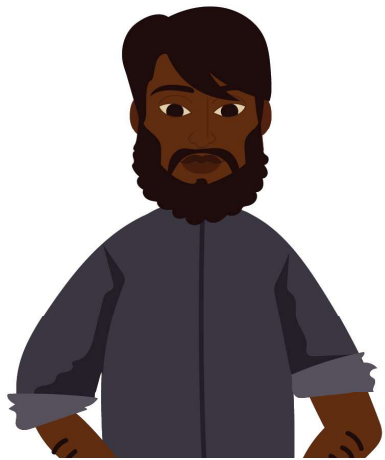
400m²



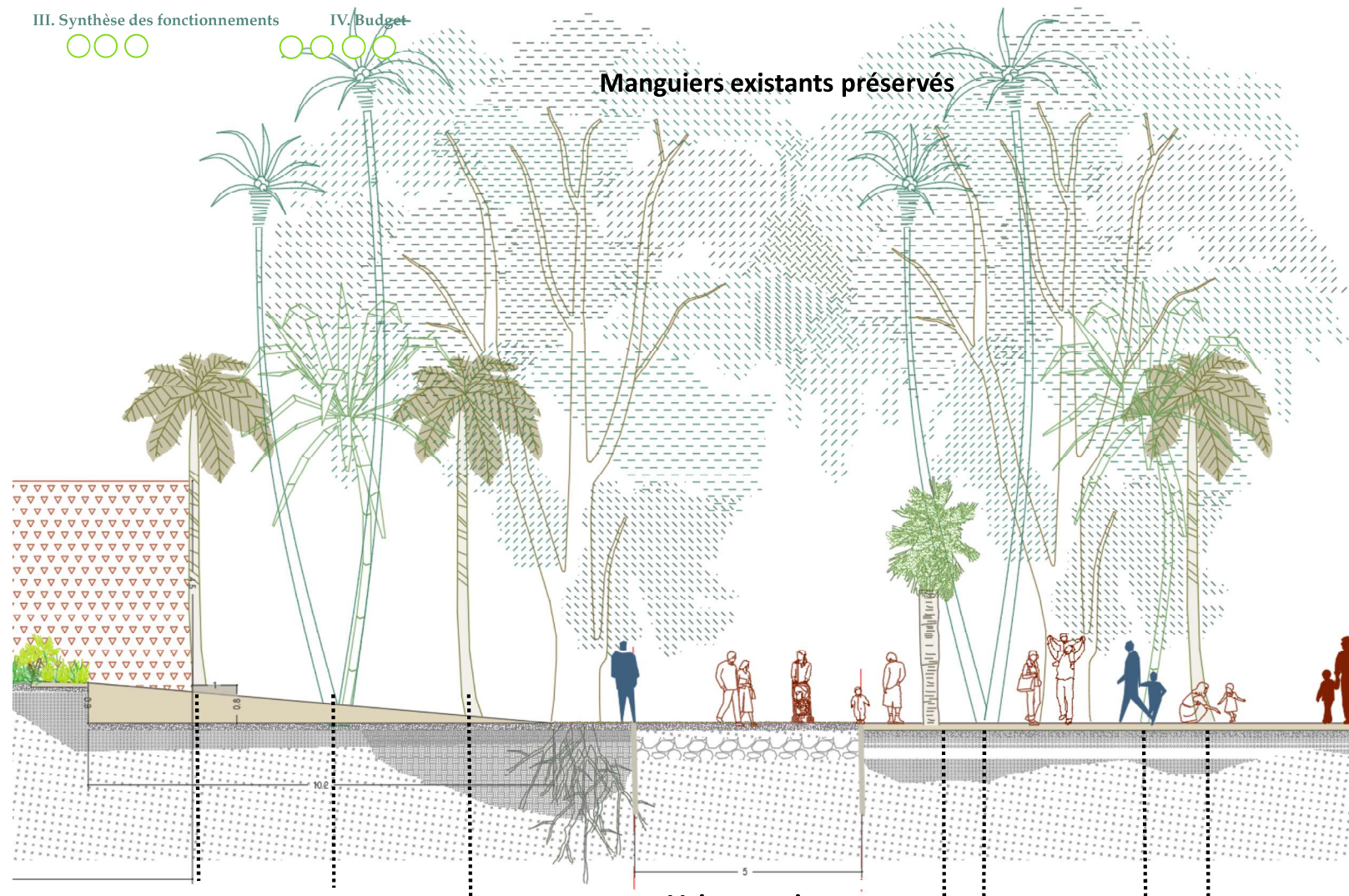
L'allée des Manguiers, une promenade ombragée amplifiée



"Je viens me détendre à l'ombre de l'allée pendant ma pause, je m'installe sur les bancs ou les gradins "



1480m²



Renforcer le rythme des manguiers avec un alignement de palmiers en 2e rideau

Voie pompiers et logistique

Renforcer le rythme des manguiers avec un alignement de palmiers en 2e rideau



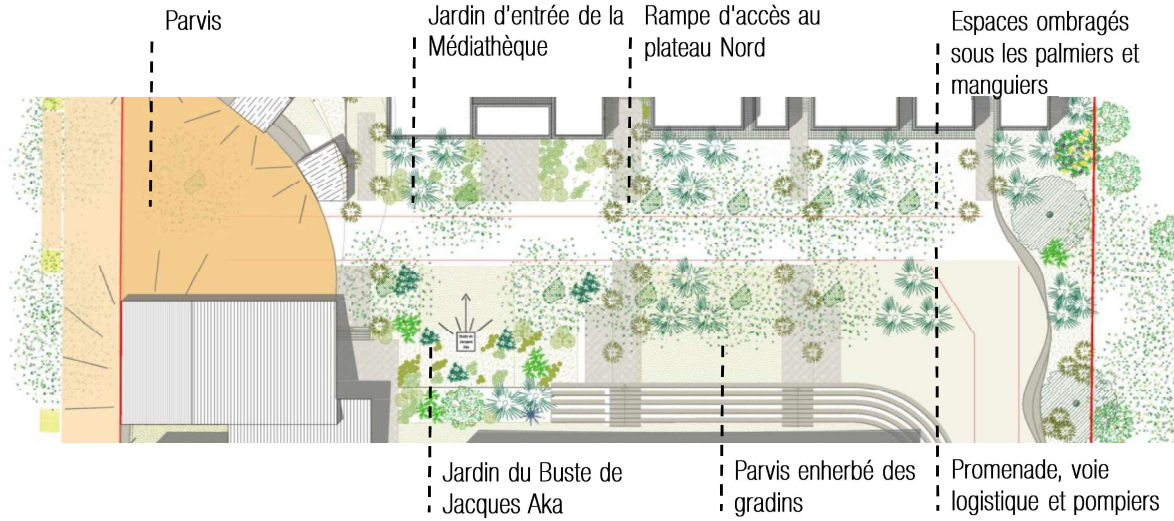
AUDITORIUM

VILLAGE DES ARTS

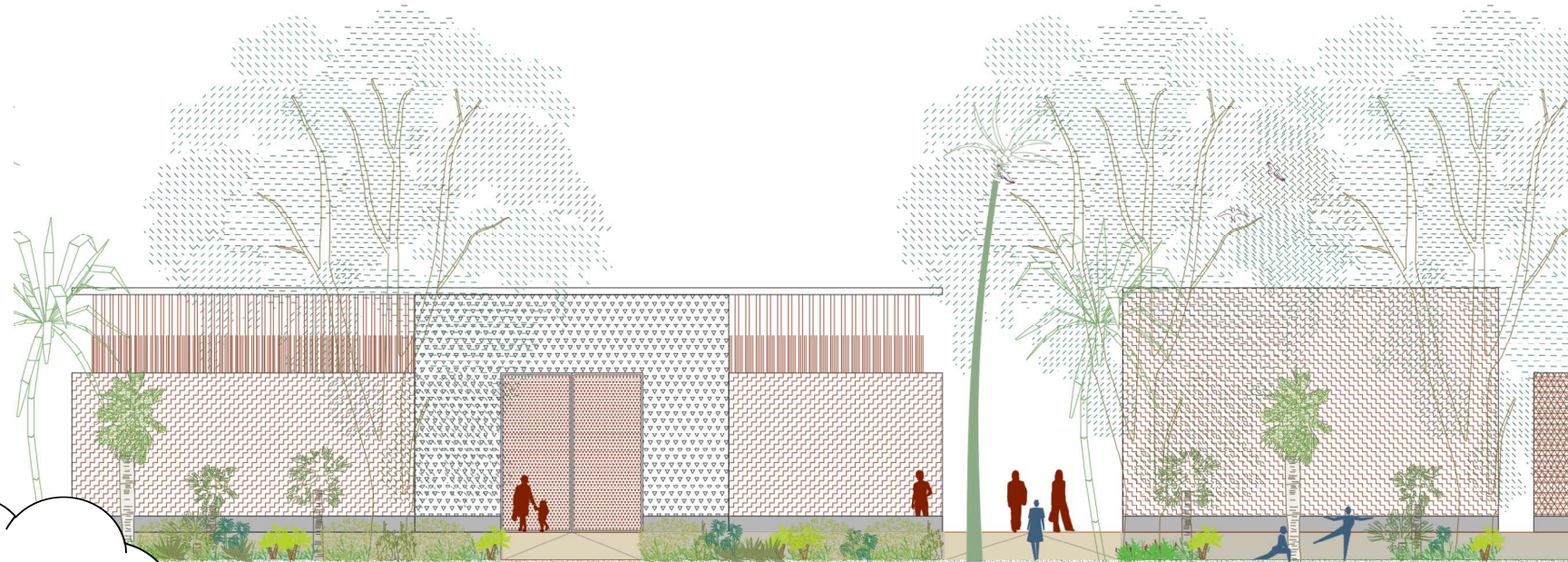
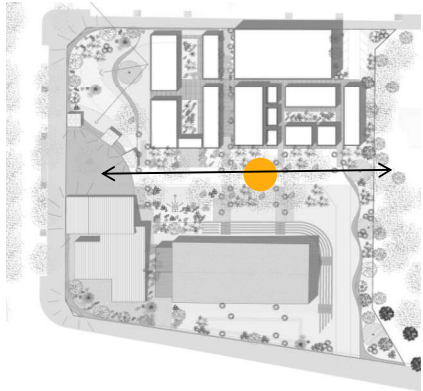
ALLEE DES MANGUIERS

HALLE AUX SPECTACLES

Pause ombragée dans l'allée des manguiers



Des jardins qui ponctuent l'allée des manguiers



J'aime bien venir observer ce que chacun fait dans l'allée ombragée. Certains se reposent, d'autres passent, certains s'étirent... Leurs mouvements dans l'espace inspirent ma création

Jardin qui borde l'entrée

Jardin qui borde l'entrée

Des vues continues entre les plateaux

Des espaces ombragés où se retrouver à l'ombre

CENTRE DE RESSOURCES



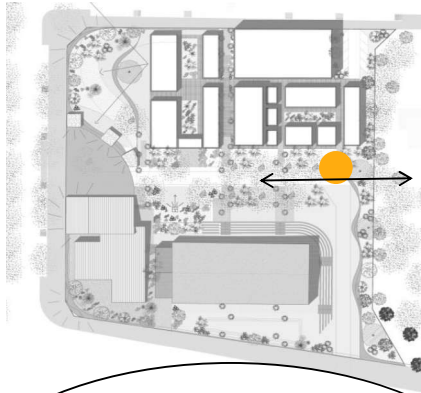
RUE

PARVIS

ALLEE DES MANGUIERS

VOISINS

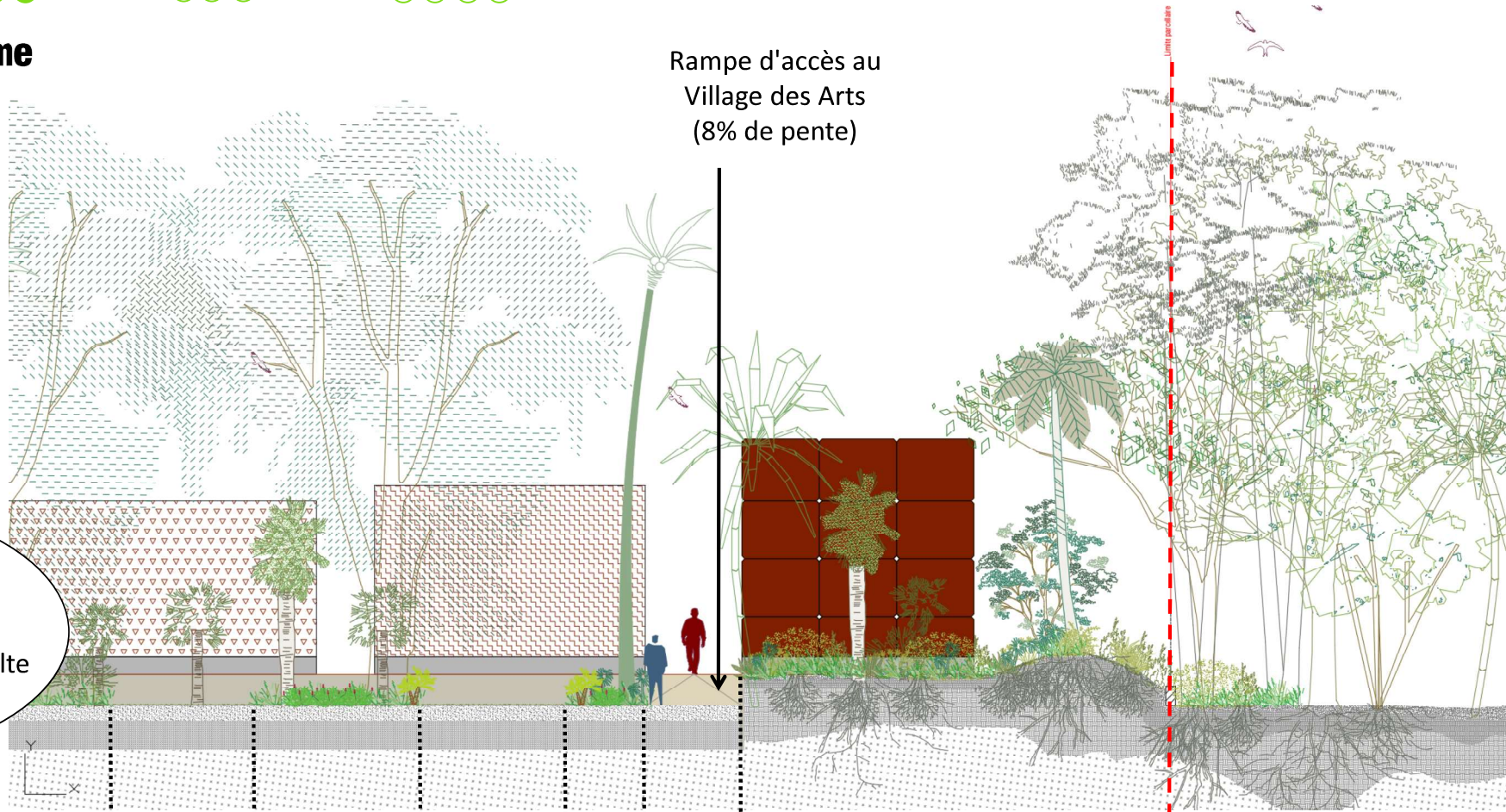
Une lisière dense comme fond de scène du CCJA



Cette lisière dense accueille de nombreux oiseaux... Au petit matin je suis venue enregistrer leurs chants avant que le tumulte urbain ne commence....



760m²



Rampe d'accès au Village des Arts (8% de pente)

Alternance de bosquets plantés ou enherbé au pieds des grands sujets

Lisière dense inaccessible au public, qui borde la parcelle et crée le fond de scène du CCJA

VOISINS



RUE

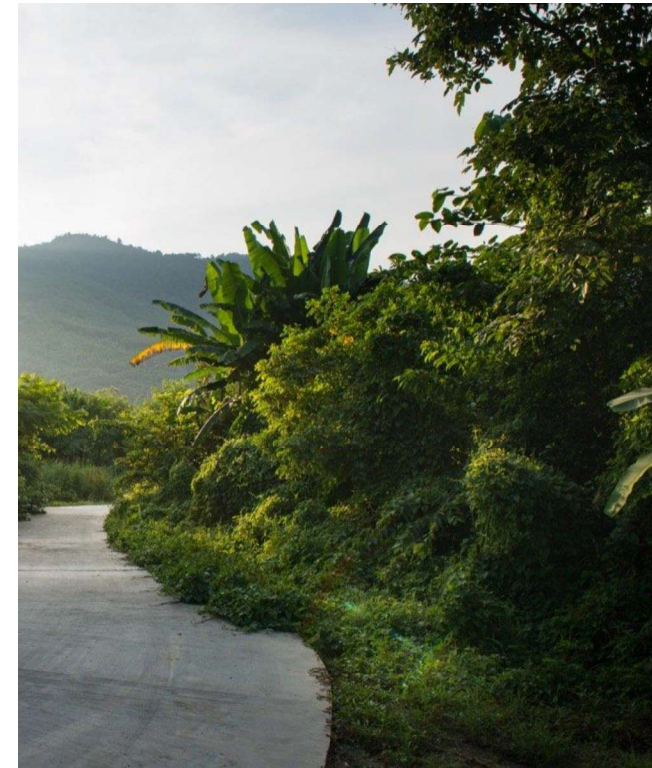
PARVIS

ALLEE DES MANGUIERS

VOISINS



Une lisière dense comme fond de scène du CCJA



Le Village des Arts



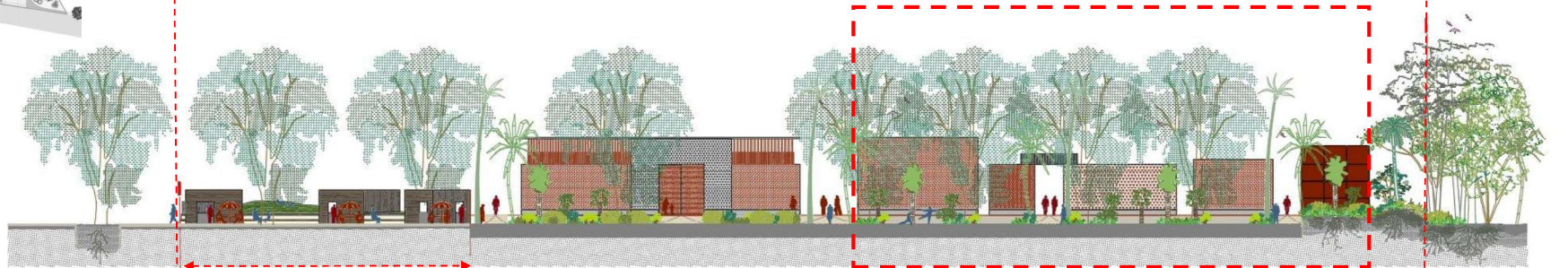
**ESPACE
D'INCUBATION
POLYVALENT**
Halle de création

Dépôts associés

**LOCAUX DE GESTION
ET SALLES DE TRAVAIL**
+ cafétéria + détente

**ESPACE
D'INCUBATION
SPECIALISE**

VOISINS



RUE

PARVIS

CENTRE DE RESSOURCES

VILLAGE DES ARTS

VOISINS

Le Village des Arts



Espaces d'incubation polyvalents
Atelier créatif : toutes filières

Espaces de soutien
Détente, café et sociabilité

Espaces d'incubation spécialisés
*Posi-prod cinéma
Studio son*



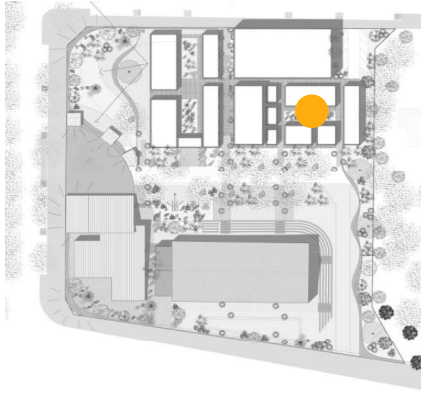
Espaces de gestion
*Accueil / salles de travail individuelles
et binômes*

- Depuis plusieurs semaines, l'équipe qui accompagne Laetitia et Ayemi, confectionnent les nouvelles tenues indigo du styliste

71m²

962m²

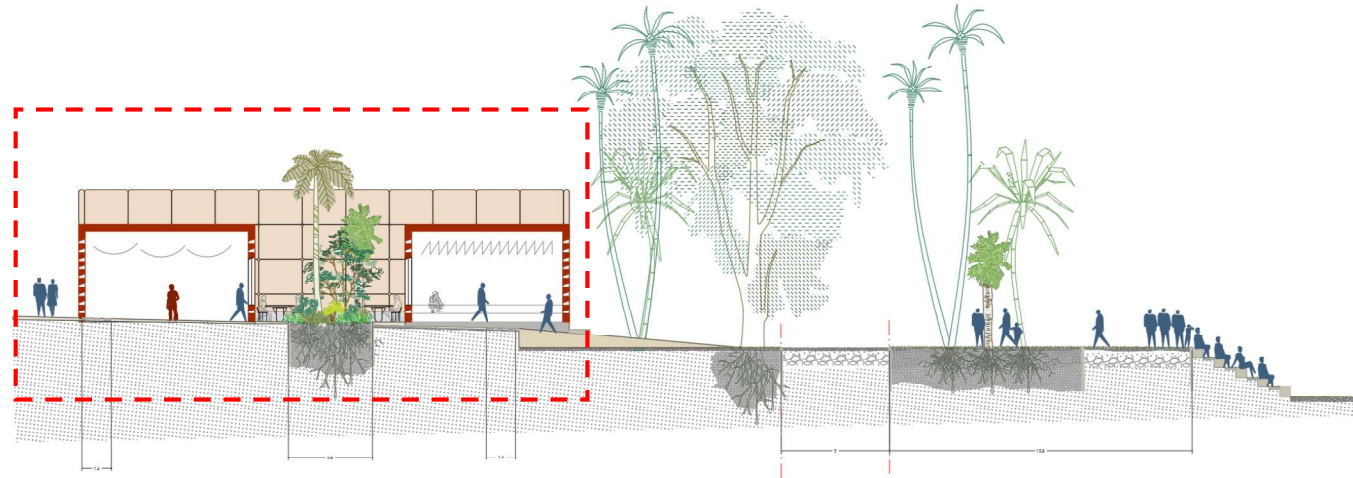
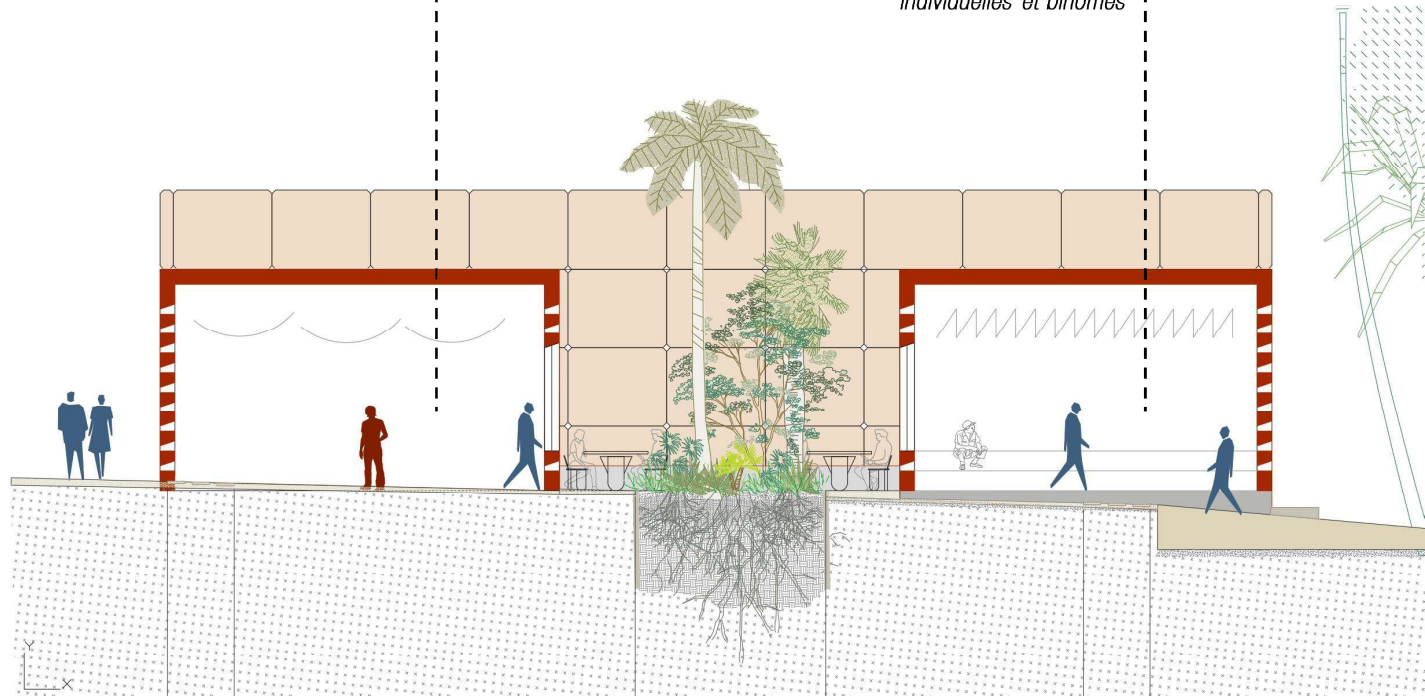
Le Village des Arts et son patio



Des ateliers aux salles de travail, les espaces sont tournés sur le patio central qui alimente mon inspiration créative

Espaces de soutien
Détente, café et de sociabilité

Espaces de gestion
Accueil / salles de travail individuelles et binômes

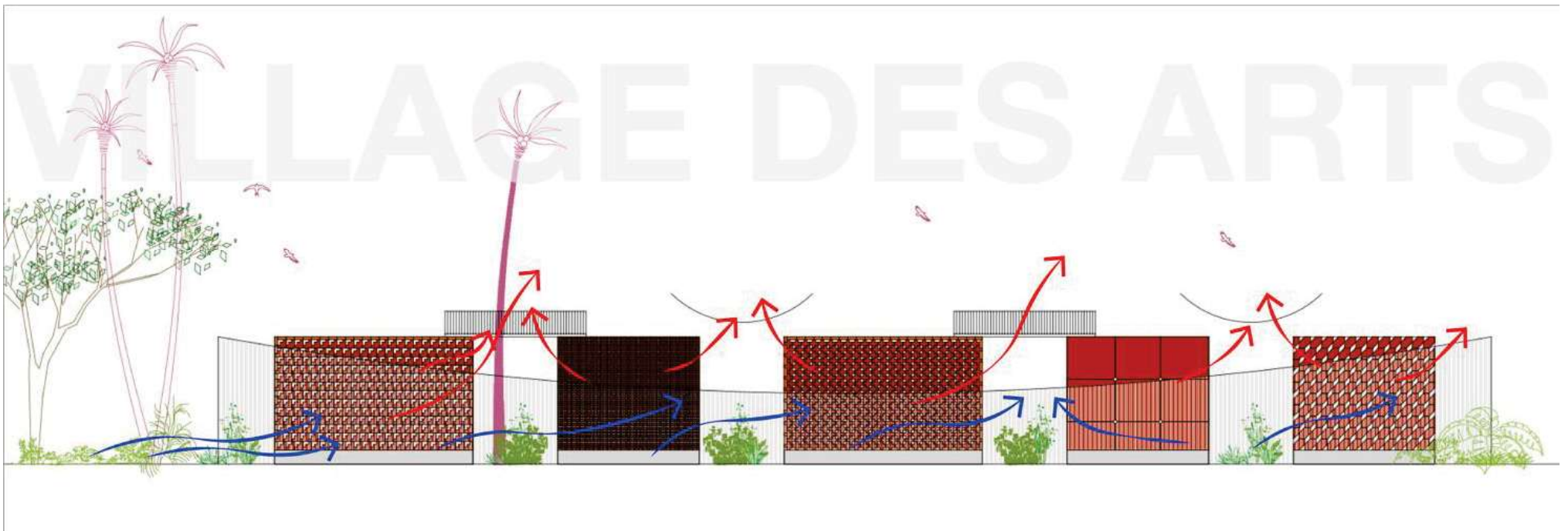


Façade adaptées et conception bioclimatique dans le village des arts



Les espaces de travail sont conviviaux et très ventilés. L'air circule et il est agréable de boire un café dans le patio. J'apprécie particulièrement la salle post-prod

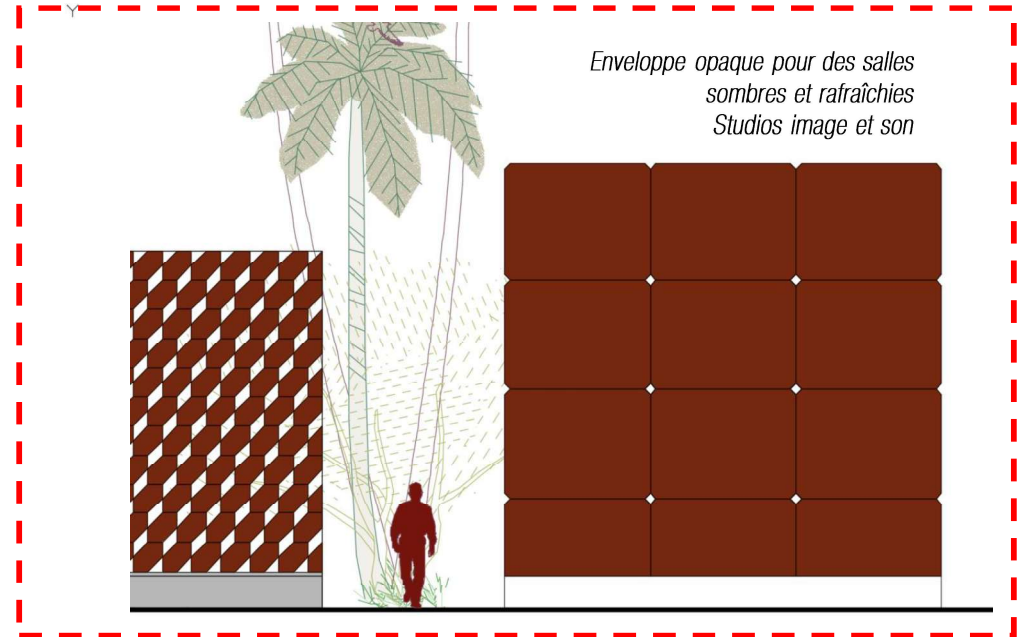
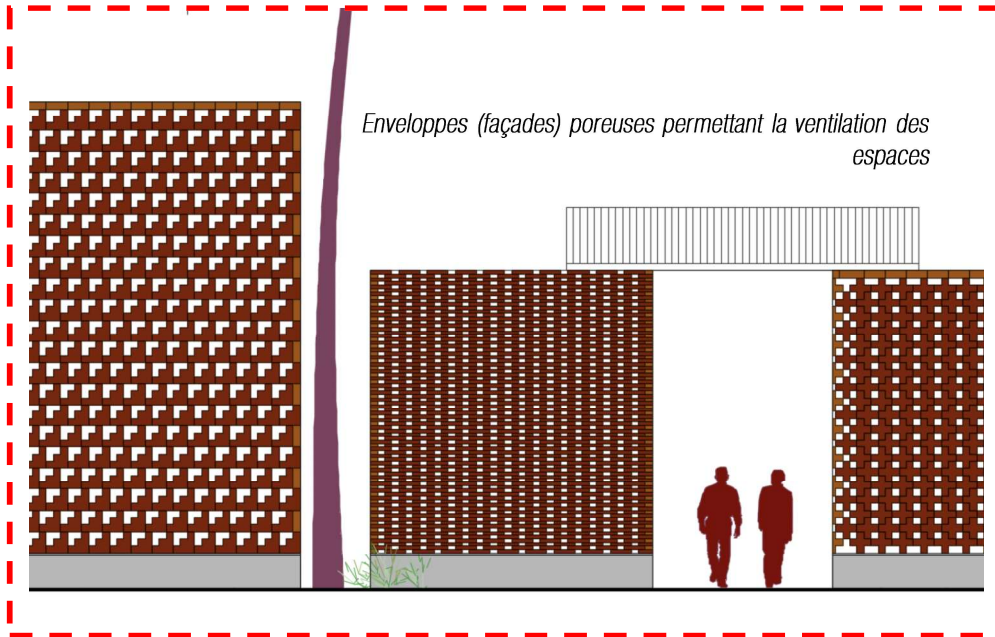
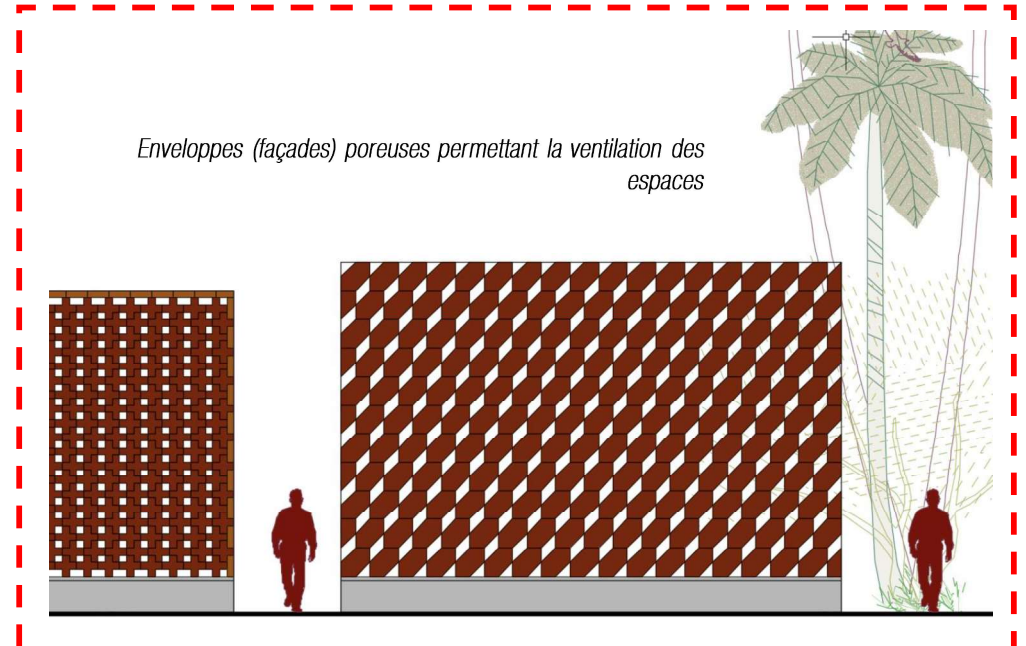
Enveloppes (façades) poreuses permettant la ventilation des espaces



Façade adaptées et conception bioclimatique dans le village des arts

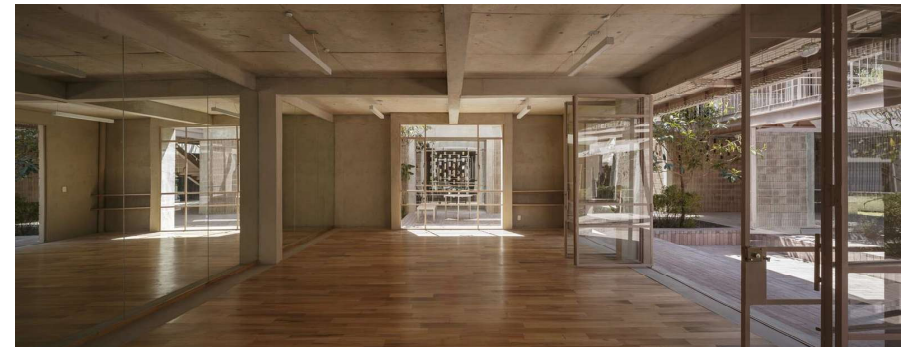
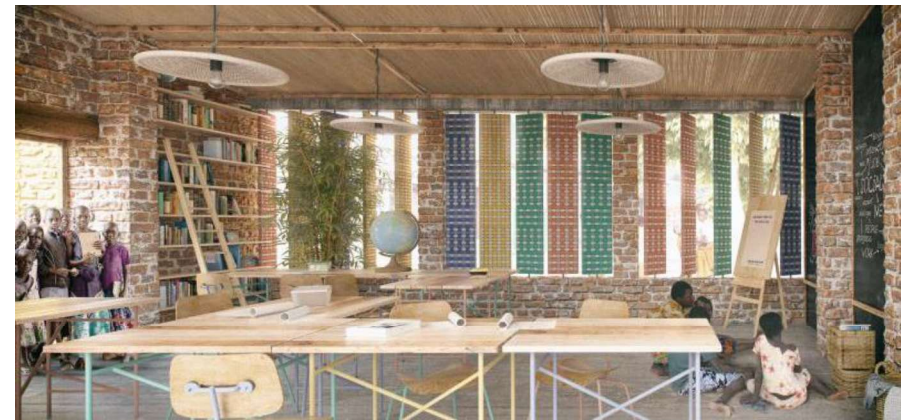


- Depuis 2 mois et demi, l'équipe qui accompagne Laetitia et Ayemi, confectionnent les nouvelles tenues indigo du styliste

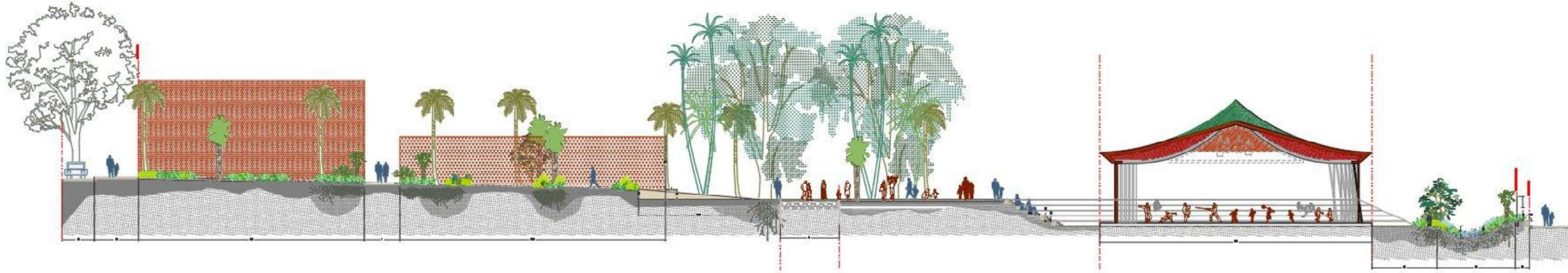




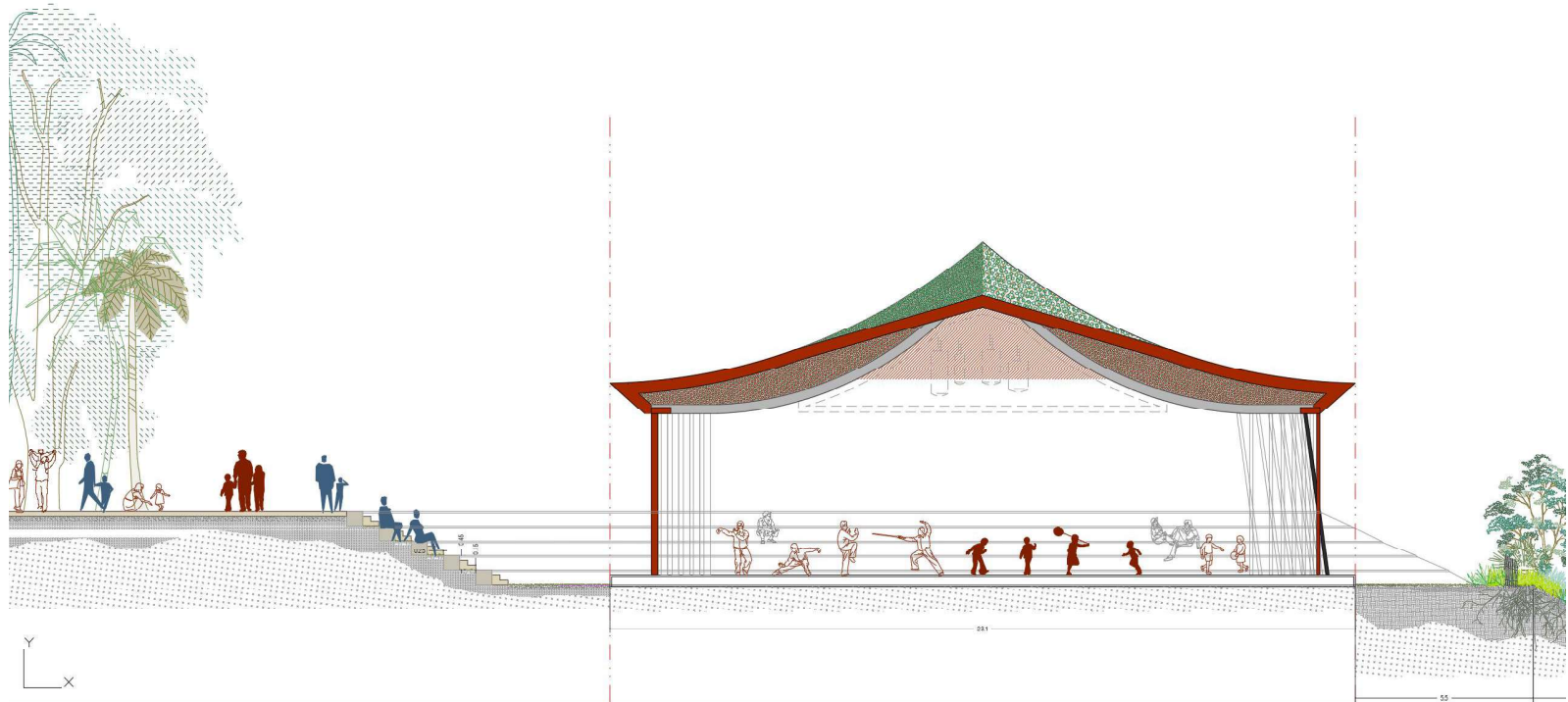
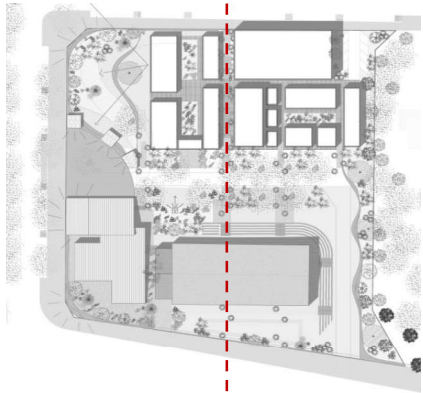
Mercredi, préparatifs et confection du show au Village des Arts



Préparatifs et confection du show au Village des Arts

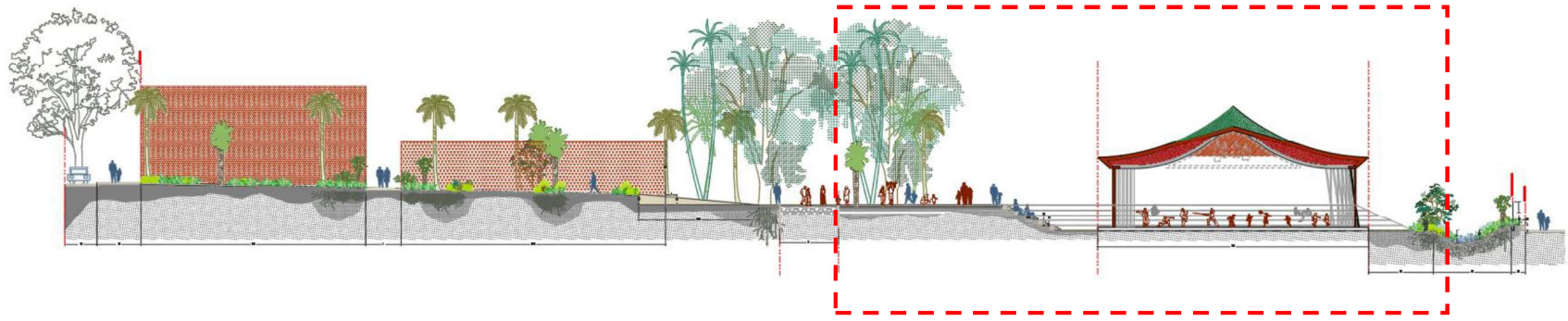
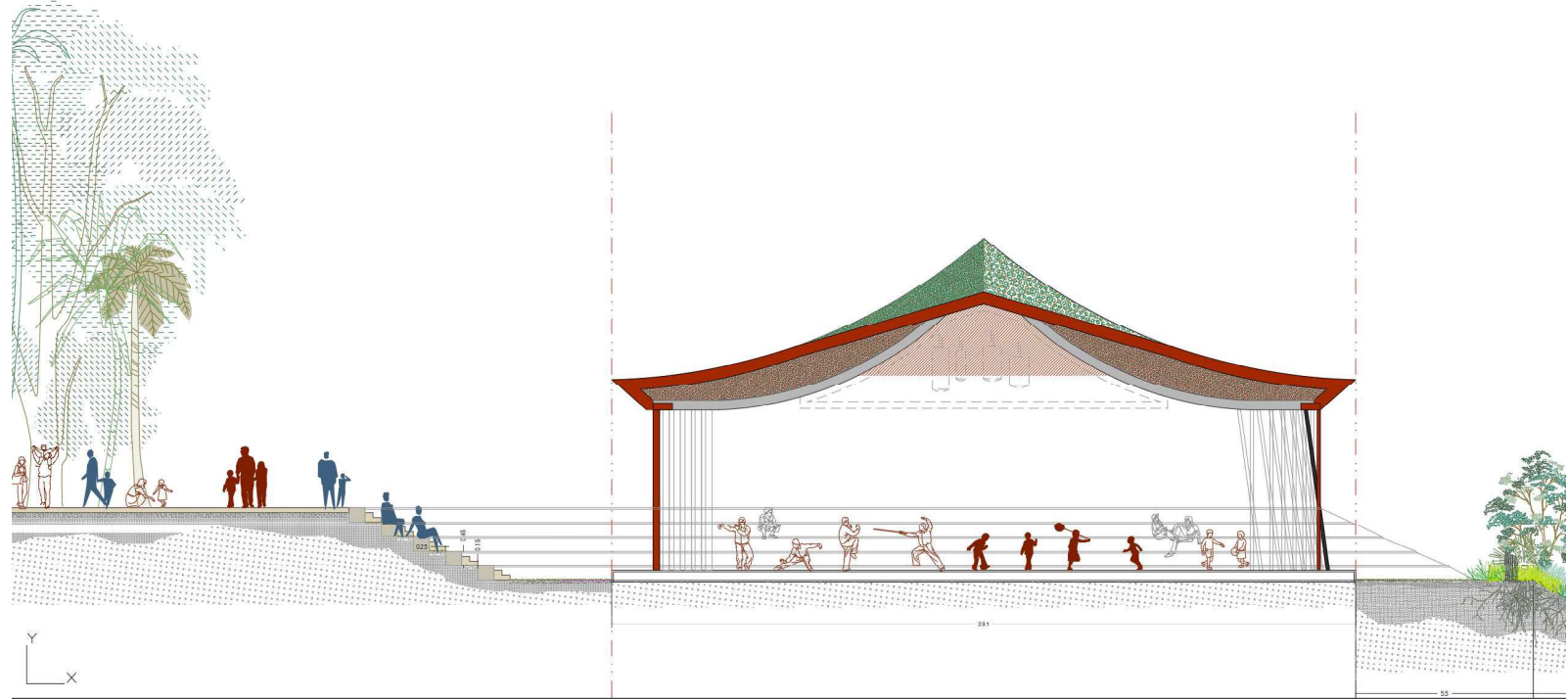
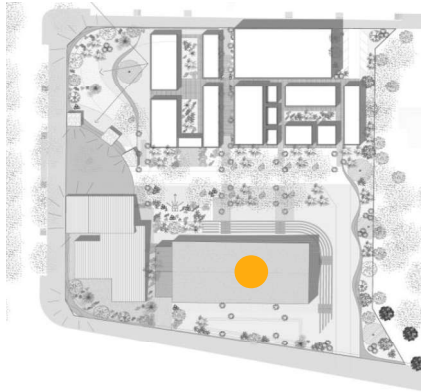


Depuis quelques semaines, l'équipe qui accompagne Laetitia et Ayemi, confectionnent les nouvelles tenues indigo du styliste





Tests vidéo et son pour le show sous la halle aux spectacles



Jeudi soir, c'est la première du show, accès VIP sous la halle

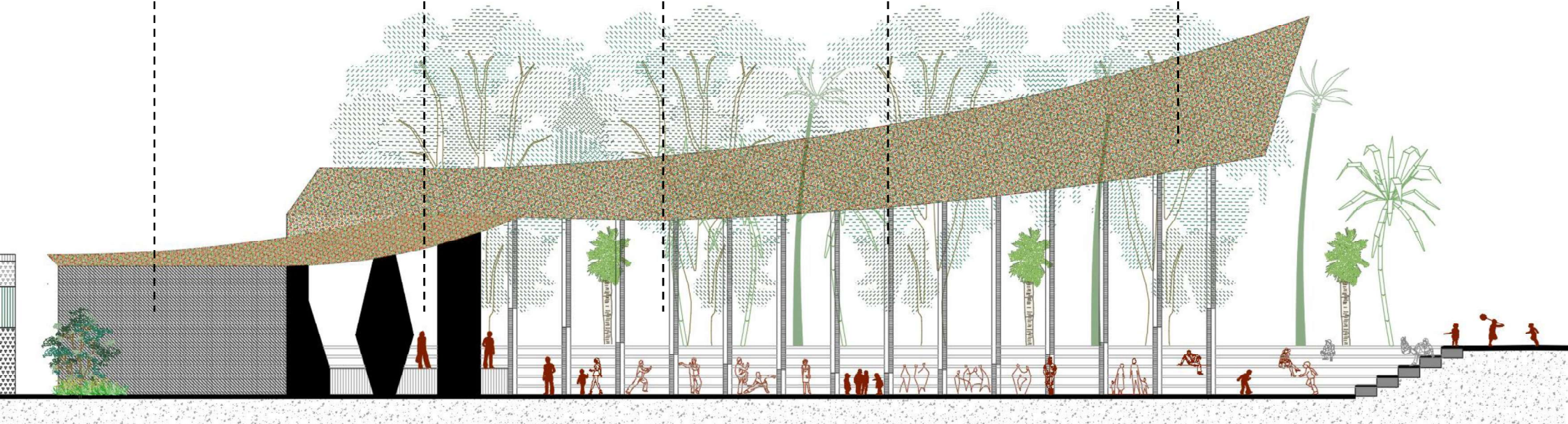
Arrière-scène, loges, espaces techniques

Scène de spectacles

Espace spectateurs ouvert ou fermé (espace modulable)
Jusqu'à :
500 places assises (*salle fermée*)
3000 places debout (*salle ouverte*)
Espace doté d'un dispositif de ventilation et de brumisateurs

Colonnade croisée pour un effet cinétique le long de la façade sud

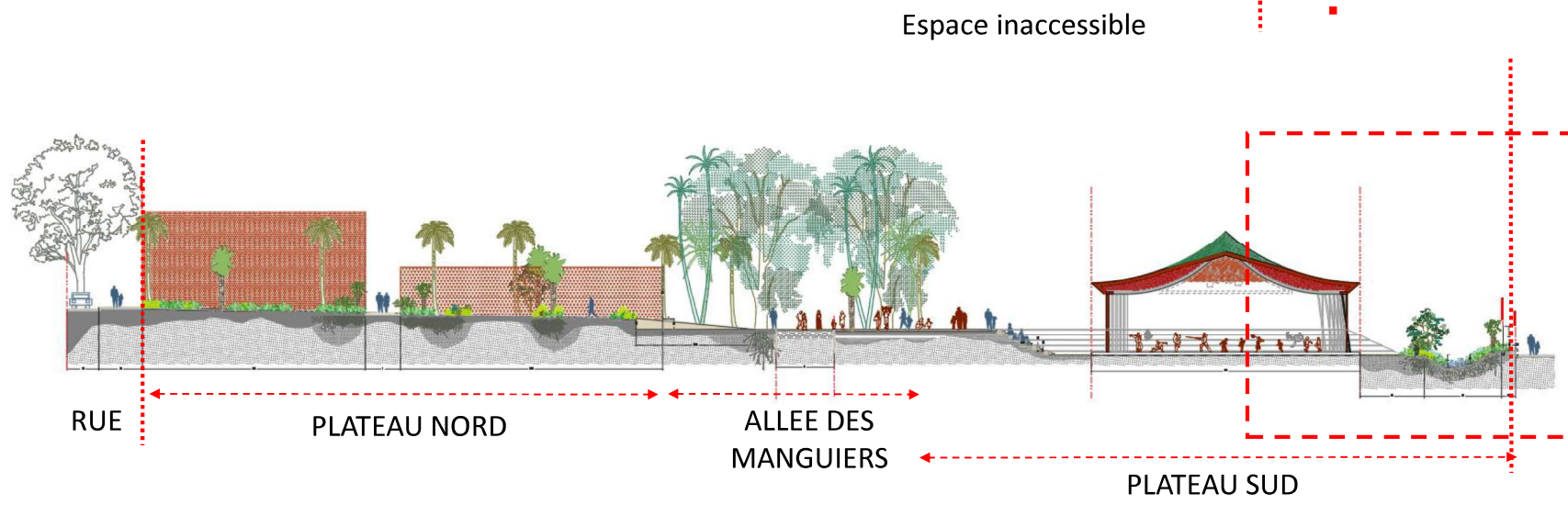
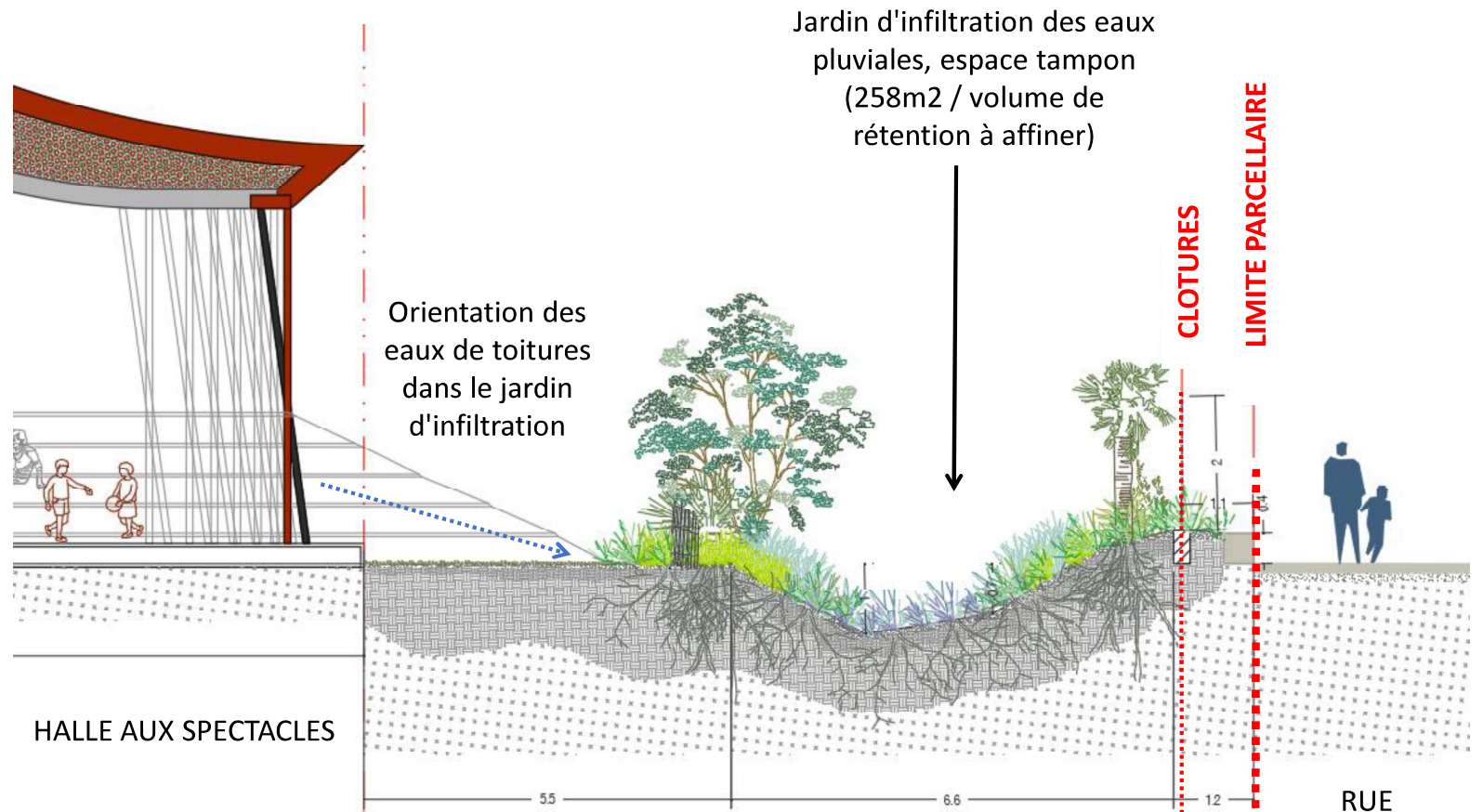
Couverture de la halle rehaussée : monumentalité



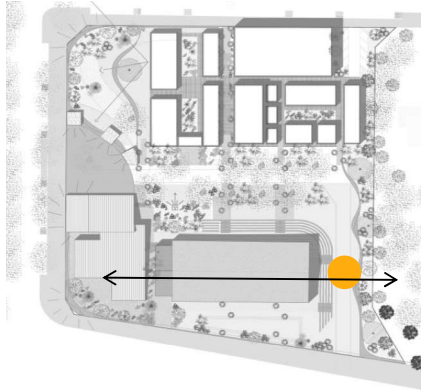
Au sud de la halle, un espace tampon d'infiltration



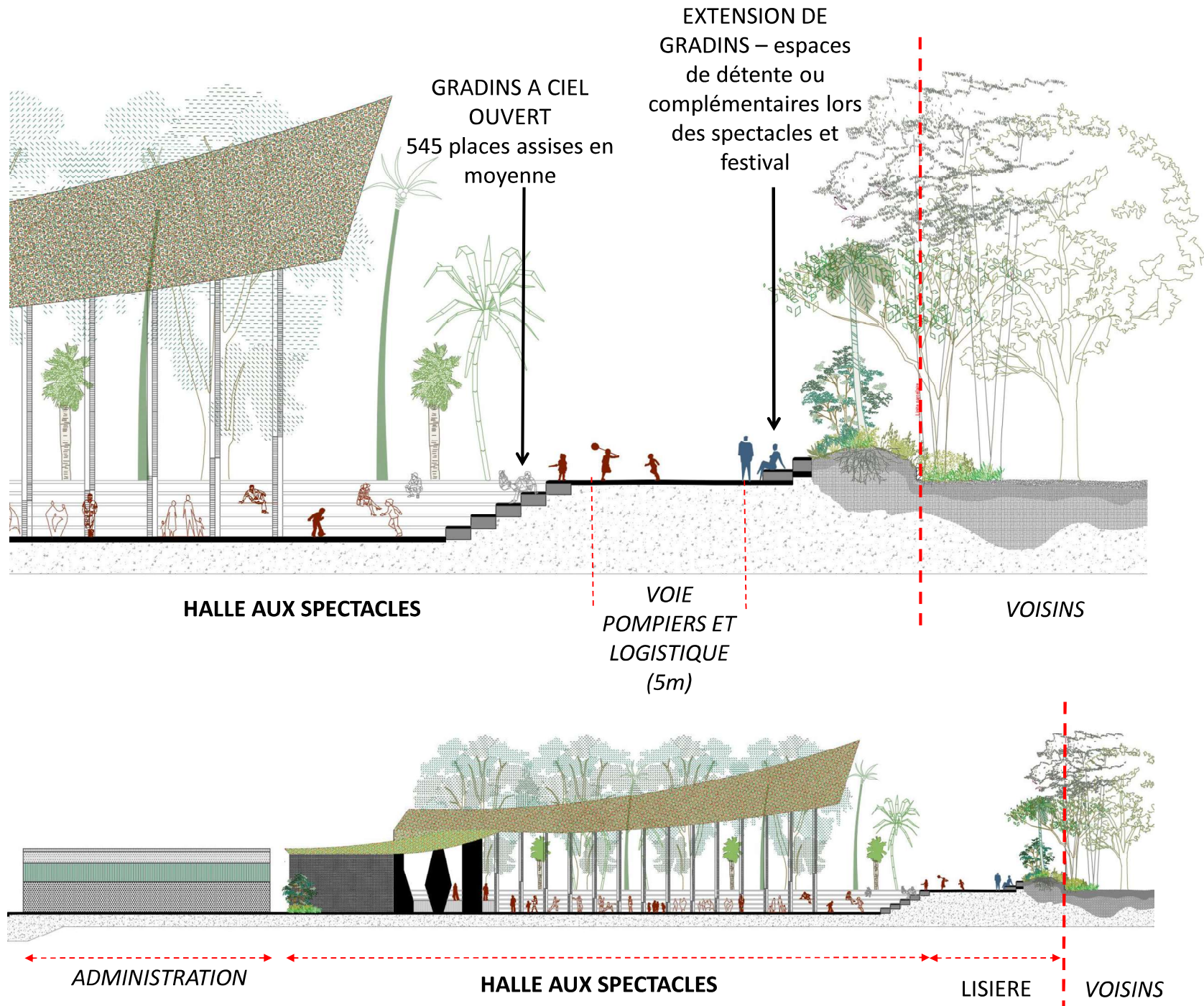
725m²



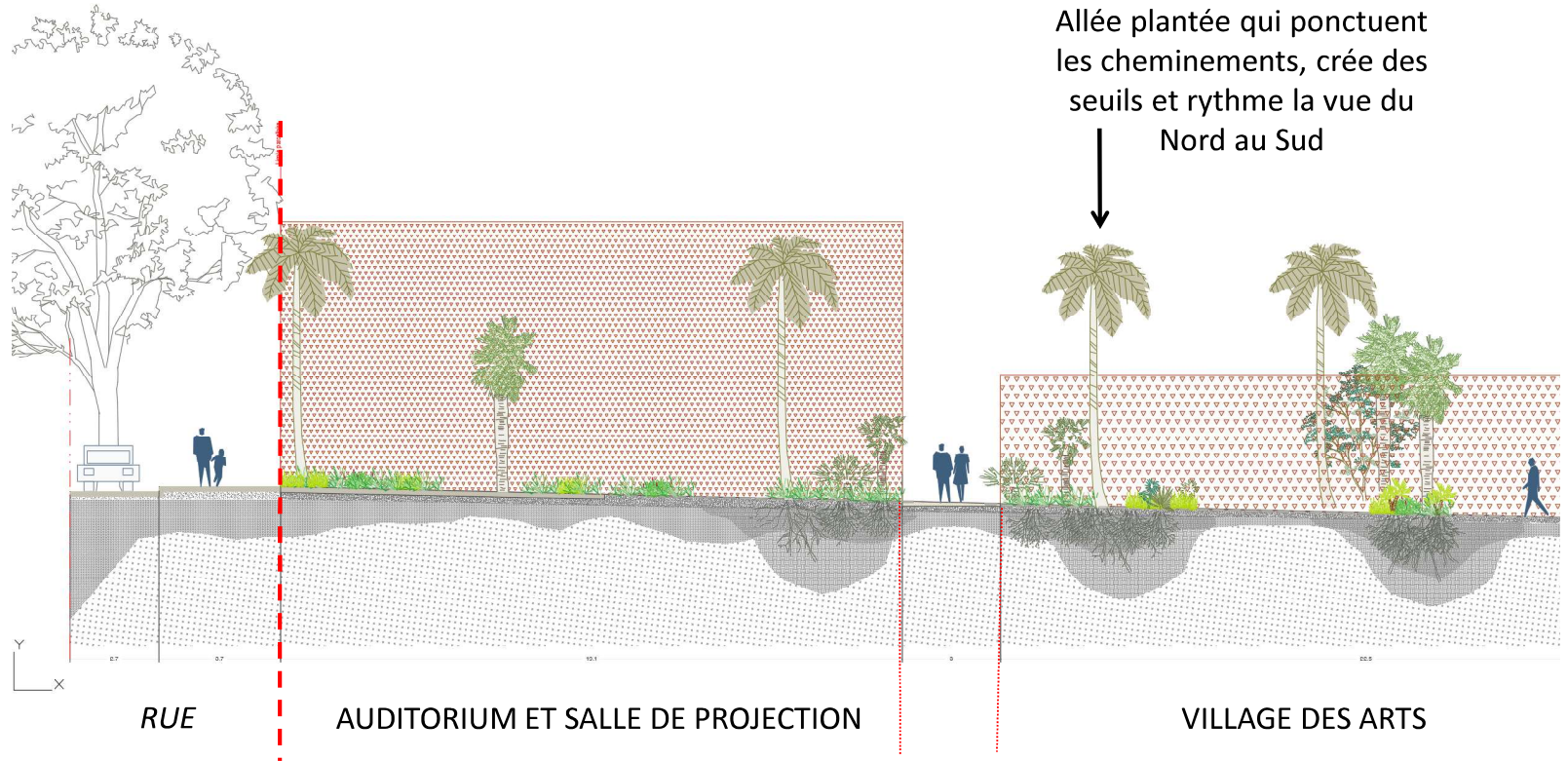
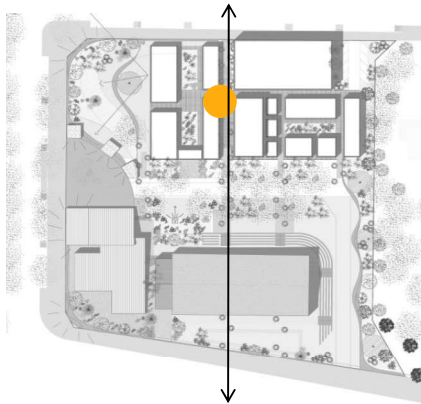
Ouverture de la halle pour un show de grande ampleur: 1500 personnes assistent au défilé



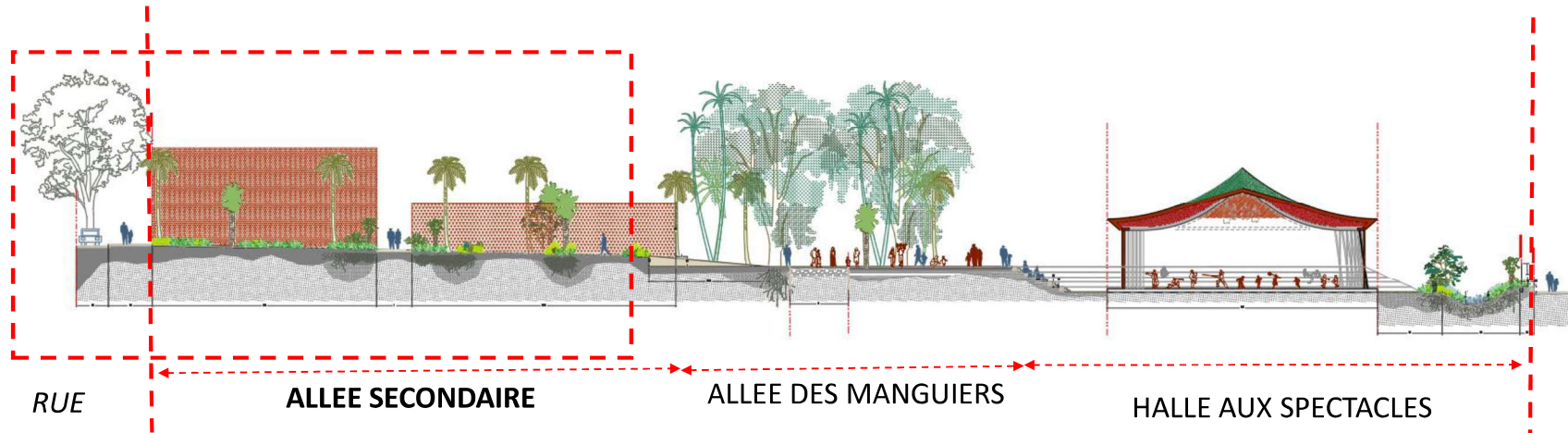
950m²



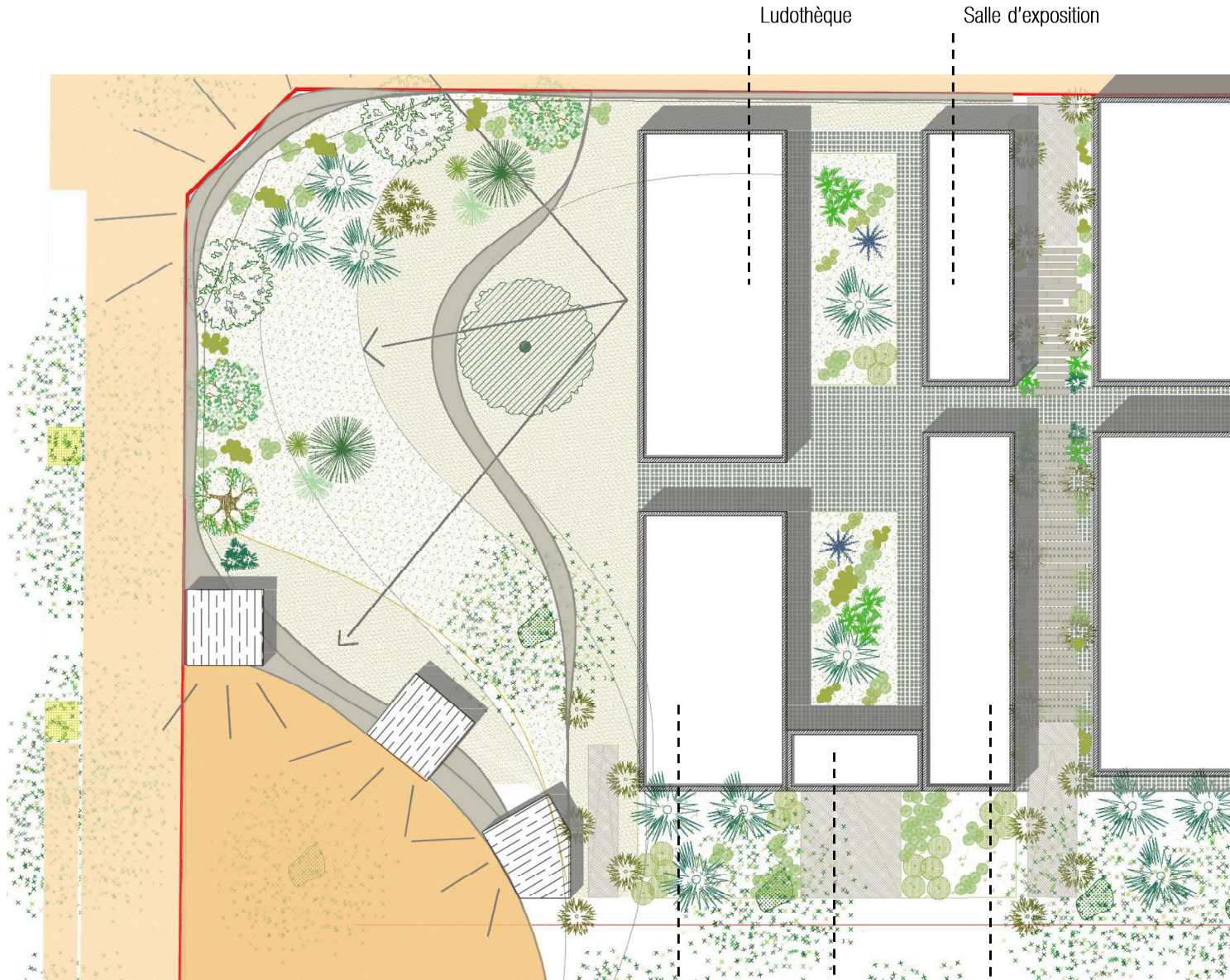
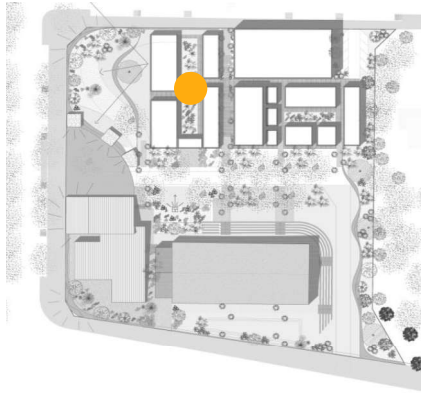
Le plateau Nord, des espaces intimistes et calmes



Lorsqu'il fait très chaud, j'aime bien m'installer dans cette allée pour être à l'ombre et lire mon livre



Le Centre de ressources



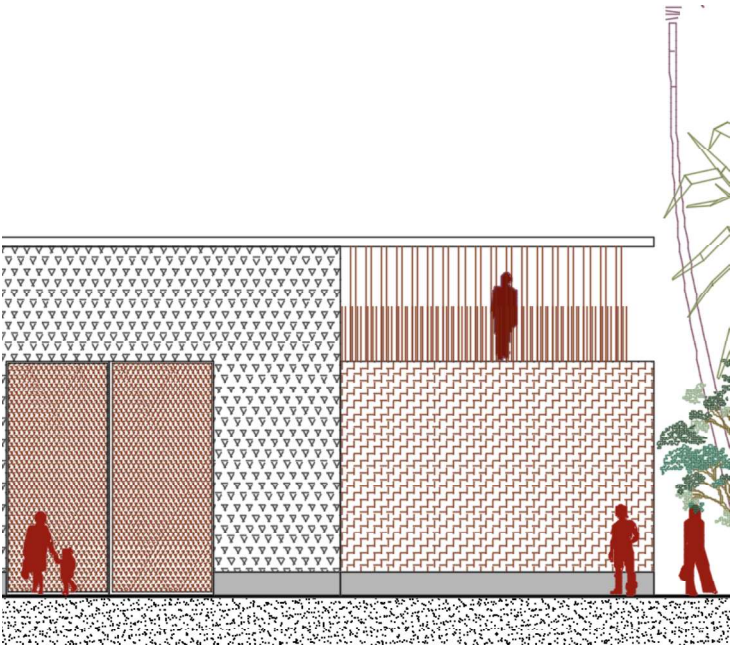
Ludothèque

Salle d'exposition

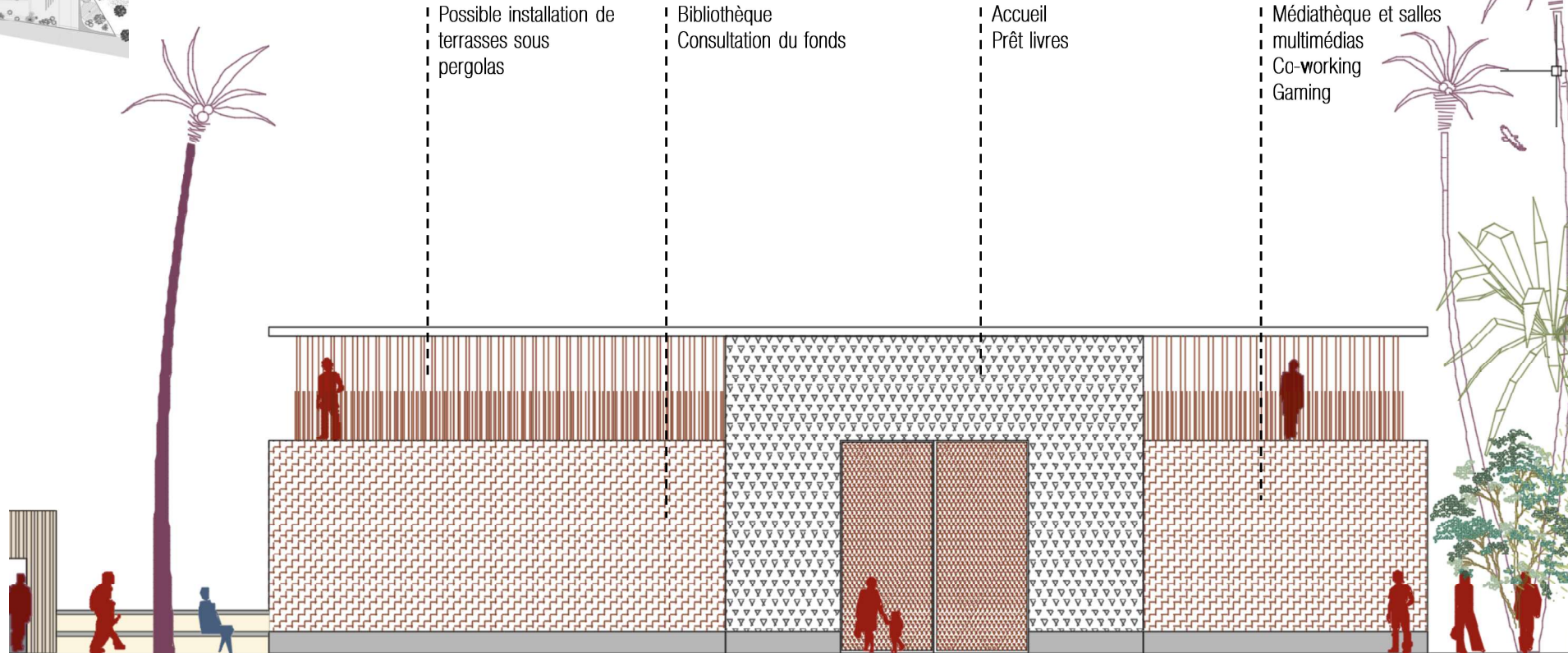
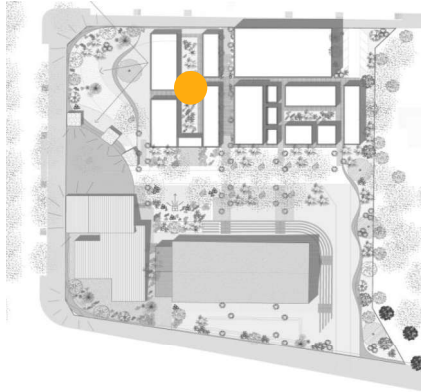
Bibliothèque

Accueil
Prêt livres

Médiathèque et salles
multimédias



Un centre de ressources aménagés en patios et adossé à un jardin



Possible installation de terrasses sous pergolas

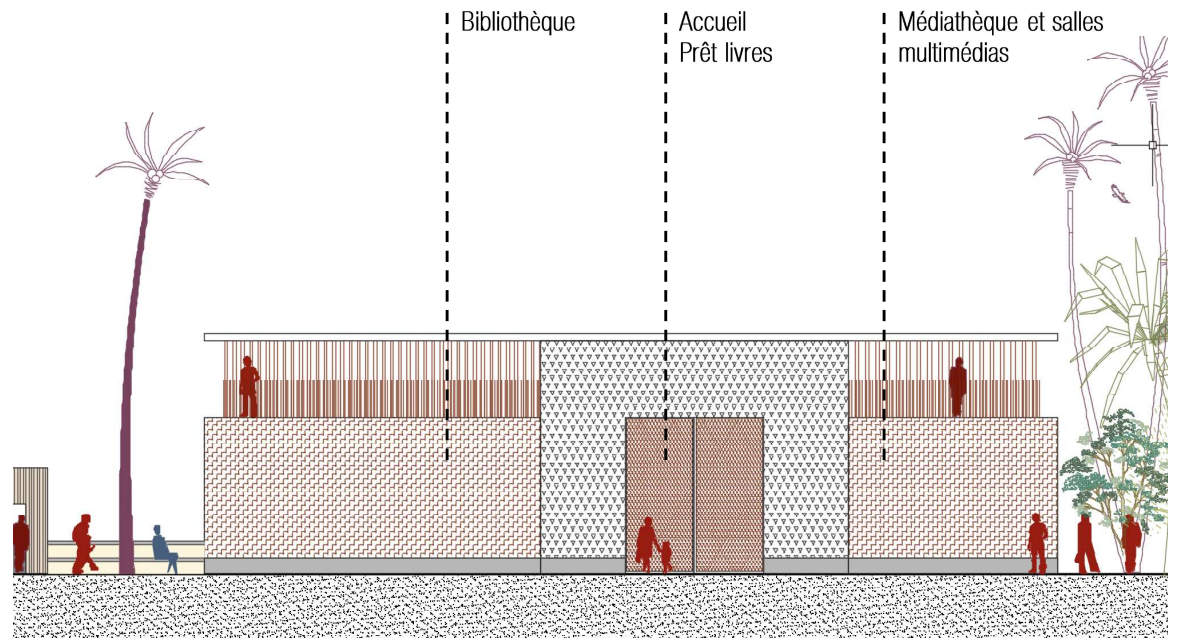
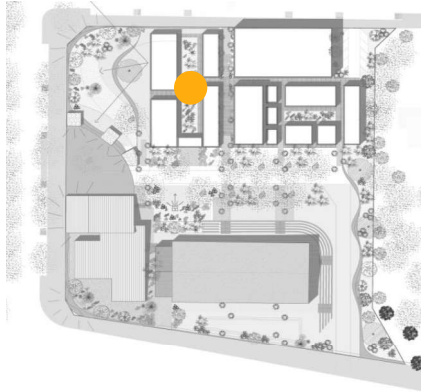
Bibliothèque
Consultation du fonds

Accueil
Prêt livres

Médiathèque et salles multimédias
Co-working
Gaming

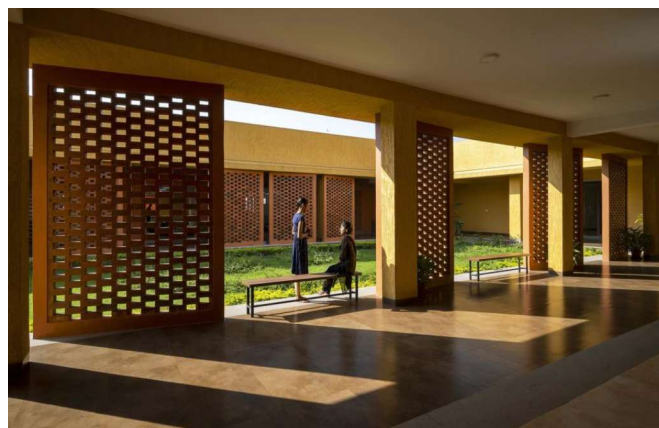
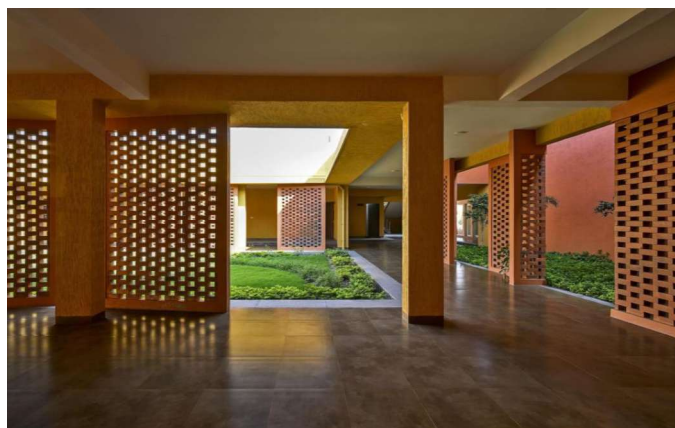
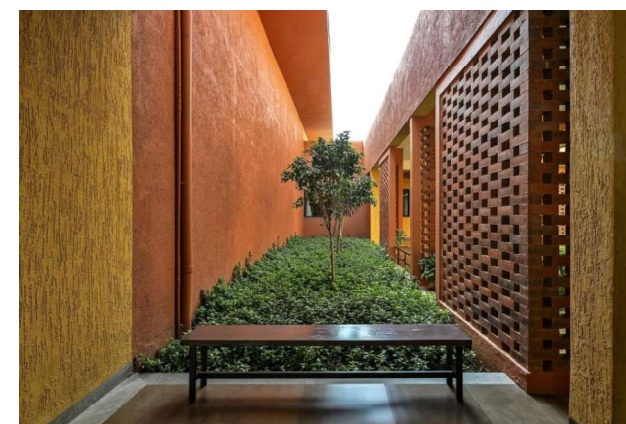
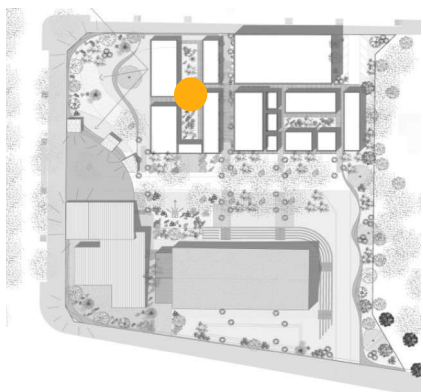
382m²

Un centre de ressources aménagés en patios et adossé à un jardin

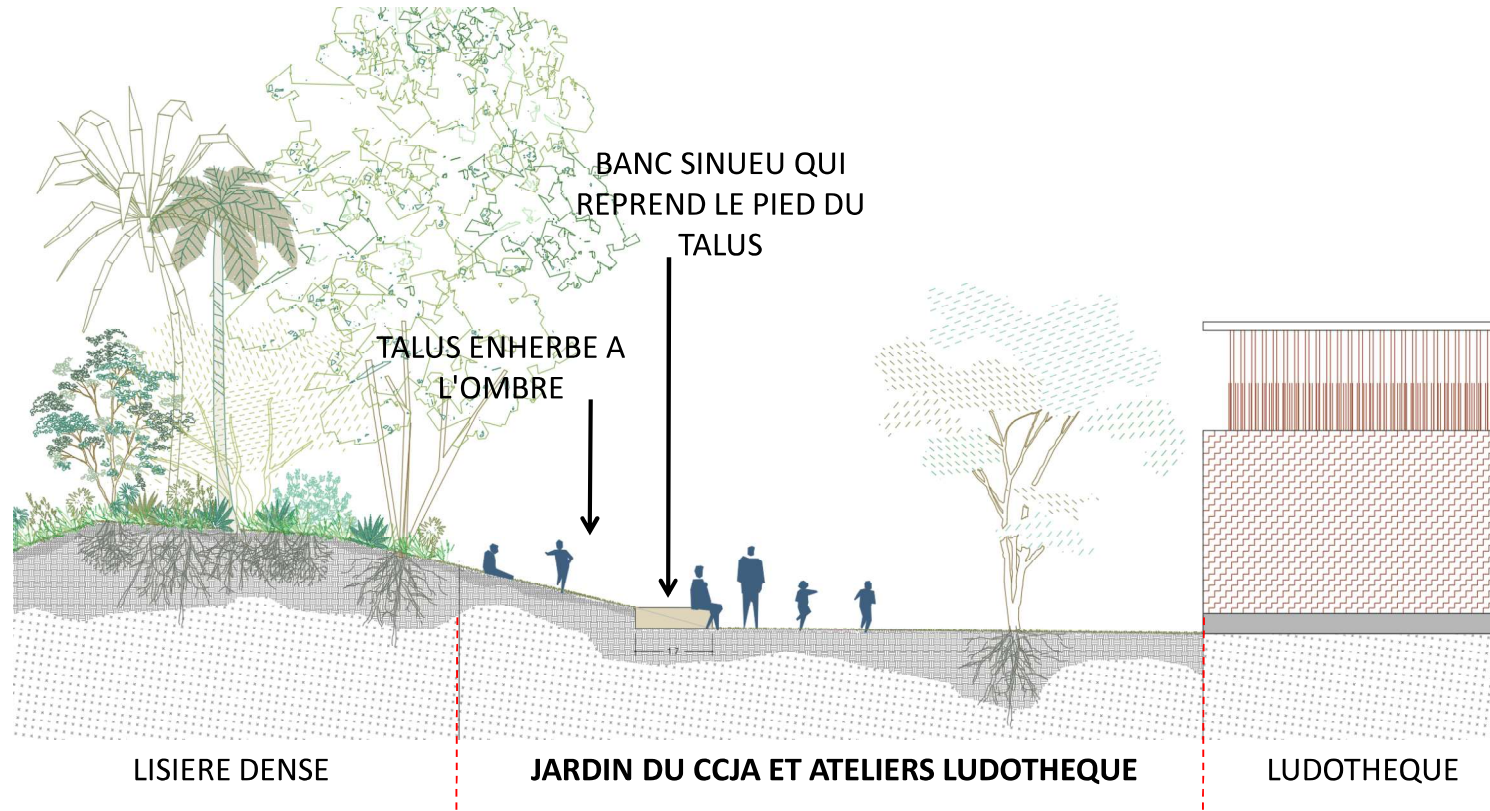
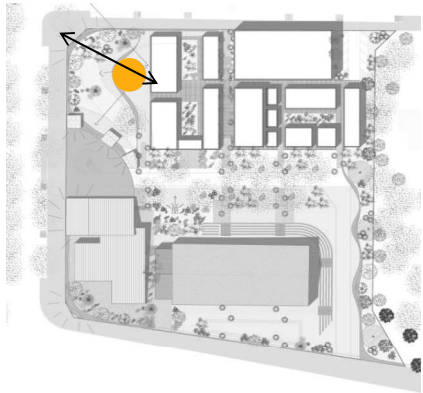


382m²

Un centre de ressources aménagés en patios et adossé à un jardin



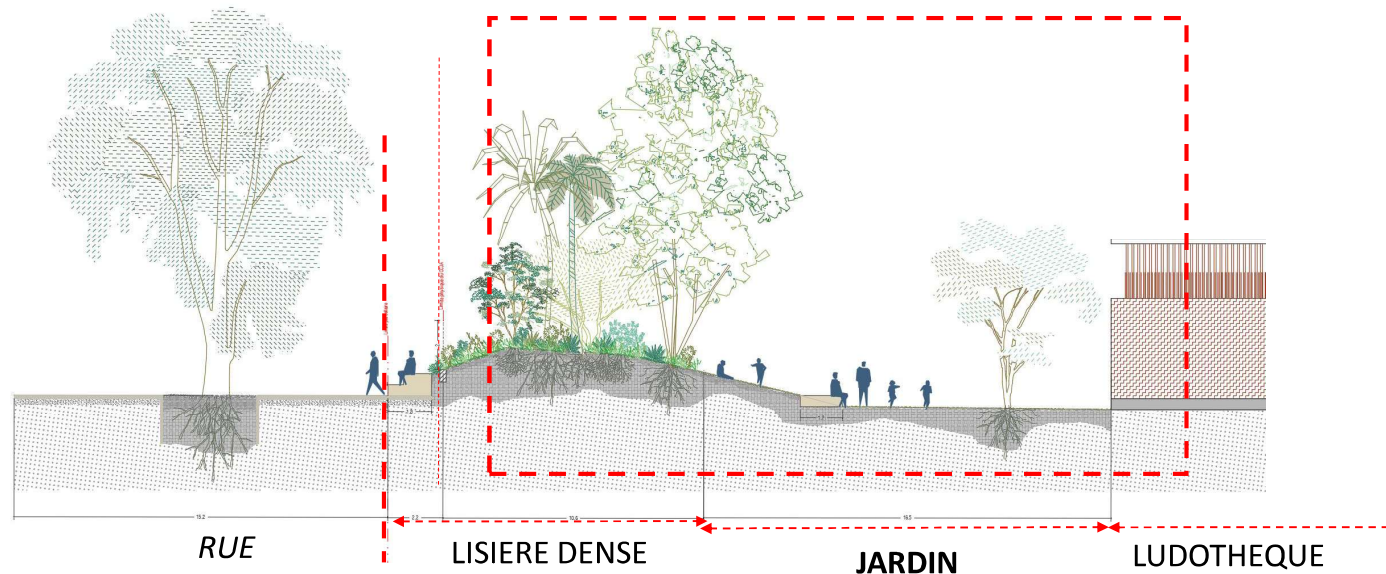
Un jardin en continuité de l'espace bâti



Au jardin on peut jouer tous ensemble ou s'installer à l'ombre des arbres. Pour l'atelier sur les masques, on a eu une démonstration de teinture des tissus avec de l'indigo

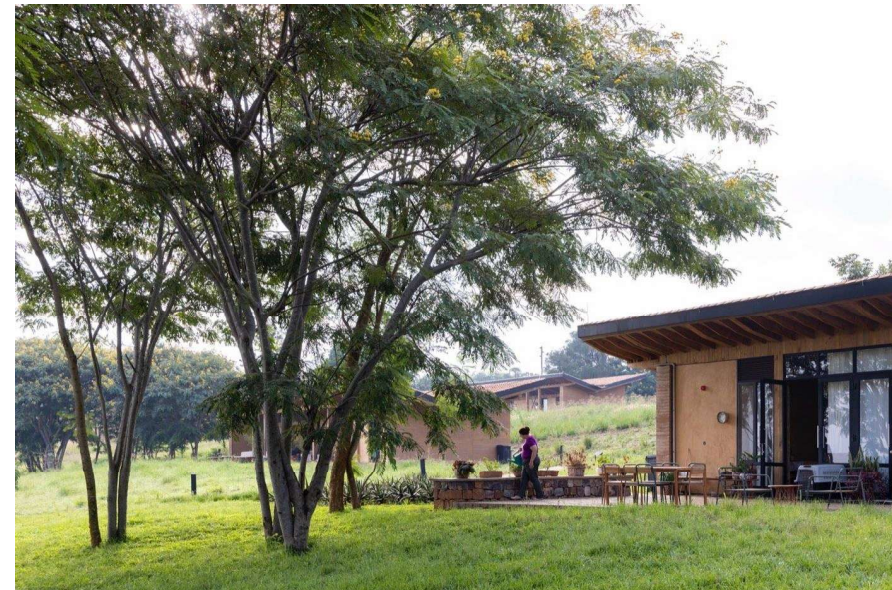


2000m²

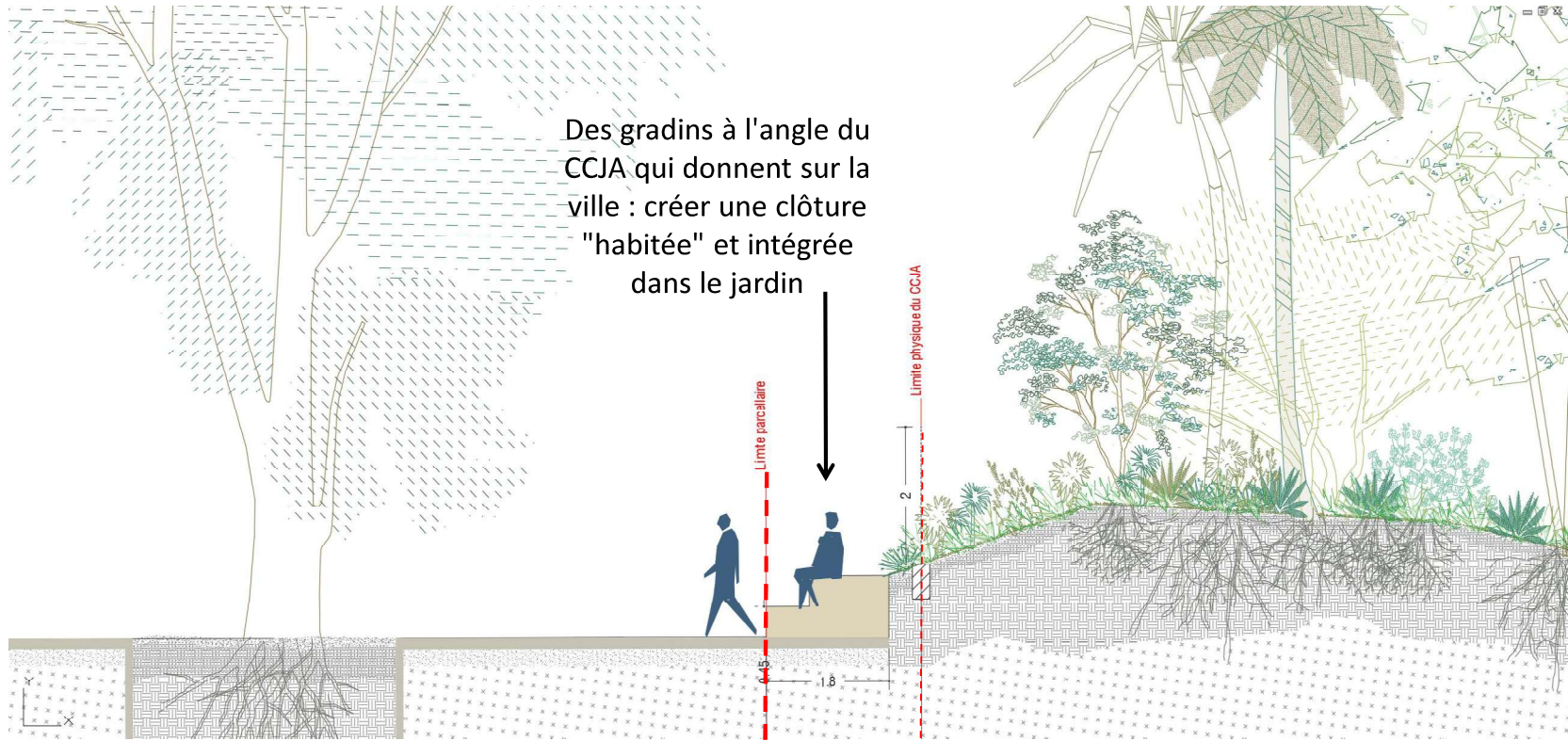
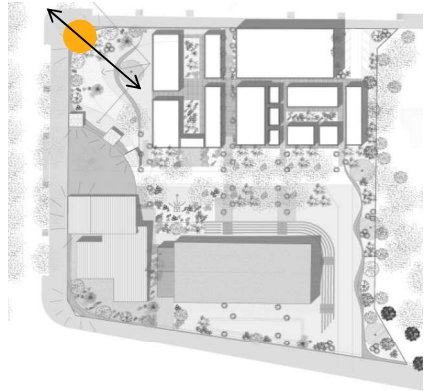




Le jardin du CCJA : espace de détente, de jeux et d'ateliers pour les activités de la ludothèque



La lisière sur rue, un espace attractif qui participe au bien-être en ville



Des gradins à l'angle du CCJA qui donnent sur la ville : créer une clôture "habitée" et intégrée dans le jardin

RUE

LISIERE DU JARDIN

A la sortie de l'école, en attendant le bus avec les copains, on aime bien s'installer sur les gradins, on peut observer tout le monde et s'installer confortablement



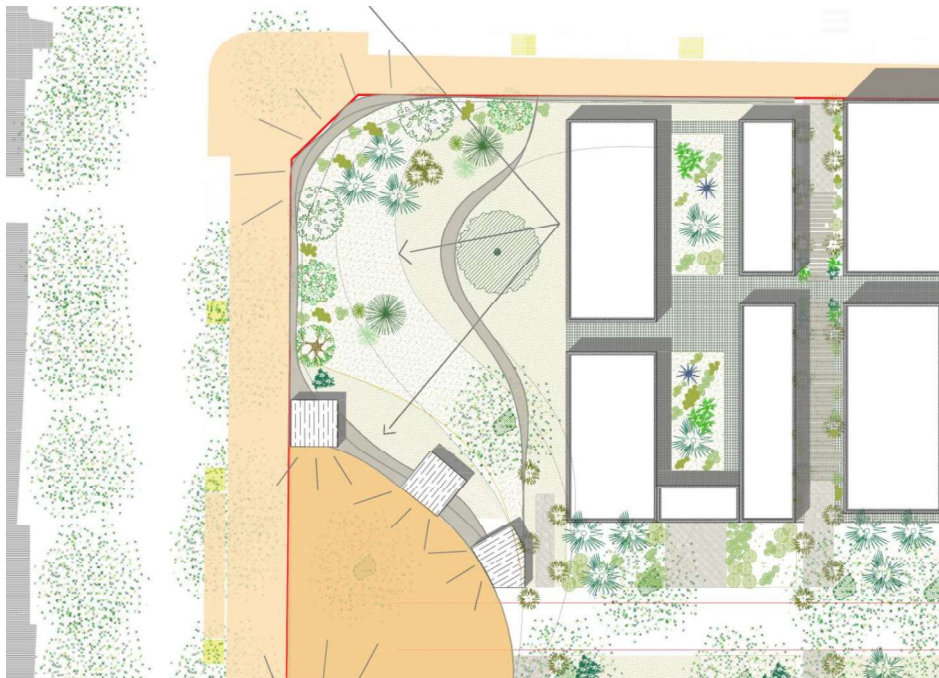
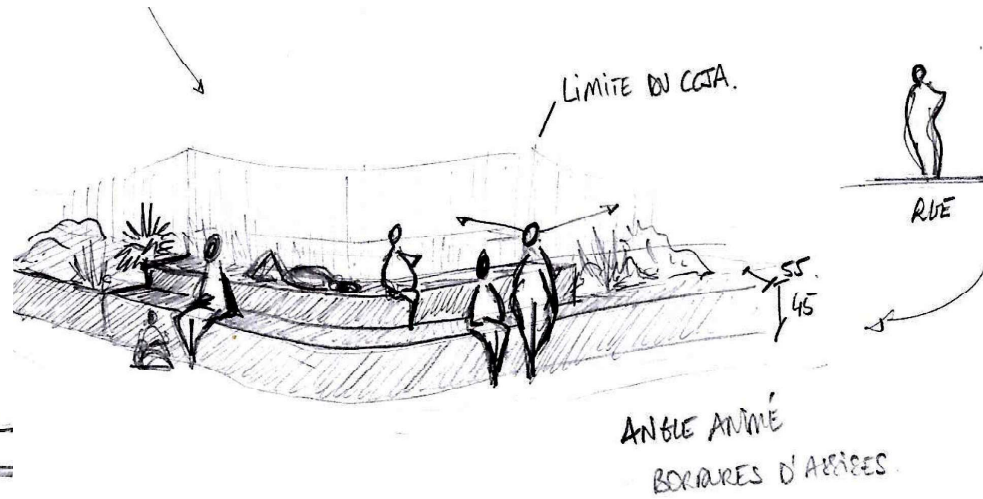
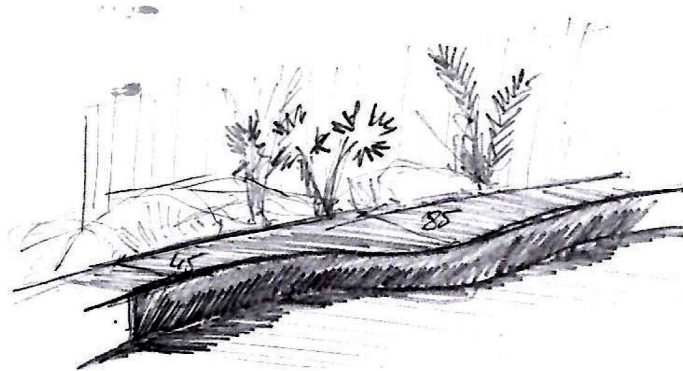
RUE

LISIERE DENSE

JARDIN

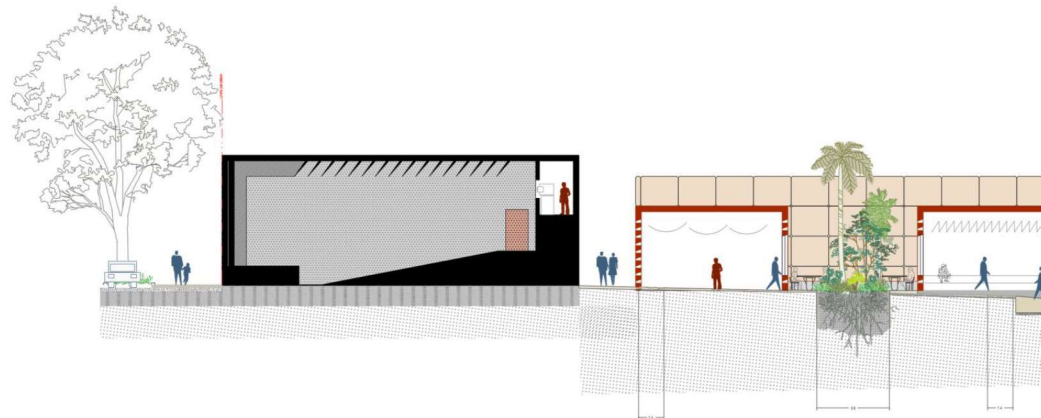
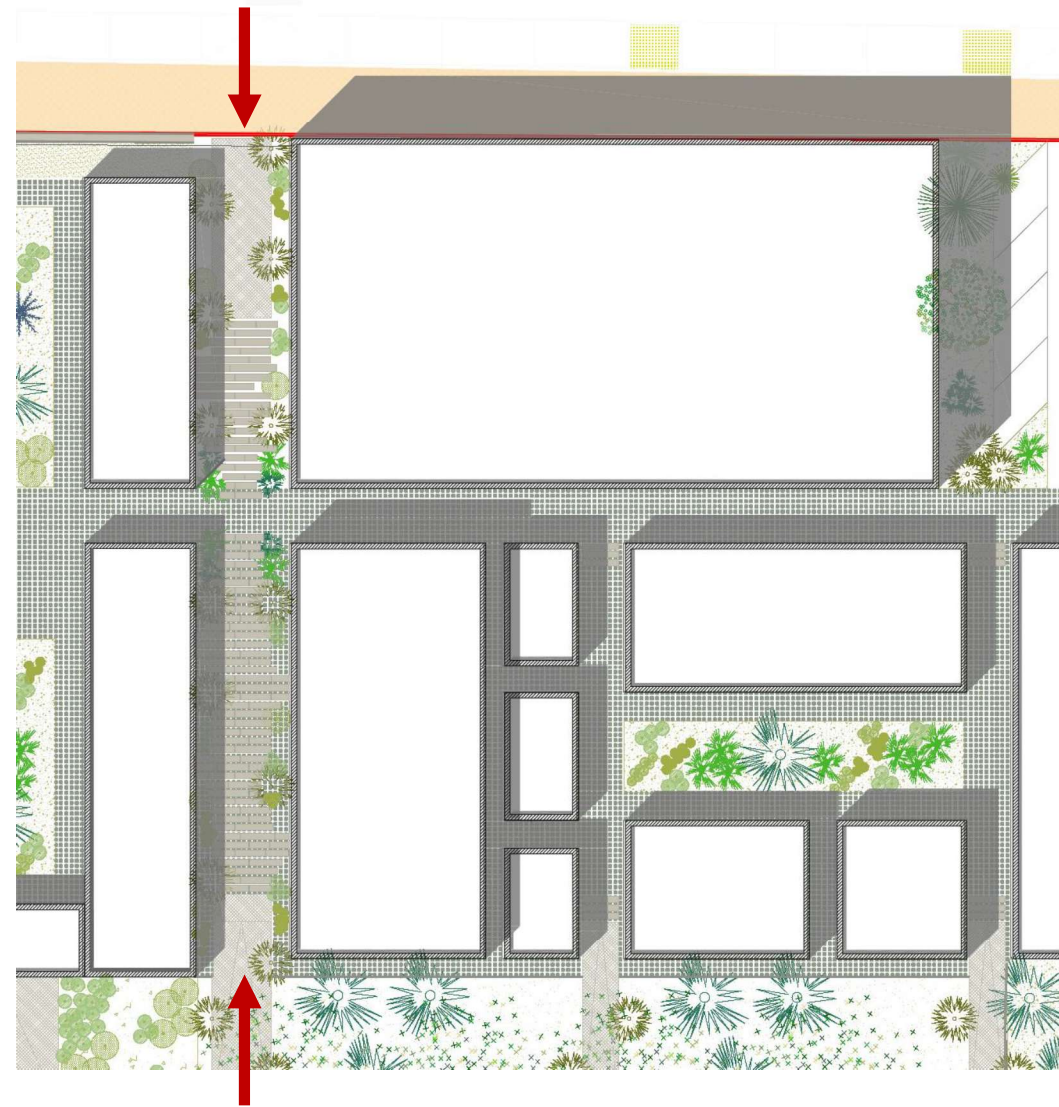
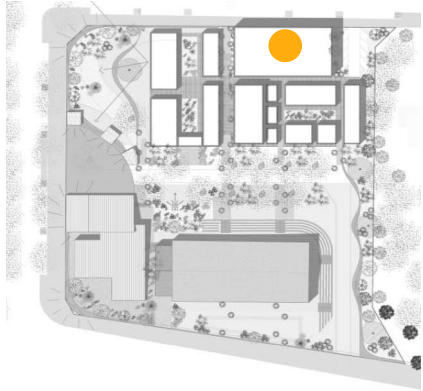
LUDO THEQUE

Une clôture intégrée dans les plantations qui s'adosse à un complexe d'assises en gradins





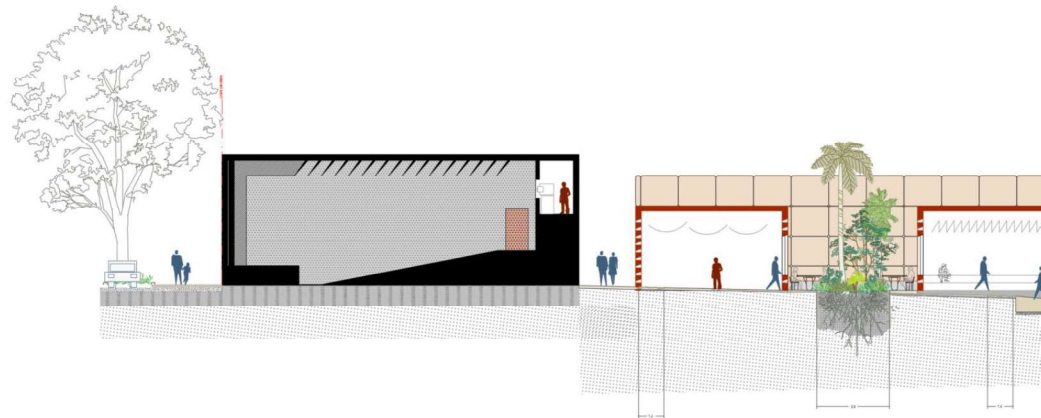
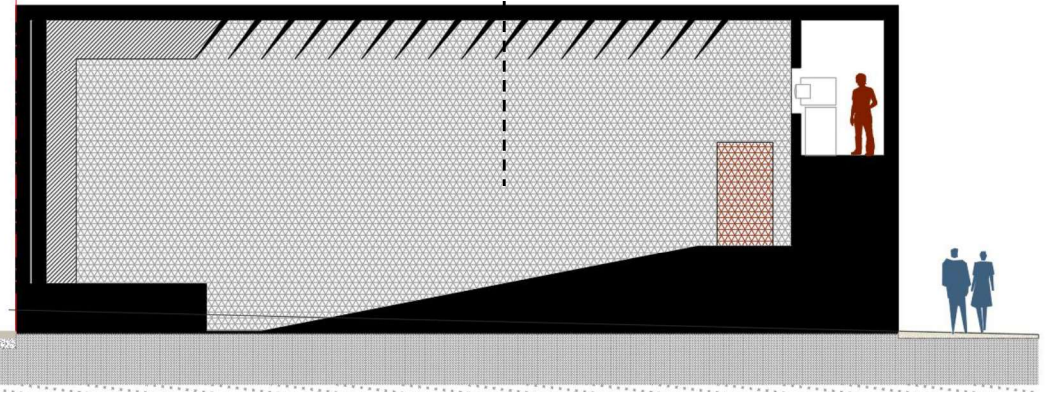
La première du documentaire sur le travail du duo de Laetitia et Ayemi



La première du documentaire sur le travail du duo de Laetitia et Ayemi



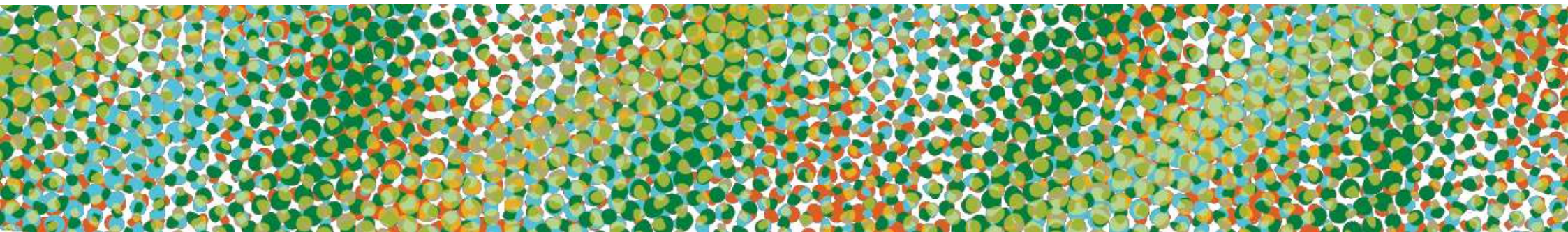
Auditorium doté de matériel de projection et de 100 places assises





III. Synthèse des fonctionnements

Un site ouvert, fonctionnel, et attractif



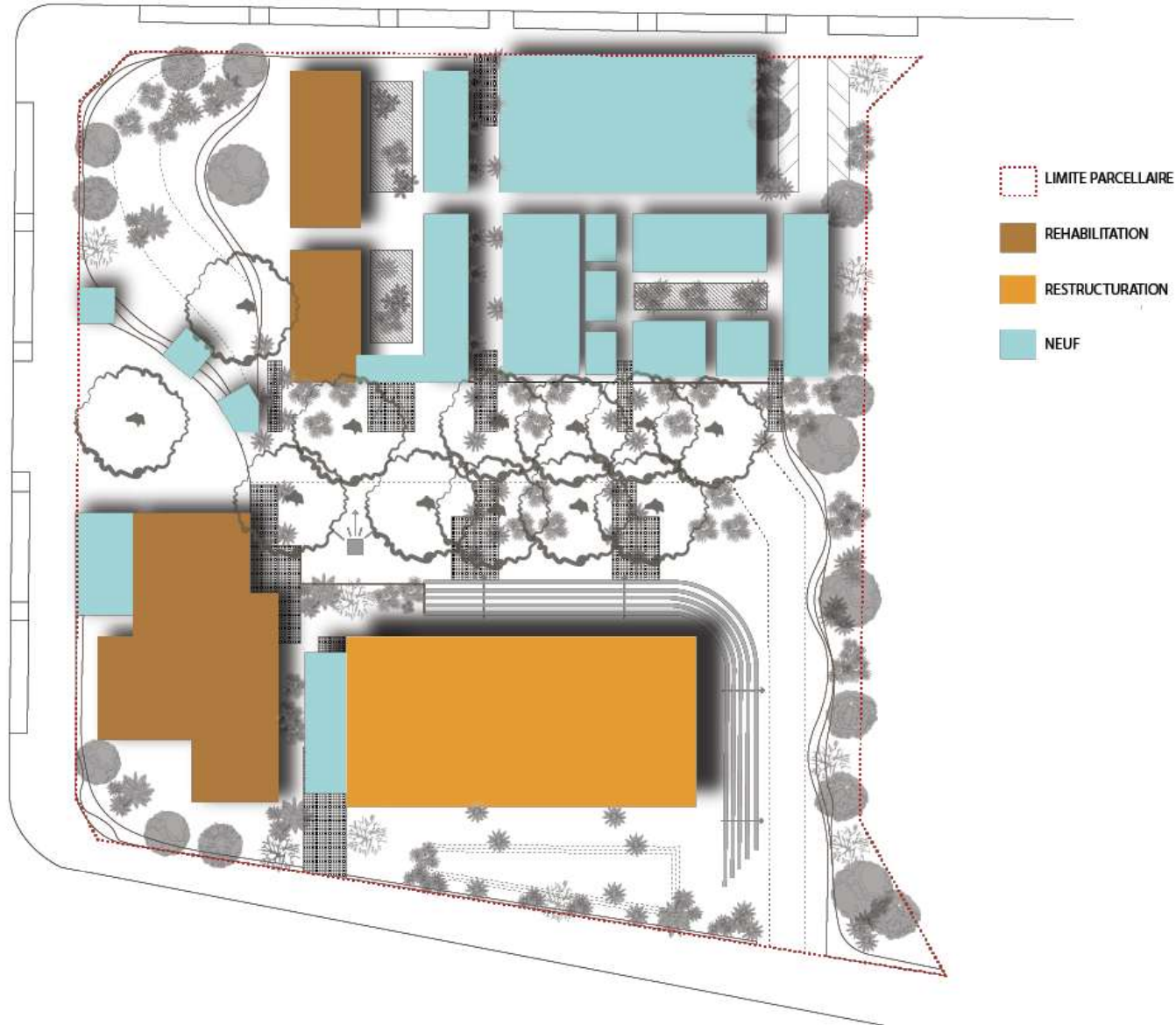


Domianialité



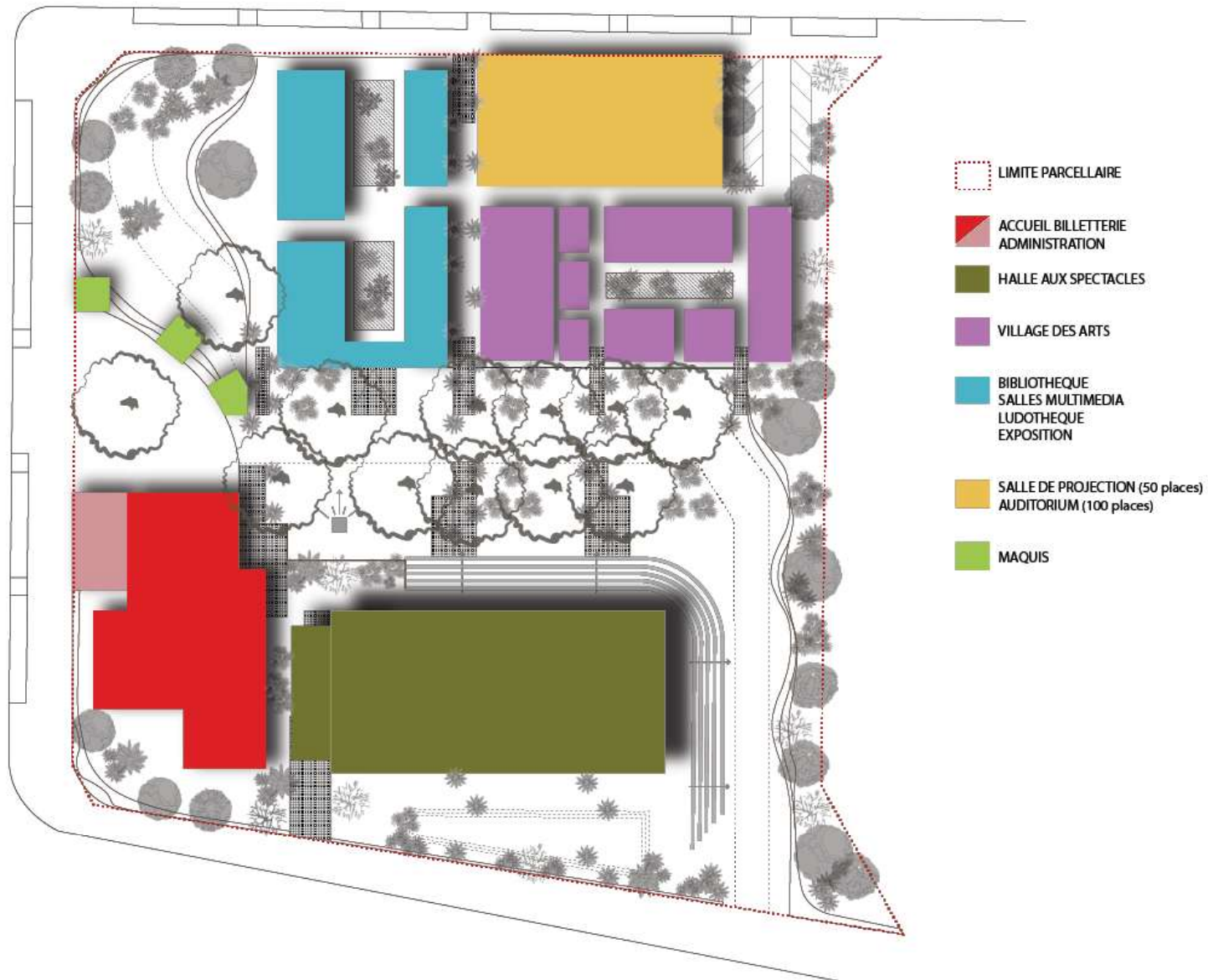


Construction neuve - Réhabilitation - Restructuration

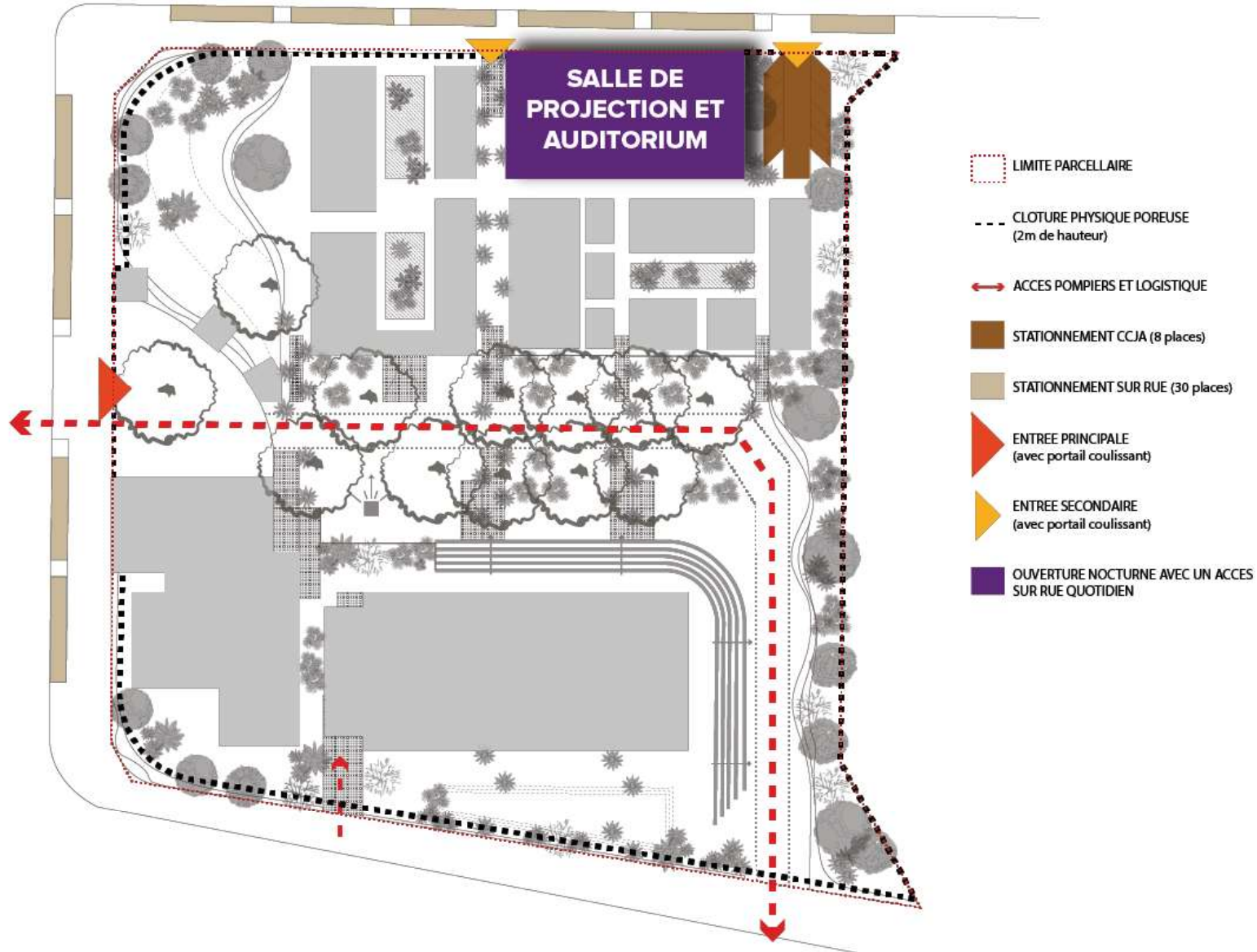




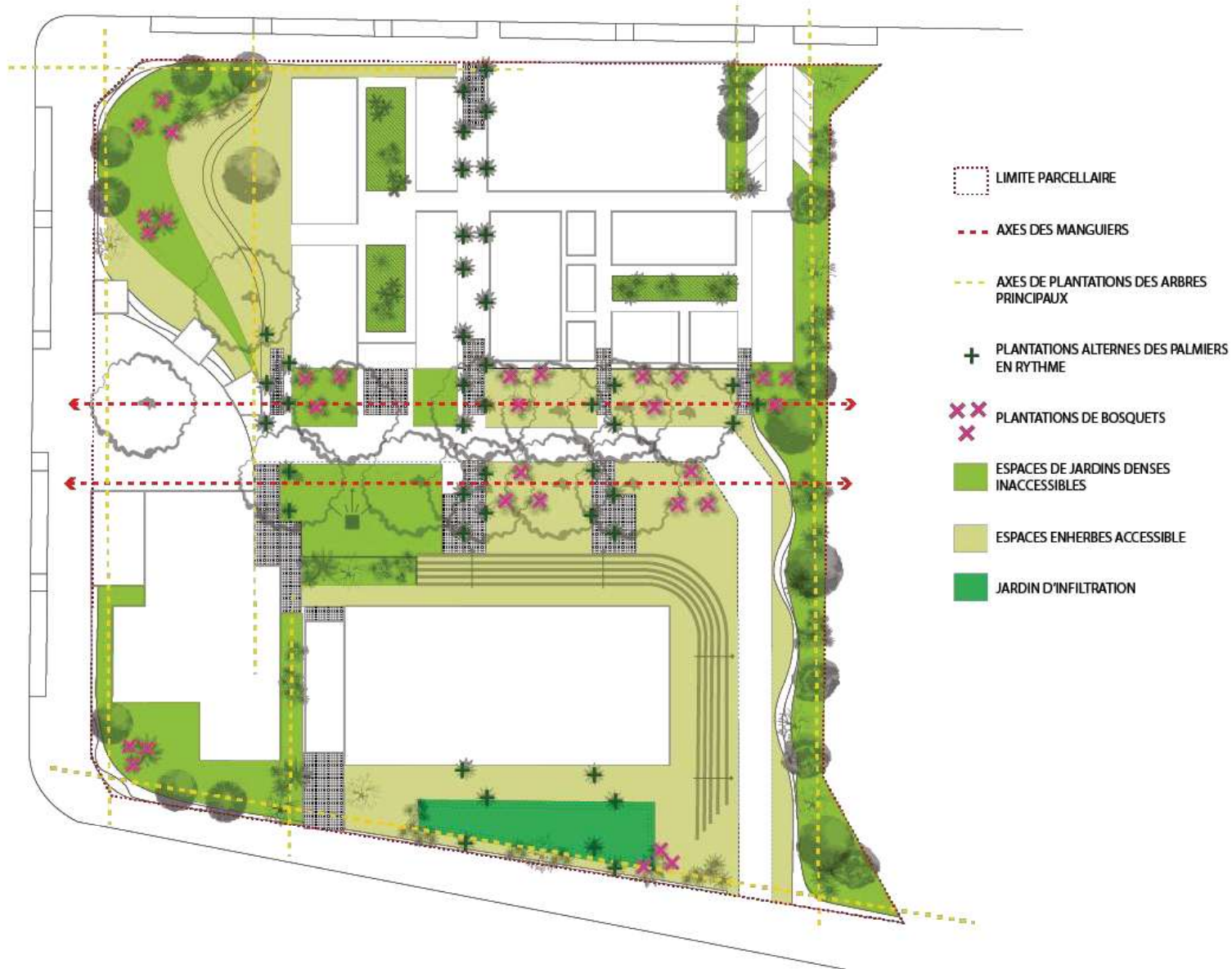
Programmation



Accès & Ouvertures jour/nuit



Composition des espaces du jardin





Sols imperméables et perméables

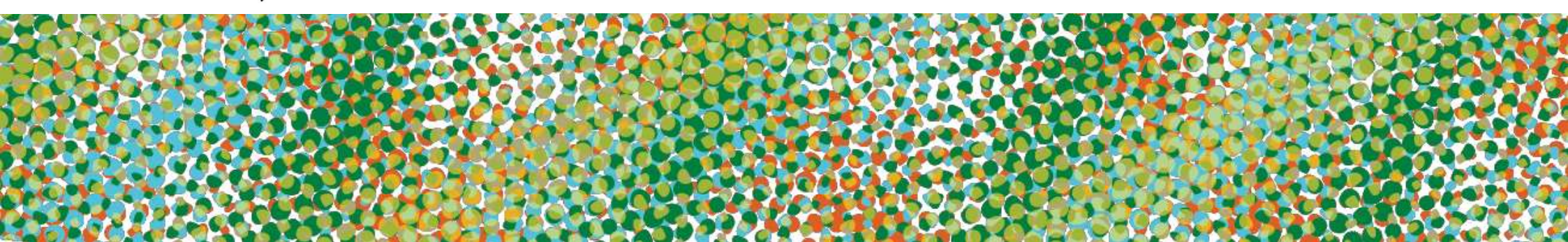


Gestion des eaux pluviales





VI. Planning général d'opération





Etude de faisabilité complémentaire technique pour la réhabilitation/transformation du centre Jacques Aka de Bouaké

Planning provisoire de l'opération globale : conduite des études de maîtrise d'œuvre complète et travaux

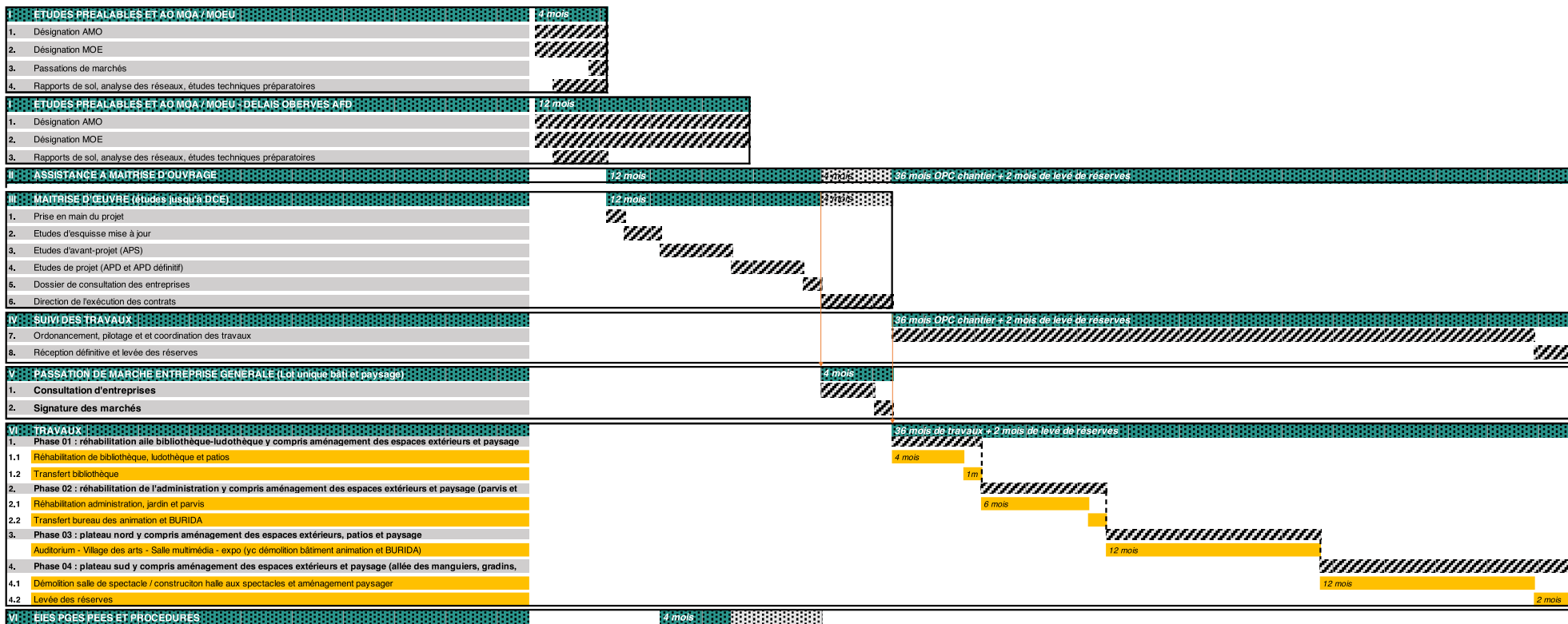
Date de réalisation de planning 11/03/2024*

11/03/2024*

Mois calendaires

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Jun 2024 (date indicative)



Synthèse

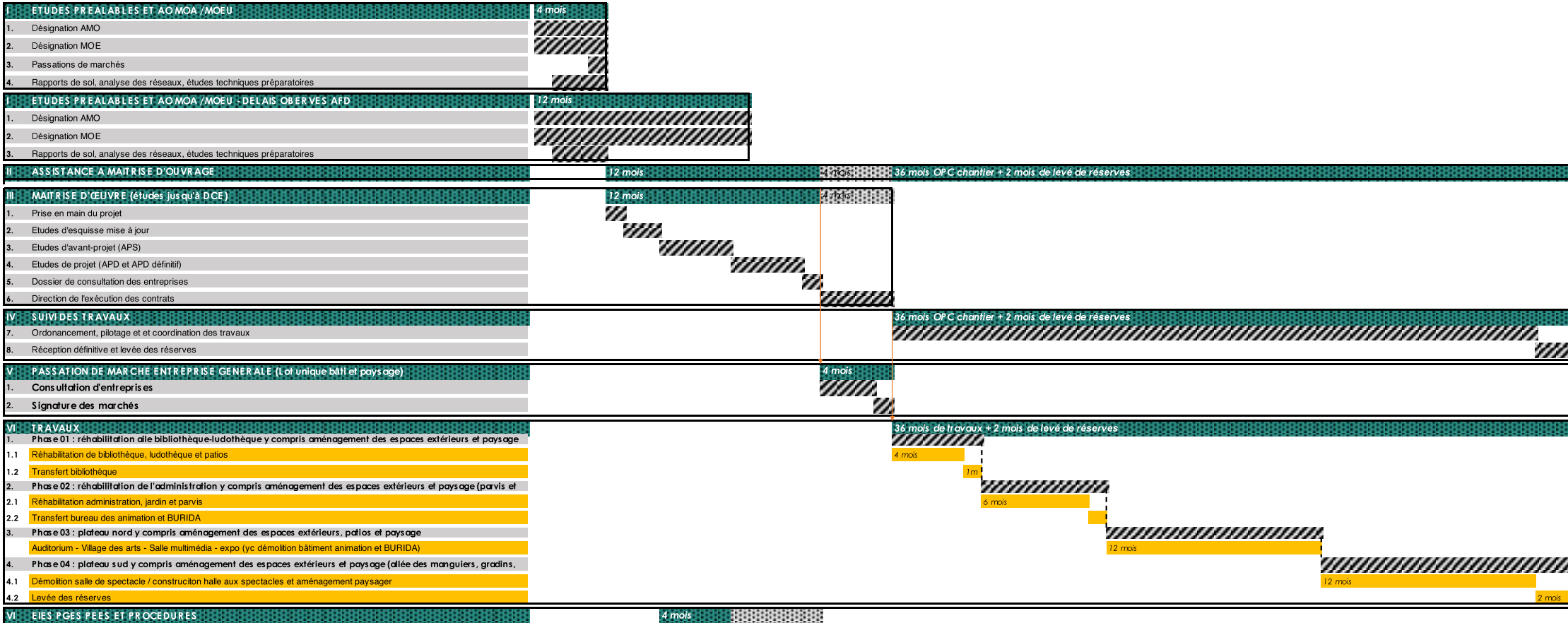
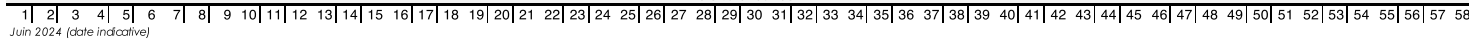


Etude de faisabilité complémentaire technique pour la réhabilitation/transformation du centre Jacques Aka de Bouaké

Planning provisoire de l'opération globale : conduite des études de maîtrise d'œuvre complète et travaux

Date de réalisation de planning 11/03/2024*

Mois calendaires





Culturel Jacques AKA à Bouaké - Côte d'Ivoire / Faisabilité - Esquisse Ministère de la Culture et de la Francophonie / AFD // Groupe Huit - Colco - A.C.A - KAO

